

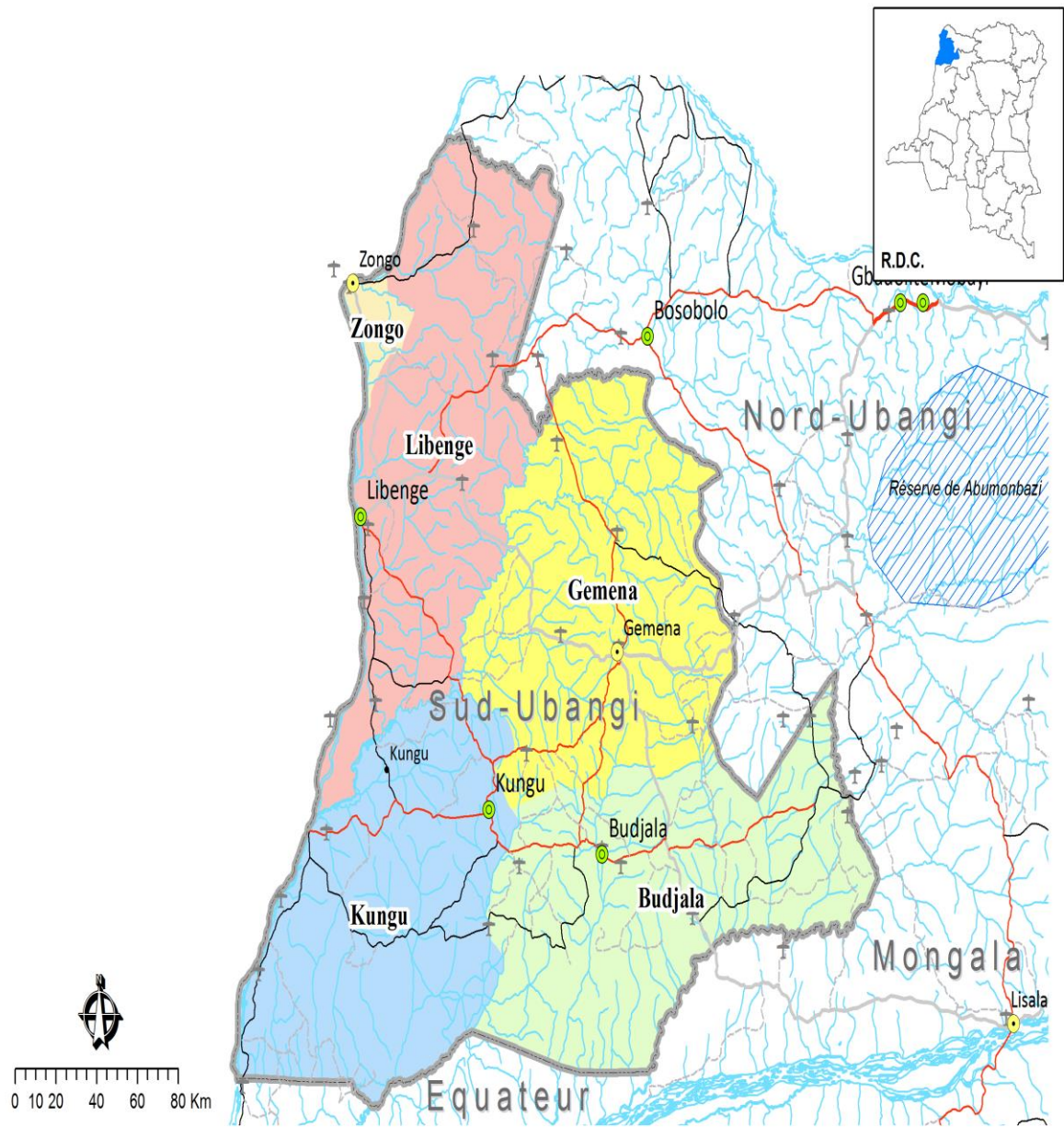
**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



**PROVINCE DU SUD-UBANGI**



**30 AVRIL 2021**



# Table des matières

Liste des tableaux .....	5
Liste des graphiques .....	6
Liste des photos .....	6
INTRODUCTION .....	11
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA PROVINCE ET BILAN DU PLAN QUINQUENNAL DE DE DEVELOPPEMENT 2017-2021.....	16
<b>1.1. CONTEXTE HISTORIQUE</b> .....	16
<b>1.2. CONTEXTE PHYSIQUE</b> .....	16
<b>1.3. CONTEXTE ADMINISTRATIF</b> .....	19
<b>1.4. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE</b> .....	20
1.4.1. Démographie.....	20
1.4.2. Economie.....	21
<b>1.5. RESULTATS MAJEURS ENREGISTRES 2017-2020</b> .....	23
1.5.1. Secteur de la Gouvernance provinciale et locale.....	23
1.5.2. Secteurs Productifs et environnement .....	23
1.5.3. Secteurs sociaux.....	24
1.5.4. Secteurs des Infrastructures .....	27
CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DE LA PROVINCE .....	28
<b>2.1. SECTEURS DE LA GOUVERNANCE</b> .....	28
2.1.1. Gouvernance politique et sécuritaire .....	28
2.1.1.1. Fonctionnement des institutions provinciales .....	28
2.1.1.2. Paix et sécurité .....	29
2.1.1.3. Elections.....	30
2.1.2. Gouvernance judiciaire .....	31
2.1.2.1. Justice.....	31
2.1.2.2. Droits de l'homme.....	32
2.1.3. Gouvernance administrative et décentralisation .....	33
2.1.3.1. Administration publique .....	33
2.1.3.2. Décentralisation et affaires coutumières .....	34
2.1.3.3. Coopération interprovinciale et transfrontalière.....	35
2.1.3.4. Communication et médias.....	36
2.1.4. Gouvernance économique et financière .....	37

2.1.4.1. Finances publiques, Budget et Plan .....	37
2.1.4.2. Climat des affaires.....	38
<b>2.2. SECTEURS PRODUCTIFS ET ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>39</b>
2.2.1. Agriculture et développement rural .....	39
2.2.1.1. Agriculture, Elevage et pêche .....	40
2.2.1.2. Développement rural.....	43
2.2.2. Environnement et ressources naturelles .....	44
2.2.3. Industries, moyennes et petites entreprises .....	49
2.2.3.1. Industries .....	49
2.2.3.2. Petites et moyennes entreprises .....	50
2.2.4. Mines et hydrocarbure .....	51
2.2.4.1. Mines .....	51
2.2.4.2. Hydrocarbures .....	52
2.2.5. Commerce .....	53
2.2.6. Tourisme .....	55
<b>2.3. SECTEURS SOCIAUX.....</b>	<b>56</b>
2.3.1. Sante, Nutrition et VIH/ SIDA.....	56
2.3.2. Education et Formation .....	61
2.3.3. Protection sociale, actions humanitaires et Genre.....	67
2.3.4. Jeunesse, Sports et loisirs .....	69
2.3. 5. Culture et Arts.....	71
2.3.6. Habitat social et cadre de vie.....	72
2.3.7. Eau, Hygiène et Assainissement .....	73
2.3. 8. Emploi .....	74
<b>2.4. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES .....</b>	<b>77</b>
2.4.1. Énergie .....	77
2.4.1.1. Eau.....	78
2.4.1.2. Electricité.....	79
2.4.2. Voies de transport et de communication .....	81
2.4.2.1. Voies terrestres.....	82
2.4.2.2. Voie fluviale.....	85
2.4.2.3. Voie aérienne .....	87
2.4.3. Urbanisme, Habitat et Travaux publics.....	87

2.4.4. Affaires foncières .....	90
<b>2.5. DEFIS ET ENJEUX.....</b>	<b>92</b>
2.5.1. Synthèse des points forts et points faibles .....	92
2.5.2. Défis à relever au niveau de la province .....	96
2.5.3. Enjeux à conquérir au profit de la province.....	97
<b>CHAPITRE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL 2021-2025</b> .....	<b>98</b>
<b>3.1. FONDEMENTS DU PDP 2021-2025 .....</b>	<b>98</b>
3.1.1. Ancrage du PDP 2021-2025 .....	98
3.1.2. Vision de développement pour la province du Sud-Ubangi .....	99
<b>3.2. Piliers stratégiques du PDP 2021-2025.....</b>	<b>100</b>
3.2.1. Pilier 1 : Renforcement de la gouvernance et consolidation de la paix.....	100
3.2.1.1. Renforcement des institutions provinciales et du leadership des Autorités.....	101
3.2.1.2. Amélioration de la gouvernance sécuritaire et juridique.....	103
3.2.1.3. Amélioration de la gouvernance administrative et économique .....	104
3.2.2. Pilier 2 : Développement des sources de la croissance .....	106
3.2.2.1. Développement des sources primaires à fort potentiel de croissance pour la province	107
3.2.2.2. Développement des sources secondaires à fort potentiel de croissance pour la province	108
3.2.2.3. Développement des sources tertiaires à fort potentiel de croissance pour la province 109	109
3.2.3. Pilier 3 : Protection de l'environnement et gestion durable du cadre de vie.....	111
3.2.3.1. Protection de l'environnement et conservation de la nature .....	111
3.2.3.2. Gestion durable du cadre de vie.....	113
3.2.4. Pilier 4 : Reconstruction et modernisation des infrastructures.....	117
3.2.4.1. Mise en place des infrastructures de transport .....	117
3.2.4.2. Développement du réseau électrique .....	119
3.2.4.3. Densification du réseau d'alimentation en eau potable .....	120
3.2.4.4. Renforcement du réseau de poste et télécommunications .....	121
3.2.4.5. Renforcement du parc provincial de Bâtiments Publics.....	121
3.2.5. Pilier 5 : Développement du capital humain et promotion du bien-être social .....	122
3.2.5.1. Améliorer les services et soins de santé .....	122
3.2.5.2. Renforcer les services d'éducation et de formation professionnelle de qualité.....	125

3.2.5.3.	Promouvoir l'emploi .....	127
3.2.5.4.	Renforcer la protection sociale et promouvoir l'égalité et l'équité du genre .....	128
3.2.5.5.	Promouvoir la jeunesse, des sports et loisirs sains .....	130
3.2.5.6.	Promotion de la culture et des arts.....	131
CHAPITRE IV : FINANCEMENT, SUIVI-EVALUATION ET CONDITIONS DE SUCCES DU PDP 2021-2025		133
<b>4.1.</b>	<b>FINANCEMENT DU PDP 2021-2025 .....</b>	<b>133</b>
4.1.1.	Coût de réalisation du PDP 2021-2025 .....	133
4.1.2.	Parts de financement envisagées .....	134
4.1.3.	Analyse des risques de financement du PDP 2021-2025.....	135
<b>4.2.</b>	<b>MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DU PDP 2021-2025 .....</b>	<b>135</b>
4.2.1.	Acteurs de mise en œuvre du PDP 2021-2025 .....	135
4.2.2.	Outils de suivi-évaluation du PDP 2021-2025.....	136
<b>4.3.</b>	<b>CONDITIONS DE SUCCES DU PDP 2021-2025 .....</b>	<b>137</b>
4.3.1.	Mobilisation des ressources pour le financement adéquat du PDP 2021-2025.....	137
4.3.2.	Renforcement des capacités des acteurs provinciaux.....	138
4.3.3.	Communication autour du PDP 2021-2025 .....	138
CONCLUSION .....		141

## Liste des tableaux

Tableau n°1 :	Régime hydrographique moyen annuel de la province du Sud-Ubangi.....	19
Tableau n°2 :	Subdivision administrative du Sud Ubangi .....	19
Tableau n° 3 :	Effectifs des enrôlés.....	31
Tableau n° 4 :	Production annuelle (en tonne).....	41
Tableau n° 5 :	Répartition des végétations naturelles par nature .....	45
Tableau n° 6 :	Quelques statistiques de production forestière .....	47
Tableau n° 7 :	Nombre d'entreprises dans la province.....	50
Tableau n° 8 :	Statistiques des sites touristiques .....	55
Tableau n° 9 :	Répartition des formations médicales par Entité administrative .....	57
Tableau n° 10 :	Répartition de la population par tranches d'âges en 2019 .....	58
Tableau n° 11 :	Pathologies dominantes selon la morbidité .....	59
Tableau n° 12 :	Pathologies dominantes selon la mortalité.....	59
Tableau n° 13 :	Autres pathologies endémo- épidémiques ou autres problèmes spécifiques de santé ayant un intérêt de santé publique particulier : .....	59
Tableau n° 14 :	Indicateurs de qualité au niveau primaire .....	62
Tableau n° 15 :	Effectif des enseignants de 2017 à 2019 .....	62
Tableau n° 16 :	Effectifs d'élèves et d'élèves par sexe et par niveau d'enseignement .....	63

Tableau n° 17 : Données administratives scolaires et des centres de formation professionnelle 2019-2020 (Partie I).....	63
Tableau n° 18 : Données administratives scolaires et des centres de formation professionnelle 2019-2020 (Partie II).....	63
Tableau n° 19 : Indicateurs de qualité au niveau des centres de rattrapage scolaire du niveau primaire .....	65
Tableau n° 20 : Effectif des éducateurs de 2017 à 2019 .....	65
Tableau n° 21 : Effectifs d'apprenants par sexe et par niveau d'enseignement .....	65
Tableau n° 22 : Enfants en situations difficiles de 2017 à 2019 .....	68
Tableau n° 23 : Femmes en situation difficile 2017 à 2019 .....	68
Tableau n° 24 : Situation de violences basées sur le genre (2017-2019) .....	68
Tableau n° 25 : Principaux indicateurs de l'emploi en province du Sud-Ubangi .....	76
Tableau n° 26 : Liste des sites hydroélectriques de la province du Sud-Ubangi .....	81
Tableau n° 27 : <i>Types de routes de la province du Sud-Ubangi</i> .....	82
Tableau n° 28 : Répartition des bâtiments de l'Etat par Entité administrative .....	88
Tableau n° 29 : Titres immobiliers par nature .....	90
Tableau n° 30 : Répartition des axes routiers prioritaires de la province du Sud-Ubangi.....	118
Tableau n° 31 : Coûts et financements par pilier stratégique du PDP 2021-2025.....	133
Tableau n° 32 : Plan d'actions pour la communication autour du PDP 2021-2025.....	139

## Liste des graphiques

Graphique n° 1 : Cultures vivrières.....	21
Graphique n° 2 : Production minière .....	22
Graphique n° 3 : Production industrielle .....	22
Graphique n° 4 : Evolution de la production des cultures pérennes.....	42
Graphique n° 5 : Carte géologique et minière du Sud-Ubangi.....	51
Graphique n° 6 : Consommation des produits pétroliers.....	52
Graphique n° 7 : Exportations de produits issus du petit commerce frontalier .....	54
Graphique n° 8 : Importations dans la province du Sud-Ubangi.....	54
<b>Graphique n° 9 : Carte sanitaire de la province du Sud-Ubangi</b> .....	57
Graphique n° 10 : Production d'eau potable.....	78
Graphique n° 11 : Production d'énergie électrique .....	80

## Liste des photos

Photo n°1 : Bâtiment du Gouvernement.....	20
Photo n°2 : Photo visite des enquêteurs dans un village des pygmées (Territoire de Libenge) .....	20
Photo n° 3 : Apprenants dans un hangar de classe du CRS Saint Gabriel Bokuda.....	64
Photo n° 4 : Image extérieure d'un hangar servant comme salle de classe du CRS Saint Gabriel Bokda ..	66
Photo n°5 : Emploi des femmes.....	76
Photo n° 6 : Route ... ..	83
Photo n° 7 : Voie de desserte agricole dans le territoire de kungu .....	84
Photo n° 8 : Collège de LIBENGE .....	89
Photo n° 9 : Clinique de maman YEMO.....	89
Photo n° 10 : Tribunal de paix de GEMENA.....	89

## Sigles et acronymes

AFP	Alliance française de développement
ANR	Agence Nationale de Renseignement
APD	Aide publique au développement
AS	Aires de Santé
BAD	Banque africaine de développement
BMD	Banque multilatérale de développement
BPPS	Bureau for Policy and Programme Support (Service de Soutien aux Politiques et Programme)
CADECO	Caisse D'épargne du Congo
CAO	Cadres d'accélération des OMD
CAR	Comité d'Analyse des Risques
CARG	Conseil Agricole Rural de Gestion
CDF	Franc congolais
CDJP	Comité Des Jeunes Provincial
CDM	Centre de Distribution des Médicaments
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEEAC	Commission Economique des Etas d'Afrique Centrale
COMESA	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
COP21	21 <sup>e</sup> Conférence des parties
CSR	Centre de Santé de Référence
CRS	Centre de Rattrapage Scolaire
DEP	Direction d'étude et de planification
DGDA	Direction Générale des Douanes et Accises
DGI	Direction Générale des Impôts
DGM	Direction Générale de Migration
DIVAS	Division Provinciale des Affaires Sociales
DPS	Division Provinciale de Santé
DSCR	Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté
ECC	Eglise du Christ au Congo



EIC	Etat Independent du Congo
EPSP	Education Primaire Secondaire et Professionnelle
ETD	Entité Territoriale Décentralisé
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et Agriculture
FARDC	Force Armée de la République Démocratique du Congo
FEC	Fédération des Entreprises du Congo
FPI	Fonds pour la Promotion de l'Industrie
GTO	Groupe de travail ouvert intergouvernemental
HCR	Haut-Commissariat pour les Réfugiés
HGR	Hôpital Général de Référence
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indicateur de développement humain
INSS	Institut National de Sécurité Sociale
IPAPEL	Inspection Provincial d'Agriculture Pêche et Elevage
MAPS	Mainstreaming, Accelerating and Policy support (Stratégie d'intégration – Accélération – Appuis aux politiques)
MTN	Maladie non transmissibles
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCC	Office Congolais de Contrôle
OCDD	Observatoire congolais du Développement Durable
ODD	Objectifs de développement durable
ODI	Overseas Development Institute
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation des Droits des Affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONGDH	Organisation Non Gouvernementale de Droit de l'Homme
OR	Office des Routes
OVD	Office des Voiries et Drainage
PAAA	Programme d'action d'Addis-Ababa
PCA	Paquet Complet d'Activités
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PAM	Programme Alimentaire Mondiale

PMA	Paquet Minimum d'Activités
PAO	Plan d'Action Opérationnelle
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PDP	Plan Provincial de Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays Moins Avancé
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNC	Police Nationale Congolaise
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PNUD	Programme des Nations-Unies Pour le Développement
PPBSE	Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation
PPP	Partenariat Public Privé
PQCE	Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTT	Plan de Travail Triméstriel
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et Dégradation
REGIDESO	Régie de Distribution d'Eau
RIA	Rapid Integrated Assessment (Analyse Rapide Intégrée)
RN	Routes Nationales
RP	Routes Provinciales
RSCA	Regional Service Center for Africa
RVA	Régie des Voies Ariennes
RVF	Régie des Voies Fluviales
SADC	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
SCPT	Société Congolaise de Poste et Télécommunication
SNCC	Société Nationale de Chemin de Fer du Congo
SNDG	Sustainable Development Solutions Network (Réseau Solutions pour le Développement Durable)
SNEL	Société Nationale d'Electricité
SONAS	Société Nationale d'Assurance
STAREC	Programme de Stabilisation et Reconstruction des Zones Sortant des Conflits Armés

SWOT/FFOM	Force Faiblesse Opportunité Menace
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNDG	United Nations Development Group (Groupe des Nations-Unies pour le Développement)
UNESCO	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations-Unies pour l'enfance
UNTT	The UN system Task Team on the post-2015 UN development agenda
USD	Dollar américain
VIH/Sida	Virus d'Immunodéficience humaine/Syndrome d'immunodéficience acquis
ZS	Zone de Santé

## INTRODUCTION

- **Contexte**

La province du Sud-Ubangi fait partie des 15 nouvelles provinces de la RDC qui ont vu le jour suite à la nouvelle configuration administrative du pays de juillet 2015 conformément à l'article 02 de la Constitution qui a permis le passage de 11 à 26 provinces. Cette province est issue du démembrement de l'ancienne province de l'Equateur<sup>1</sup>. Elle a une superficie de 58 896 km<sup>2</sup> et sa population est estimée à environ 5,128 millions habitants avec une densité moyenne d'environ 9,98 habitants au km<sup>2</sup>.

Avec l'appui du Ministère national en charge du Plan, la province s'est engagée dans la planification du développement avec l'élaboration de son premier plan quinquennal de développement. Mis en œuvre sur la période 2017-2021, ce plan arrive à échéance pour avoir déjà orienté le dernier budget de la province sur cette période, soit le budget de l'année 2021.

Par ailleurs, le contexte national en matière de planification du développement a aussi progressé entretemps. Du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) 2017-2021, le pays est passé au PNSD 2019-2023. Ces nouveaux cadres fédérateurs pour la planification du développement font suite au Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2011-2015 (DSCR-2), renforcé par le Programme d'Actions du Gouvernement 2012-2016 (PAG). Par ailleurs, lors des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> tables rondes des Ministres National et Provinciaux du Plan, il a été recommandé que toutes les provinces se dotent d'un Plan de Développement Provincial (PDP) en cohérence avec le PNSD et d'un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) pour rendre opérationnel leur cadre de référence en matière de développement provincial.

Depuis 2017, le Sud-Ubangi connaît une stabilité institutionnelle avec l'installation de nouveaux animateurs de la vie sociopolitique de la province. Cette situation demeure fragile suite aux rivalités politiques et guerres de leadership entre acteurs politiques avec comme conséquence l'instabilité institutionnelle, le détournement de deniers publics, la corruption et l'appauvrissement continu de la population.

Après l'élection des Gouverneurs des provinces, tenue en avril 2019 et la mise en place des Gouvernements Provinciaux, les Programmes des Gouvernements provinciaux devraient être basés sur les PDP au niveau de chaque province de la RDC en vue de permettre à chaque Gouvernement provincial de cerner les besoins et les priorités spécifiques à sa province. L'élaboration des PDP devrait également faciliter l'action de l'État dans les provinces, fixer les grandes orientations, identifier et encadrer les actions prioritaires en matière de développement et permettre l'alignement et les interventions des partenaires.

---

<sup>1</sup> Les nouvelles provinces qui découlent de ce démembrement sont : Équateur (*réduite*), Mongala, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Tshuapa.

Le 25 mai 2019, le Président de la République, Chef de l'Etat, avait réuni en séminaire les Gouverneurs de Province. Au cours dudit séminaire, il les instruisit d'élaborer des Programmes pour le développement de leurs provinces respectives ; et la Province du Sud-Ubangi ne pouvait pas rester en marge de cette recommandation.

La crise généralisée de la pandémie de la covid-19 depuis le début de l'année 2020 a encore exacerbé la situation de précarité dans laquelle vit déjà la population du Sud-Ubangi. En réponse à la crise, un programme provincial d'urgence (PPU) a été élaboré à l'instar d'autres provinces. Il vise à contribuer à l'atténuation de l'impact négatif de la maladie à coronavirus-2019 sur les différents secteurs productifs et socioéconomiques de la Province.

Pour le Gouvernement Provincial, il est important que ce programme d'urgence cède la place aux actions de développement. Ceci requiert que la province se dote d'un nouveau cadre de référence pour amorcer la mise en œuvre de son développement inclusif et durable.

En vue de bien assurer la mise en œuvre de la décentralisation, le dernier alinéa de l'article 204 de la Constitution fait de la planification provinciale une matière de compétence exclusive aux Provinces et aux ETD afin de promouvoir le développement au niveau de la base et améliorer les conditions de vie de la population en général. Dès lors, la planification est devenue une compétence des Provinces pour assurer leur libre administration et l'autonomie de la gestion de leurs ressources économiques, humaines, financières et techniques, et une prise en charge efficace du bien-être de leurs populations.

Le processus d'actualisation du PDP et du PAP de la province trouve ainsi son origine dans la nécessité de permettre aux habitants du Sud-Ubangi de prendre résolument en mains le développement de cette partie de la RDC, jadis l'un des greniers agricoles du pays. Il s'agit de ramener la province à ses standards d'entretemps ou autrement, redonner à la province, le sud de l'ex-district de l'Ubangi<sup>2</sup>, les attributs d'une vie paisible sur une terre florissante.

Pour ce faire, il importe de capitaliser les initiatives récentes en matière de diagnostic et de projection des cibles de développement. C'est dans ce cadre, qu'une attention spéciale sera accordée aux résultats de la localisation des ODD. En effet, 37 cibles et 57 indicateurs des ODD ont été retenus en 2018 comme prioritaires pour le Sud-Ubangi. Comparativement à la priorisation nationale, 15 cibles adossées à 21 indicateurs sont spécifiques à la province. Par ailleurs, le processus d'actualisation du PDP et PAP de la province du Sud-Ubangi prend également en compte les résultats de l'évaluation de la fragilité de la province réalisée en 2019.

L'élaboration de ce nouveau Plan de Développement de la Province du Sud-Ubangi s'inscrit dans la dynamique de capitalisation des éclairages apportés par les travaux d'analyse ciblée réalisés ces dernières années. L'ambition des Autorités Provinciales est de reconstruire les bases matérielles du développement de la province. Avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et sous le leadership du Gouvernement Provincial, le

---

<sup>2</sup> Scindée actuellement en province du Sud-Ubangi et Nord-Ubangi.

processus d'élaboration du Plan de Développement Provincial a été structuré en trois (03) phases : (1) la priorisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) de la province et l'Analyse Provinciale des Matrices de Fragilité ; (2) la formulation du Diagnostic Global Participatif et la préparation d'un Programme d'Actions du Gouvernement Provincial<sup>3</sup> ; et (3) la finalisation du Plan de Développement Provincial (PDP) et la déclinaison de ses orientations stratégiques en un Programme d'Actions Prioritaires (PAP).

- **Méthodologie**

La démarche de conduite du processus d'élaboration de ce nouveau PDP a misé sur la participation de tous les acteurs de développement<sup>4</sup>. Compte tenu de l'état de fragilité de la province, la méthodologie de formulation du PDP a pris également en considération la nécessité de passer progressivement, mais assurément des interventions rapides aux actions de développement, de manière à ce que les réponses à apporter aux maux dont souffre la province soient bien séquencées dans le temps et sur toute l'étendue de la province (urgences – consolidation de la paix – développement).

En réponse donc à cette exigence de participation et d'inclusion de l'exercice, le processus de formulation du nouveau PDP de la province du Sud-Ubangi et de son PAP a été réalisé en trois séquences : (i) l'établissement du diagnostic global participatif de la province et la collecte des données pour la formulation des choix stratégiques du PDP et la préparation des PAP sectoriels<sup>5</sup> ; (ii) la formulation des choix stratégiques du PDP, la réalisation du cadrage macroéconomique de la province et l'élaboration du PAP global ; et (iii) la finalisation du PDP et du PAP.

Dans le cadre de l'établissement du diagnostic global participatif, trois outils méthodologiques ont été utilisés : la constitution des focus group, l'enquête institutionnelle et l'enquête auprès des bénéficiaires.

En effet, pour la constitution des focus group, quatre (04) Groupes Thématiques de Réflexion ont été mis en place autour des thématiques ci-après : (i) le secteur de gouvernance provinciale et locale ; (ii) les secteurs productifs et l'environnement ; (iii) les secteurs sociaux ; et (iv) les infrastructures de base. Chaque Groupe Thématique était composé des représentants : (i) du gouvernement<sup>6</sup> provincial par secteur concerné, (ii) de la société civile, (iii) du secteur privé, et (iv) des Partenaires Techniques et Financiers. Les travaux des Groupes Thématiques de Réflexion ont porté, dans un premier temps, sur la préparation des portraits

---

<sup>3</sup> Ce PAG sera considéré comme le catalogue des priorités des priorités sur les 2 prochaines années (2021-2022). Il sera intégré dans le PAP, comme étant le parquet minimum sur lequel le Gouvernement Provincial devra orienter toutes les interventions de la province sur le biennal 2021-2022.

<sup>4</sup> Conformément aux directives du Guide méthodologique de planification provinciale et locale élaboré par les ministères centraux en charge du Plan (d'une part) et de la Décentralisation (d'autre part).

<sup>5</sup> La formulation du PAG constitue la première étape importante dans le cadre de l'élaboration du PAP. Ainsi, le PAG fait partie intégrante du PAP de la province du Sud-Ubangi.

<sup>6</sup> Gouvernement considéré à double titre (Gouvernement central à travers ses services déconcentrés et Gouvernement provincial à travers les ministères y afférant).

thématiques en vue de l'établissement de l'état des lieux et l'élaboration des tableaux d'analyse diagnostique, en vue de la réalisation des analyses diagnostiques.

L'enquête institutionnelle a permis de cerner l'offre existante en matière de développement dans la province. L'échantillon a porté sur deux membres de l'Assemblée Provinciale, deux membres du Gouvernement Provincial, trois partenaires techniques et financiers, deux responsables d'organisations de la société civile et l'un des responsables de la FEC de la province.

L'enquête auprès des bénéficiaires a concerné les quatre (04) territoires de la province (Gemena, Libenge, Kungu et Budjala). Des enquêteurs ont été envoyés dans ces territoires pour réaliser des entretiens avec des acteurs ciblés<sup>7</sup> au sein des populations. Cette opération a permis de collecter les données et informations sur les perceptions des populations cibles par rapport à la qualité des services offerts dans les territoires de la province, leurs attentes en matière de développement, leurs besoins collectifs, leurs exigences particulières, leurs spécificités, leurs contributions au développement, etc.

A l'issue de ces étapes, les acteurs du développement de la province ont été conviés à un atelier technique de 2 jours (lundi 14 et mardi 15 décembre 2020), lequel a permis de faire le consensus autour du diagnostic global participatif de la province. Après ce premier consensus, les groupes thématiques, avec l'aide des consultants du PNUD, ont poursuivi leur réflexion dans le cadre de la formulation des choix stratégiques ainsi que des matrices sectorielles du PAP qui ont été consolidés pour obtenir respectivement les nouvelles versions du PDP et du PAP, validées par l'ensemble des acteurs du développement, du jeudi 22 au samedi 24 avril 2021.

- **Subdivision**

Le document du Plan de Développement Provincial du Sud-Ubangi est subdivisé en quatre (04) chapitres, en dehors de l'introduction et de la conclusion.

Le premier chapitre présente la province dans ses dimensions historique, physique, politico-administrative, démographique et socio-économique. De plus, la synthèse du bilan de la mise en œuvre du plan quinquennal 2017-2021 a été dégagée sur la période 2017-2020 pour compléter le contexte provincial d'élaboration du Plan.

Quant au deuxième chapitre du PDP, il porte sur le diagnostic global participatif de la province. A l'issue de l'état des lieux réalisé par thématique et sous-thématique, des analyses

---

<sup>7</sup> Leur sélection a tenu compte des groupes cibles ci-après : le monde rural (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, commerçants, etc.) ; les responsables coutumiers et religieux (Notables, Chefs religieux, Chefs coutumiers, etc.) ; les leaders d'opinion (Société civile, les associations de développement local, les responsables du secteur éducatif, les responsables de structures de santé, etc.) ; les responsables locaux (chefs de quartier/village, chefs de secteurs, etc.) ; les structures administratives (développement rural et affaires sociales).

diagnostiques ont été effectuées afin de déboucher sur l'identification des défis et enjeux devant orienter le développement de la province sur les cinq prochaines années.

Le troisième chapitre concerne la formulation des choix stratégiques et comprend : i) les fondements du PDP ; et ii) les orientations stratégiques du PDP.

S'agissant du quatrième chapitre, il aborde le financement du PDP, le suivi-évaluation et les conditions de succès du PDP.

En annexe du document, a été développé un cadre de mesures pour mettre en exergue la chaîne de résultats et les indicateurs devant faciliter le suivi des progrès dans la mise en œuvre du PDP.



# CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA PROVINCE ET BILAN DU PLAN QUINQUENNAL DE DE DEVELOPPEMENT 2017-2021

Située au Nord-Est du pays, la province du Sud-Ubangi est l'une des nouvelles provinces de la RDC. Elle s'étend sur une superficie de 58 896 Km<sup>2</sup> avec une population estimée à environ 5,128 millions d'habitants.

## 1.1. CONTEXTE HISTORIQUE

La Province du Sud-Ubangi à l'instar de celle du Nord-Ubangi est issue du démembrement de l'ex-province de l'Equateur en juillet 2015, conformément à l'article 2 de la Constitution de la République Démocratique du Congo, en application de la loi de programmation n°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces et la loi organique n°15/006 du 25 mars 2015 fixant les limites des provinces et celles de la Ville de Kinshasa. Son chef-lieu est la ville de Gemena. Elle est habitée par des ethnies telles que les Ngbaka, les Ngbandi et les Mbanza, plus proches des peuples centrafricains avec des liens de consanguinité.

Par ailleurs, l'appellation « Ubangi » est partagée par la Province du Nord-Ubangi et celle du Sud-Ubangi depuis 1906, en raison de leur position géographique par rapport à la rivière « Ubangi » qu'elles partagent en commun.

Le District des Bangala, qui englobait les actuelles Provinces Mongala, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, a acquis le statut de District le 30 juin 1906 par Ordonnance de Monsieur le Gouverneur de Colonie, avec comme Chef-lieu, Lisala. Il a été scindé en District de la Mongala (Chef-lieu Lisala) et en District de l'Ubangi (le Nord-Ubangi et le Sud-Ubangi) avec comme Chef-lieu, Libenge. Le Chef-lieu du District de l'Ubangi a d'abord été transféré de Libenge à Bowanga (dans le Secteur de Nguya) ensuite à Gemena. En 1964, le District de l'Ubangi est devenu Province de l'Ubangi avec Chef-lieu Gemena.

Le 08 décembre 1972, par Ordonnance-Loi n° 72/462, le District de l'Ubangi a été scindé en deux entités à savoir, le Nord-Ubangi et le Sud-Ubangi.

## 1.2. CONTEXTE PHYSIQUE

La Province du Sud-Ubangi a pour chef-lieu Gemena. Elle est délimitée comme suit :

### a. Au Nord

- Par la frontière de la République Démocratique du Congo avec la République Centrafricaine et l'Ouest de la Province du Nord-Ubangi ;
- La rivière Bembe, depuis son embouchure dans la rivière Ubangi, jusqu'à sa source ;
- Une droite jusqu'à la source de la rivière Bala ;

- Une droite jusqu'à la source de la rivière Angula ;
- Celle-ci jusqu'à son confluent avec la rivière Paka ;
- La rivière Paka jusqu'à son confluent avec la rivière Lua-Dekere ;
- Celle-ci jusqu'au confluent de la rivière Dinda.

b. A l'Est

- Par l'Ouest des Provinces du Nord-Ubangi et de la Mongala ;
- La rivière Dinda, depuis son confluent avec la rivière Lukula ;
- Cette rivière jusqu'à sa source ;
- Une droite de cette source à celle de la rivière Bolo ;
- Une droite joignant cette source à celle de la rivière Vere ;
- La rivière Vere jusqu'à son embouchure à la rivière Pwangana ;
- Celle-ci, vers l'aval, jusqu'à son embouchure à la Lua-Vindu ;
- Cette rivière, vers l'aval, jusqu'à son confluent avec Gilinga ;
- La rivière Gilinga, en amont, jusqu'au point de rencontre avec le méridien passant par la source de Zowo ;
- Ce méridien jusqu'à cette source ;
- Ce ruisseau jusqu'à son confluent avec Libala ;
- Cette rivière, en aval, jusqu'au confluent avec la Baw ;
- Celle-ci jusqu'à sa source ;
- De cette source, une droite jusqu'à la source de la Gwaloro ;
- De la source de Gwaloro, une droite jusqu'à la source de Yelongo ;
- Cette rivière jusqu'à son embouchure à la Go ;
- Cette droite entre le point de jonction et ce confluent ;
- Une droite joignant ce confluent à l'embouchure de la rivière Gumbali à la Libala ;
- Cette rivière, vers l'aval, jusqu'à son confluent avec la Mongala ;
- La rivière Mongala, en aval, jusqu'à son point d'intersection avec le 2<sup>ème</sup> parallèle Nord.

c. Au Sud

- Par le Nord de la Province de l'Equateur ;
- Du 2<sup>ème</sup> parallèle Nord, vers l'Ouest, jusqu'à sa rencontre avec la rivière Moeko ;
- De ce point d'intersection, une droite jusqu'à l'embouchure de la Bobili (chenal de Monia à la rivière Moana) à la Giri et s'arrêtant à 2 Km de la rive gauche de la Giri ;
- Une ligne parallèle à la rive gauche de la Giri distante de 2 Km de cette rivière, vers l'aval, jusqu'à son point de rencontre avec le lieu dit Lombo ;
- Une droite du lieu dit Lombo au thalweg de la Giri en passant par l'Îlot Djobu ;
- Ce thalweg, vers l'aval, jusqu'à son intersection avec le parallèle de l'extrémité Sud du groupe d'îlots Bodjinga ;
- Ce parallèle, vers l'Ouest, jusqu'à son intersection avec l'embouchure du chenal Mondoki à la Giri ;
- De l'embouchure, une ligne parallèle à la rive droite de la Giri et, vers l'aval, jusqu'à son intersection avec le parallèle de l'embouchure du chenal des Tonda à la Giri ;
- De ce point, une ligne parallèle à la rivière droite du chenal Tonda jusqu'à son intersection avec le parallèle passant à 1 Km au Nord du Village Mokolo ;
- Ce parallèle, vers l'ouest, jusqu'à sa rencontre avec la frontière de la République Démocratique du Congo avec la République du Congo.

d. A l'Ouest

- Par la frontière de la République Démocratique du Congo avec la République du Congo ;
- Cette frontière, depuis ce point de rencontre avec ce parallèle, jusqu'à l'embouchure de la rivière Bembe dans la rivière Ubangi.

Le réseau hydrographique de la province du Sud-Ubangi comporte deux grands bassins :

- le bassin de l'Ubangi septentrional, à l'extrême nord, avec comme principales rivières : la Bembe, la Songo, la Liki et la Yengi, dans la partie occidentale la Mondjo et la Lumba, dans la partie orientale ;
- le bassin des deux Lua et des affluents de l'Ubangi, au centre nord principalement alimenté par la Lua-Dekere, la Lua-Vindu et leurs affluents.

**Tableau n°1 : Régime hydrographique moyen annuel de la province du Sud-Ubangi**

Bassin	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
<b>Ubangi</b>	B	B	B	B	B	M	M	M	H	H	H	M
<b>Lua</b>	B	B	B	B	B	M	M	M	H	H	H	M

Légende : H = hautes eaux ; M = moyennes eaux ; B = basses eaux.

**Source : Rapport diagnostic PIREDD Sud-Ubangi, 2019**

Le relief de la province du Sud-Ubangi est dominé par la cuvette centrale au Sud dans les Territoires de Kungu et de Budjala ainsi que les plateaux au Nord. La végétation est composée de la forêt dense et humide, forêt sur sol hydromorphe, savane arbustive, savane herbeuse et végétation marécageuse. Le climat dominant est équatorial, chaud et humide en permanence. La température moyenne est de 24,6 °C avec des précipitations abondantes.

La province couvre une superficie de 58 896 Km<sup>2</sup>. La population est estimée à quelque 5 127 534 habitants avec une densité moyenne de 9,98 habitants au Km<sup>2</sup>. Les trois principaux peuples du Sud Ubangi sont : Ngbaka, Ngbandi et Banda. La province est habitée par d'autres mosaïques de tribus dont Ngombe, Libinza, Bomboma, Monzombo, Mwe, Lobala, Pygmées.

### 1.3. CONTEXTE ADMINISTRATIF

La Province du Sud-Ubangi est composée de 2 villes (Gemena et Zongo) et 4 territoires (Gemena, Libenge, Kungu et Budjala) qui comprennent dans l'ensemble 6 communes (Labo, Mugila, Gbazubu, Ndumba, Nzulu et Wango), 17 Secteurs, 201 Groupements et 24 quartiers et 1 807 villages répartis dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n°2 : Subdivision administrative du Sud Ubangi**

Entité	Superficie (Km <sup>2</sup> )	Population (en 2015)	Secteurs	Groupements	Villages
<b>Gemena</b>		16.093			
<b>Zongo</b>	1.045	132.265			
<b>Gemena</b>	11.488	1.631.532	4	39	
<b>Budjala</b>	13.434	510.922	5	69	
<b>Kungu</b>	12.848	1.021.127	5	63	
<b>Libenge</b>	12.833	467.594	3	24	
<b>Total</b>	<b>51.896</b>		<b>17</b>	<b>195</b>	<b>1.692</b>

**Source : Ministère provincial de l'Intérieur ; Statistiques de la population 2019.**

En fonction de la distance qui sépare chaque territoire au chef-lieu de la province, le territoire de GEMENA est le plus proche avec 75 Km en moyenne et le territoire de LIBENGE est le plus éloigné avec une distance moyenne de 180 Km. Quant aux deux autres territoires, ils sont situés presque à une même distance, soit 90 Km pour BUDJALA et 110 Km pour KUNGU.



**Photo n°1 : Bâtiment du Gouvernement.**

## **1.4. CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE**

### **1.4.1. Démographie**

Les Ngbaka, les Ngombe, les gens d'eau, les Ngbandi et les Mbanza [Mbandja] constituent les principaux peuples du Sud-Ubangi, du point de vue démographique. Mais en réalité, la province est habitée par une mosaïque de peuples dont l'énumération exhaustive s'avèrerait difficile. On y signale aussi la présence des Pygmées.



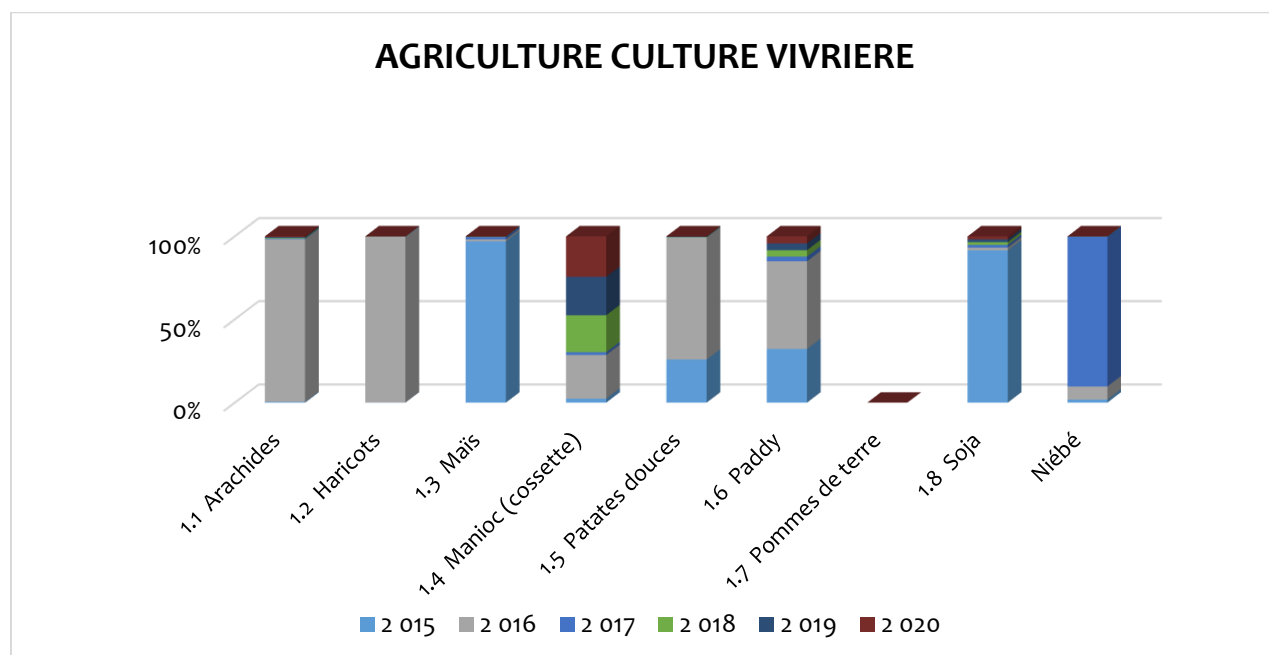
**Photo n°2 : Photo visite des enquêteurs dans un village des pygmées (Territoire de Libenge)**

### 1.4.2. Economie

L'économie de la Province du Sud-Ubangi reste dominée par l'agriculture, l'élevage, la pêche artisanale, la cueillette, la chasse et le petit commerce. La population vit essentiellement de l'agriculture vivrière basée sur les cultures de manioc, maïs, arachide, riz et niébé. L'agriculture pérenne est constituée des cultures de caféier, cacaoyer, palmier à huile et hévéa mais dont la production et la commercialisation ont fortement chuté et ne sont plus attrayantes pour la population.

Les parts de production agricole (culture vivrière) sur les six (06) dernières années, indiquent que les productions des trois (03) dernières années (2018-2019-2020) sont insignifiantes comparativement à celles des trois années qui les précèdent (2015-2016-2017) ; exception faite de la production du manioc.

**Graphique n° 1 : Cultures vivrières**

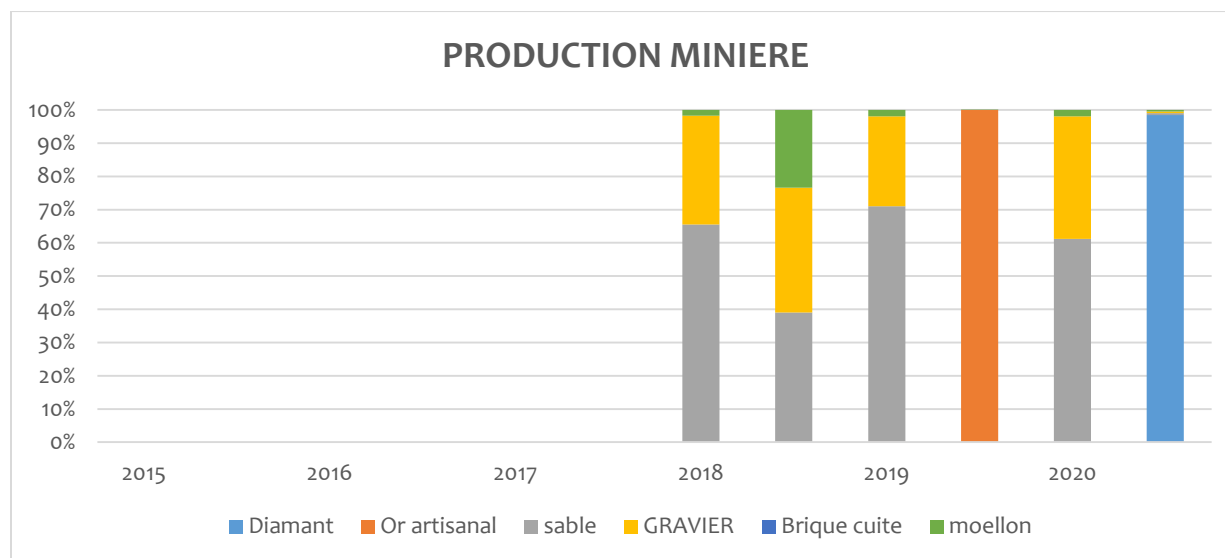


*Source : Inspection provinciale de l'agriculture*

L'élevage est de petit bétail de porc, de chèvre et de la basse-cour. L'élevage de gros bétail est en introduction mais encore très faible. La cueillette des chenilles est une grande activité qui procure périodiquement de la richesse à la population.

Le sous-sol de la province du Sud Ubangi renfermerait quelques minerais dans la chaîne des collines de « Likibembienne ». Il s'agit de l'or, du diamant, du cobalt, des cassitérites, du coltan, des terres rares, des pierres des couleurs et de l'uranium.

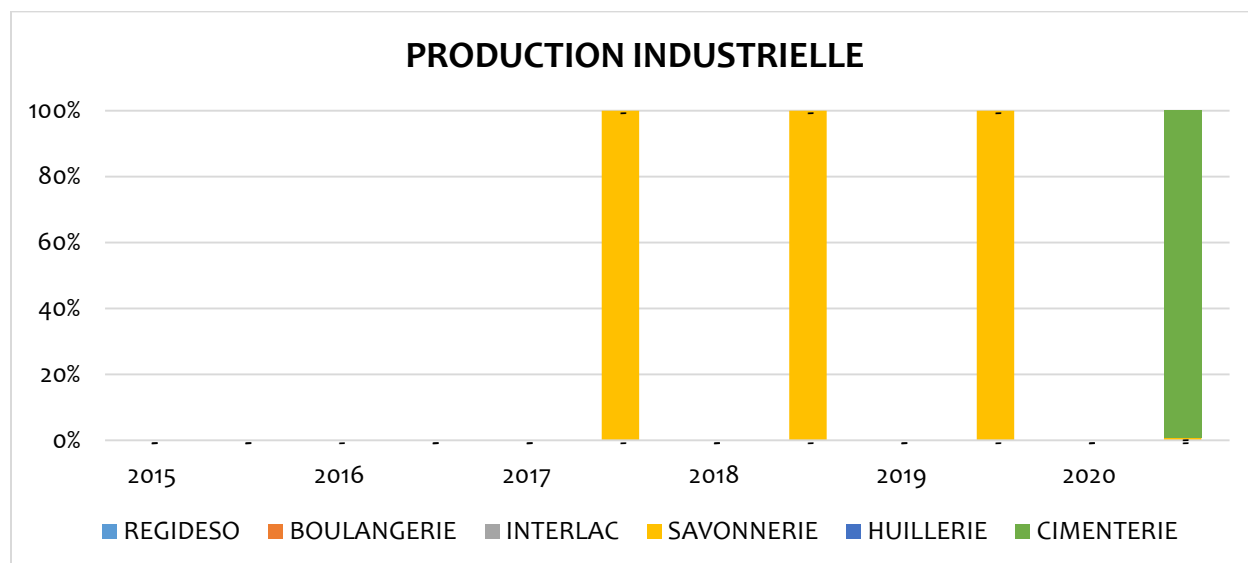
### Graphique n° 2 : Production minière



Source : Division Provinciale des Mines

Outre les deux sociétés Agro-industrielles MILUNA et SIAC et les petites savonneries industrielles, il y est observé une quasi-inexistence d'industries extractives, agro-alimentaires et de transformation dans la province.

### Graphique n° 3 : Production industrielle



Source : Direction Provinciale du Commerce

Les voies de transport, particulièrement les routes sont dans la plupart de cas délabrées à l'exception de celle AKULA-GEMENA-ZONGO et non asphaltées ainsi que l'existence de plusieurs ports malheureusement en mauvais états. Cette situation qui ne favorise pas l'évacuation notamment des produits agricoles des lieux de production vers les centres de consommation.

## 1.5. RESULTATS MAJEURS ENREGISTRES 2017-2020

Au cours de la période 2017-2020, la province Sud-Ubangi a enregistré bon nombre de réalisations dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Provincial de Développement 2017-2021 ainsi que de certains programmes, projets et actions du Gouvernement Central, de l'Exécutif provincial et des Partenaires Techniques et Financiers. Il s'agit donc, d'une part de procéder à une évaluation physique et d'identifier les obstacles rencontrés et d'autre part, d'en tirer les leçons pertinentes qui pourront informer et guider le choix des options stratégiques et opérationnelles à lever pour l'actualisation du Plan de Développement Provincial du Sud-Ubangi qui répond aux attentes des populations de la Province d'ici 2025.

### 1.5.1. Secteur de la Gouvernance provinciale et locale

**En ce qui concerne la gouvernance politique et sécuritaire**, les efforts fournis dans ce sous-secteur ont permis entre autres : (i) acquisition de 20 kits informatiques, 1 kit VSAT, 10 kits solaires, équipements au Gouvernorat ; (ii) équipement du bâtiment de l'Assemblée provinciale ; et (iii) acquisition de 2 jeeps 4X4 en 2018 au Ministère provinciale de l'intérieur.

**S'agissant de la gouvernance judiciaire**, les actions ci-après ont été réalisées : (i) organisation de plaidoyer pour l'affectation des magistrats dans la province pour un bon fonctionnement de l'appareil judiciaire ; et (ii) identification des statuts et documents légaux des organisations non gouvernementales de développement œuvrant dans la province.

**Pour le compte de la gouvernance administrative, décentralisation, affaires coutumières, communication et médias**, les actions phares réalisées sont : (i) mise en commission d'arbitrage des conflits coutumiers dans les territoires ; et (ii) renforcement des capacités techniques des journalistes de la province.

**Dans la gouvernance économique et financière**, les actions suivantes ont été réalisées : (i) organisation de la revue des outils dans le domaine des Finances publiques, Budget et Plan, (ii) promotion de la planification ; et (iii) mise en place de l'unité provinciale de cadrage macroéconomique ; et (iv) lutte contre les tracasseries administratives.

### 1.5.2. Secteurs Productifs et environnement

**Agriculture, Pêche, Elevage, Développement Rural.** Durant la période 2017-2020 les actions réalisées sont répertoriées dans les axes ci-dessous :

- Augmenter et améliorer la production des cultures vivrières : (i) production de la semence de Base de 109 hectares d'arachide ; (ii) production de la semence de base de 0,14 hectare de maïs ; (iii) production de la semence de base de 2,016 hectares du riz ; (iv) production de la semence de base de 18 hectares de manioc ; (v) production de la semence (R1 de 907 hectares d'arachide, R1 de 13,16 hectares de maïs , R1 de 50,4 hectares du riz , R1 de 180 hectares de manioc) par les agri-multiplicateurs ; (vi) production de la semence (R2 de 7560 hectares d'arachide, R2 de 980 hectares de maïs, R2 de 1260 hectares du riz, R2 de 1800 hectares de manioc) par les agri-



multiplicateurs ; (vii) analyses de 27 échantillons et certification de quatre spéculations de l'INERA BOKETA ; (ix) analyses de 182 échantillons et certification de quatre spéculations des agri-multiplicateurs pour la R1 ; et (x) accompagnement de 60 000 ménages aux travaux culturels pendant 10 saisons.

- Augmenter la production des cultures pérennes (de petits planteurs indépendants) : (i) Sensibilisation de 60 000 ménages sur la relance des cultures pérennes ; (ii) recensement de toutes les exploitations des cultures pérennes (petits et grands planteurs) ; (iv) vulgarisation de nouvelles variétés productives et résistantes aux maladies cryptogamiques ; (v) approvisionnement des semences résistantes aux maladies cryptogamiques pour 5000 hectares de caféier ; (vi) approvisionnement des semences résistantes aux maladies cryptogamiques pour 2500 hectares de cacaoyer ; et (vii) recensement et évaluation des sociétés agro-industrielles en faillite pour leur relance.
- Augmenter la production animale et halieutique : (i) sensibilisation et encadrement des pisciculteurs à la construction et réhabilitation des étangs piscicoles ; (ii) organisation des éleveurs de gros bétail et pisciculteurs en association ; (iii) diagnostic et traitement des maladies courantes de gros , petits bétails et volailles ; (iv) organisation de 2 campagnes massales contre la PPR (Peste de petits ruminants) ; (v) chargement de la ferme Boyambi en caprins des races améliorées (2 mâles et 40 femelles) ; (vi) construction de 2 abattoirs pour assurer la sécurité alimentaire en viande de qualité (Gemena et Zongo) ;
- Améliorer les infrastructures de commercialisation des produits agricoles : (i) construction du marché de Libenge ; (ii) construction de 50 entrepôts des produits agricoles ; (iii) équipement de 28 entrepôts avec les unités des mesures.

### **1.5.3. Secteurs sociaux**

**Dans le secteur de la santé**, plusieurs actions étaient réalisées au cours de la période 2017-2019, mais les plus importantes sont répertoriées dans les différents piliers ci-dessous :

- Améliorer la couverture sanitaire de la population et de la qualité des services et des soins de santé offerts à la population : (i) installation des kits de transfusion sanguine pour la mise en place des banques de sang (tous les HGR, certains CSR (Gwaka, Gbatikombo, Dongo, Bogoro, Takaya ...)) ; (ii) intégration des unités de biochimie (HGR Tandala, Budjala, Gemena et Bwamanda) & Acquisition d'appareil échographique (HGR Ndage) ; (iii) acquisitions des matériels et équipements médicaux ; (iv) Extension de la PEC de la malnutrition à partir des aliments locaux ; (v) extension du système d'évacuation des urgences ; (vi) intégration des activités de prise en charge de violence sexuelle (CS situés au long de la route AKULA-GEMENA-ZONGO (Bulu, Gemena, Bwamanda, Libenge et Zongo) ; et (dotation des CS en matériels de chaîne de froid dans toutes les ZS).

- Lutter contre la maladie & Résilience du système de santé aux urgences : (i) élaboration d'un plan multisectoriel de préparation et réponse aux conséquences des inondations ayant touché les populations sinistrées de Zongo, Libenge, Mawuya, Bokonzi et Akula ; (ii) Actualisation d'un plan de préparation et réponse de la province et dans les ZS et prises des mesures de mitigation contre la Maladie à Virus Ebola (MVE) ; et (iii) Investigations des flambées de cas de rougeole et riposte dans les ZS de Kungu, Mbaya, Bangabola, Bulu et Budjala, Zongo, Ndage Gemena et Bokonzi.
- Accompagner les activités d'hygiène et assainissement dans la communauté, CS, HGR et BCZ de la DPS : (i) installation de 7 brigades d'hygiène par l'Autorité provinciale (Gemena, Tandala, Budjala, Libenge, Zongo et Bwamanda) ; (ii) mise en place des comités d'eau dans les villes de Gemena et de Zongo ; (iii) construction des latrines, trous à placenta dans les structures (majorité des CS et HGR) ; et (iv) certification des villages et rattrapage de ceux qui ont perdu le statut.
- Développer les ressources humaines pour la santé, renforcer la gestion des ressources dans la DPS et accompagner l'amélioration de la gestion dans les ZS : (i) formation en santé publique de 4 médecins (PNLS, Budjala, Tandala, Bwamanda) et formation du secrétaire du BCZS pour les études supérieures (Tandala) ; (ii) intégration de 4 nouveaux ITM dans le programme de la réforme (Bokonge, Libenge, Tandala et Bangabola) ; (iii) finalisation du PPRHS assorti de son plan de l'An 1 ; et (iv) formation des enseignants de 4 nouveaux ITM dans le cadre de préparatif d'intégration dans le programme de la réforme (ITM Gemena, ITM Christ Roi de Mbaya, ITM Kristu Mokonzi de Bokonzi et ITM Tosalisa de Budjala).
- Améliorer les constructions, infrastructures, équipements et matériels médicaux et non médicaux : (i) construction des bureaux centraux ou des salles des réunions de l'ECZS avec meubles (BCZS Mawuya, Ndage, Boto) ; (ii) construction des CS Bomuntu, Makengo, Ville Gemena, Mbayi, Boliebu, Bombakabo, Isabe et Kuma) ; (iii) construction du bâtiment administratif de l'ITM de Gemena, du bâtiment scolaire de l'ITM Kungu de Kungu, et du bâtiment scolaire de l'ITM Molende de Tandala ; (iv) réhabilitation des HGR&CS (peintures, matelas, équipements et matériels médicaux) ; (v) livraison des ouvrages de construction des CS (maternité de Bongbia Tandala, NGWENZE) ; et (vi) fournitures de bureaux et autres matériels (LCD, PC, éclairage, kits solaires, générateurs).
- Moderniser les matérielles infrastructures & équipements et matériaux : (i) acquisition des équipements et matériels médicaux (matelas, lits de consultation, lits d'observation...) ; et (ii) acquisition de 5 jeeps dont 4 ambulances médicales et motos.
- Renforcer la fonction d'inspection-contrôle des établissements sanitaires et pharmaceutiques des ZS : (i) mise en place d'un système de suivi des comptes médicaments des ZS, et (ii) organisation des missions d'audits gestionnaires diligentés

dans les bureaux du BDPS, Coordinations des programmes spécialisés et les Zones de Santé.

**Dans le domaine de l'Education et formation**, les grandes réalisations à noter sont : (i) organisation des campagnes de sensibilisation pour inscription de tous les enfants en âge scolaire ; (ii) création des centres de rattrapage scolaire ; (iii) organisation des sessions de formation pour les enseignants de l'enseignement de l'EPSP ; (iv) recrutement et formation des inspecteurs des enseignants de l'enseignement préscolaire, primaire, secondaire en tenant compte du genre ; (v) équipement de 50 écoles en supports pédagogiques (programme national, manuel scolaire, matériel didactique) ; (vi) implication des communautés et de la société civile dans les gestions des établissements (comité de parent, conseil de gestion, autorité local) ; (vii) et amélioration des gestions de ressources humaines (recrutement promotion, mise en a la retraite).

**S'agissant des Affaires sociales et actions humanitaires** les réalisations phares sont : (i) éducation, information communication pour le changement de comportement vis avis des groupes vulnérables ; (ii) sensibilisation des communautés sur la prise en charge des groupes vulnérables ; (iii) vulgarisation des instruments juridiques sur la protection des groupes vulnérables ; (iv) vulgarisation des instruments juridiques sur la protection des groupes vulnérables ; (v) formation et renforcement de capacité de l'équipe d'éveil humanitaire et implantation de l'EPVH ; (vi) évaluations des besoins prioritaires des personnes vulnérables par rapport à l'accès aux services sociaux de base ; et (vii) mise en place d'un système de gestion participative et transparente des structures d'encadrement de la protection.

**En matière du Genre, Famille et Enfant**, les principales actions réalisées sont : (i) renforcement des femmes leaders sur les lois relatives aux violences sexuelles ; (ii) promotion des femmes dans la lutte contre la discrimination et la protection de leur droit et textes relatives à la protection des enfants ; (iii) promotion et implication de l'enfant dans le processus de développement ; et (iv) vulgarisations de textes relatives à la protection de l'enfant.

**Pour la Jeunesse, sports et loisir**, les réalisations phares sont : (i) organisation des championnats provinciaux et interscolaires ; (ii) construction d'un stade de football à Zongo ; et (iii) réhabilitation du stade Papa Movoto.

**Dans le domaine d'Eau, hygiène et assainissement**, les actions majeures réalisées sont : (i) construction de 75 bornes fontaines installées par la REGIDESO dans les Villes de Gemena ; et (ii) renforcement de communication en matière d'accès à l'eau potable l'hygiène et à l'assainissement.

**En matière d'emploi**, les principales actions réalisées sont : (i) installation de l'antenne provinciale de l'ONEM ; (ii) collecte et analyse des données fiables sur les marchés de l'emploi ; et (iii) mise à la disposition de l'inspection du travail et de l'ONEM, des lois et textes règlementaires.

#### **1.5.4. Secteurs des Infrastructures**

**Dans le domaine des infrastructures travaux publics et reconstruction**, les principales actions réalisées sont : (i) réhabilitation de la résidence du vice-gouverneur, (ii) construction d'un pont sur la rivière Mombonga à Gemena 2 ; (iii) construction de caniveau sur l'avenue Mbembo ; (iv) réhabilitation de l'axe routier de Budjala ; (v) réhabilitation tronçon Bogamana et Boketa/INERA ; (vi) entretien de RN 6,23 et 24 ; (vii) réhabilitation de l'avenue de l'hôpital, (viii) réhabilitation de l'avenue de l'Ubangi ; (ix) construction d'un bâtiment administratif du tribunal pour enfant ; (x) construction d'un pont sur la rivière Mombonga vers Bokonzo, (xi) réhabilitation du bâtiment carcéral d'Angenga de Gemena ; (xii) construction d'un bâtiment administratif pour abriter les services publics de l'Etat dans la ville de Gemena ; et (xiii) réhabilitation de la voirie urbaine de Gemena (avenue : Lumumba, de l'hôpital et Mobutu).

**En matière de l'aménagement du territoire**, parmi les progrès réalisés, on peut citer : (i) l'élaboration d'un Plan Provincial d'Aménagement du Territoire (PPAT) ; (ii) lotissement dans la commune de Nzulu à Zongo et l'exécution de remodelage du quartier Saratumba pour y avoir accès ; et (iii) dragage de la rivière mongala.

## CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DE LA PROVINCE

### 2.1. SECTEURS DE LA GOUVERNANCE

Plus d'une décennie après la promulgation de la Constitution consacrant la décentralisation et le découpage territorial, plusieurs questions peuvent encore se poser sur la gouvernance des provinces et des entités territoriales décentralisées sur le plan politique, électoral, sécuritaire, administratif, judiciaire, économique-financière, décentralisation et des affaires coutumières.

Le diagnostic des secteurs de la gouvernance de la province du Sud-Ubangi est réalisé en tenant compte des trois volets ci-après : i) gouvernance politique et sécuritaire ; ii) gouvernance judiciaire ; ii) gouvernance administrative et décentralisation ; et iii) gouvernance économique.

#### 2.1.1. Gouvernance politique et sécuritaire

Dans son aspect actuel, la Province du Sud- Ubangi a acquis son statut depuis le 11 juillet 2015, conformément à la Constitution et à la Loi de Programmation N°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces. A cet effet, les deux institutions politiques provinciales ont été installées et sont fonctionnelles. Il s'agit de l'Exécutif provincial et de l'Assemblée provinciale.

##### 2.1.1.1. Fonctionnement des institutions provinciales

A l'instar d'autres provinces du pays, la province du Sud-Ubangi comprend deux institutions politiques provinciales, à savoir : l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial. Ces institutions ont été reconstituées en 2015 lors du démembrement de l'ancienne Province de l'Equateur.

- **Etat de lieux**

**En ce qui concerne l'Assemblée Provinciale**, elle est installée en avril 2016 et composée de 28 députés issus de différentes circonscriptions électorales et ainsi répartis : Gemena 11 députés ; Kungu 6 députés ; Libenge 3 députés et Budjala 7 députés et la ville de Zongo 1 député.

Elle comprend trois commissions : i) Commission Politique Administrative et Juridique (PAJ) ; i) Commission Economique et Financière (ECOFIN) et iii) Commission Socio-Culturelle.

**Par rapport au Gouvernement Provincial**, de 2015 à ce jour, la province du Sud-Ubangi a connu quatre gouvernements dont le premier a été dirigé par les Commissaires spéciaux, désignés par le pouvoir central, pour présider aux destinées de la province de novembre 2015 en mars 2016, date de l'élection du premier Gouverneur de province et de son Adjoint.

Le Gouvernement provincial est composé de dix Ministres provinciaux dont chaque cabinet est pourvu de 10 membres ; tandis que le cabinet du Gouverneur de Province aligne 1 Directeur de cabinet, 1 Directeur de cabinet Adjoint, 3 Conseillers Principaux, etc. Le Gouvernement

provincial est assisté par un Secrétariat Exécutif composé de quatre membres : 1 Secrétaire exécutif, 1 opérateur de saisie, 1 hôtesse ou assistante, 1 chargé des courriers (entrants et sortants) et 1 chauffeur.

Dans la recherche de l'équilibre intercommunautaire et de la paix, le Gouvernement provincial est représentatif de tous les grands groupes ethniques avec le Lobala, le Mbanza, le Ngbandi, le Bomboma, le Ngombe, le Bamwe et le Ngbaka.

Selon le rapport sur la fragilité en 2018, la province est sortie de la phase de crise et est la seule aujourd'hui en phase de réforme. C'est dire que dans le Sud-Ubangi, le niveau de cohabitation entre les forces politiques (Majorité/Opposition) est appréciable.

- **Analyse diagnostique**

Le problème prépondérant pour les institutions politiques du Sud-Ubangi est le faible niveau de ressources financières et logistiques pour faire fonctionner les services et financer le développement dans un contexte de l'extrême pauvreté de la population.

Au titre des facteurs capitalisables dans le cadre du fonctionnement des institutions politiques du Sud-Ubangi, on peut noter que : (i) la collaboration entre les institutions est quasi-bonne, donc non conflictuelle ; et (ii) l'actuel bureau de l'Assemblée provinciale est stable depuis la déchéance du premier.

Cependant, ces organes rencontrent certaines contraintes dans leur fonctionnement. Il s'agit entre autres, de : (i) la mauvaise installation de l'Assemblée provinciale et du Gouvernement provincial ; (ii) l'insuffisance d'équipement et matériel informatique pour la réalisation des travaux de qualité et en temps réel ; (iii) le retard pris dans la promulgation des édits en rapport avec la décentralisation notamment les Edits sur les services publics de la Province et des entités territoriales décentralisées<sup>8</sup>.

Il sied de préciser que la province fait face à un manque criard d'infrastructures devant abriter la quasi-totalité des services de l'Etat, les mauvaises conditions de travail, la non-allocation des frais de fonctionnement depuis cinq ans, l'absence d'un programme de renforcement des capacités, le versement irrégulier des émoluments des députés et salaires du personnel des cabinets politiques, etc.

#### **2.1.1.2. Paix et sécurité**

- **Etat de lieux**

Depuis quelques années, la province vit dans la paix et la sécurité règne partout sur son territoire grâce au rapprochement des gouvernants aux gouvernés et l'appui des services

---

<sup>8</sup> Ces édits portent sur le statut du personnel de carrière de la Fonction publique provinciale et locale, les services décentralisés (Santé, Education, Agriculture, Développement Rural), la création des directions provinciales de la Fonction Publique, bureau Paie, bureau Trésor et bureau Budget.

spéciaux dont ANR, DGM, PNC et FARDC et ce, malgré quelques cas isolés de foyers de tension.

La mise en place par l'Arrêté du Gouverneur de la Commission d'arbitrage des conflits intercommunautaires, des pouvoirs coutumiers et des limites des villages, groupements, secteurs et même des territoires, constitue une véritable panacée en matière de règlement des conflits.

La province du Sud-Ubangi, comme celle du Nord-Ubangi, a subi les contrecoups de la guerre civile centrafricaine qui a entraîné l'afflux des réfugiés centrafricains sur son sol en grand nombre. Ces afflux des réfugiés (plus de 60.000 en 2018 et quelques milliers en 2021) ont engendré des problèmes d'ordre sécuritaire et humanitaire sans précédent que la province est appelée à gérer, non sans quelques difficultés.

Le niveau de fragilité selon les conditions sécuritaires, classe le Sud-Ubangi parmi les provinces qui sont en phase de crise. Cet indice sécuritaire (1,56) place la province en 4<sup>ème</sup> rang par rapport à l'ensemble des 18 provinces où cette évaluation de la fragilité a été réalisée en 2018.

- **Analyse diagnostique**

La province gère au quotidien plusieurs cas de conflits fonciers et coutumiers, de vols à mains armées, de viols de filles mineures, de conflits intracommunautaires (des disputes autour des limites des groupements, des problèmes de succession du pouvoir coutumier) et de querelles inter-ethniques dues au boom démographique, à l'insuffisance des terres arables, à l'exploitation des ressources naturelles et des étangs poissonneux, à la cueillette des fruits sauvages et au ramassage des chenilles, champignons et escargots.

La question de délimitation des villages, des groupements, des secteurs et des territoires est également source de conflit dans la province. Les dommages occasionnés par ces conflits sont démesurés et causent préjudice non seulement au développement communautaire, mais également à celui de toute la province.

Le Sud-Ubangi est une province post conflit (Rébellion d'Enyele, etc.) qui devrait bénéficier du Programme de Stabilisation et de Reconstruction (STAREC). Bien que la coordination provinciale de ce Programme ait été créée par Arrêté du Gouverneur, la province n'en est pas encore bénéficiaire.

### **2.1.1.3. Elections**

- **Etat de lieux**

La Commission Electorale Nationale Indépendante est opérationnelle dans la province à travers le Secrétariat Exécutif Provincial à Gemena et les Antennes dans les quatre territoires pour l'organisation des élections directes et indirectes. Actuellement, la population du Sud Ubangi s'attend à l'organisation des élections urbaines, municipales et locales.

Le processus d'identification et d'enrôlement s'est déroulé de janvier à avril 2017. Les effectifs des enrôlés, déterminants pour le nombre des sièges, se présentent dans le tableau ci-après.

Ce tableau fait observer que le nombre d'électeurs a suffisamment augmenté dans la province du Sud Ubangi entre 2006 et 2011. Dans l'ensemble, l'augmentation représente 56 %. Elle est de 32 % pour Budjala, 47 % pour Gemena, 77 % pour Kungu, 84 % pour Libenge et 74 pour Zongo.

**Tableau n° 3 : Effectifs des enrôlés**

Circonscription	2006	2011	2017	% évolution
<b>Budjala</b>	182 332	245 758	340 021	32
<b>Gemena</b>	370 131	405 358	545 475	47
<b>Kungu</b>	203 554	239 090	359 486	77
<b>Libenge</b>	101 258	132 586	186 778	84
<b>Zongo</b>	47 359	60 080	82 271	74
<b>Total province</b>	<b>904 634</b>	<b>1 155 378</b>	<b>1 514 031</b>	<b>56</b>

Source :

Comme dans les autres provinces de la RDC, les élections présidentielles, législatives, provinciales ont été organisées au Sud-Ubangi. Ces élections avaient conduit au premier transfert démocratique du pouvoir exécutif de l'histoire du pays.

- **Analyse diagnostique**

On peut souligner qu'il a été impossible de tenir des élections transparentes et équitables dans les délais constitutionnels, en raison de nombreux retards accumulés dans l'exécution du calendrier électoral. Le fond du problème va cependant au-delà d'un simple retard du processus électoral.

Les défis majeurs à relever pour améliorer la situation afin de résoudre la question de légitimité et du développement local sont : (i) l'organisation des élections municipales, urbaines et locales ; et (ii) l'application effective des lois existantes sur la décentralisation.

La seule entrave majeure relevée dans ce secteur est la non-organisation du Recensement Général de la Population avant les élections.

## **2.1.2. Gouvernance judiciaire**

### **2.1.2.1. Justice**

- **Etat de lieux**

La Division Provinciale de la Justice assume le rôle de coordination et de gestion vis-à-vis des Etablissements Pénitentiaires, les Offices Notariaux et les Etablissements de Garde et de l'Education de l'Etat (EGEE). Avec les Institutions judiciaires, la Division Provinciale de la Justice entretient des rapports de collaboration, car, ces institutions étant du Pouvoir Judiciaire, travaillent de manière indépendante.



L'appareil judiciaire n'est pas actif dans 3 territoires y compris la ville de Zongo, sauf dans celle de Gemena et le territoire de Gemena où il fonctionne dans des conditions infernales. Le chef-lieu de la province compte 1 parquet près le tribunal de grande instance, 1 parquet près le tribunal de paix, 1 tribunal pour enfants, 1 auditorat militaire près le tribunal de garnison militaire, 1 tribunal de grande instance et 1 tribunal de paix. Actuellement, il existe une cour d'appel et son parquet général à Gemena. Dans chaque territoire et ville, il y a une prison, à l'exception du Territoire de Budjala.

Selon le rapport sur la fragilité, il importe de noter que par rapport à d'autres provinces, la situation du Sud-Ubangi n'est pas la plus déplorable en ce qui concerne les conditions de justice. Avec un score de 1.78, il fait partie des trois provinces qui tendent vers la phase de réforme.

- **Analyse diagnostique**

Dans le secteur de la justice, on peut inventorier comme contraintes majeures : (i) le nombre insuffisant du personnel ; (ii) la démotivation du personnel suite à l'absence de salaire et prime ; (iii) la capacité d'accueil réduite des Etablissements Pénitentiaires ; (iv) le délabrement de certains centres Pénitentiaires ; (v) l'insuffisance alimentaire dans les centres pénitentiaires ; (vi) l'insuffisance du nombre de Magistrats ; (vii) le manque d'infrastructures judiciaires ; (viii) le manque des moyens et des frais de fonctionnement, (ix) le manque de confiance de la population envers les autorités judiciaires, (x) le recours à la justice populaire.

Il existe également des facteurs favorables au développement du secteur dans la province, dont : (i) la présence des organisations de promotion et de protection des droits humains ; (ii) l'existence des partenaires engagés dans la réforme du système judiciaire au niveau national.

### **2.1.2.2. Droits de l'homme**

- **Etat de lieux**

Le Ministère Provincial de la justice et des droits humains assure dans la province, la coordination en matière des droits de l'homme en s'appuyant sur plusieurs institutions techniques de défense des droits de l'homme. Il s'agit notamment de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), la Division Provinciale des droits humains, la Police Nationale Congolaise (PNC), les Cours et Tribunaux et parquets y rattachés.

Plusieurs organisations de la société civile apportent également leur contribution. Les plus en vue sont : les confessions religieuses (Eglise Catholique et Eglises de réveil) et le réseau des défenseurs des droits de l'homme.

- **Analyse diagnostique**

La violation des droits humains constitue le problème majeur qui se pose à la province. Elle trouve sa cause à plusieurs niveaux : i) les menaces et les intimidations à l'égard des défenseurs des Droits de l'Homme ; ii) l'absence de la loi portant protection des activistes de

Droits de l'Homme ; iii) la non-vulgarisation et la non application efficiente des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux ; iv) la sous qualification du personnel et le délabrement des mobiliers et immobiliers de la Division Provinciale des droits humains ; v) l'absence de la documentation appropriée ; etc.

### **2.1.3. Gouvernance administrative et décentralisation**

#### **2.1.3.1. Administration publique**

- **Etat de lieux**

La province du Sud-Ubangi compte : deux (2) Villes ; neuf (9) Communes et dix-sept (17) Secteurs. Ces Entités Territoriales décentralisées sont régies par la Loi organique n°08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leur rapport avec l'Etat et la Province.

Les Circonscriptions administratives déconcentrées, dénommées Entités Territoriales Déconcentrées sont composées des Territoires, des Groupements et des Villages. La province du Sud-Ubangi est constituée de : quatre (4) Territoires ; deux-cent-un (201) Groupements, mille huit cent sept (1 807) Villages et 38 quartiers dont : Zongo (8), Gemena (13)<sup>9</sup>, Kungu (6), Libenge (6) et Budjala (5). Ces Entités Territoriales Déconcentrées sont régies, pour leur part, par la Loi organique n°10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des Provinces.

A côté des Circonscriptions administratives, la province du Sud-Ubangi est également dotée des Services publics déconcentrés, appelés Services publics du Pouvoir central et des Services publics décentralisés appelés, quant à eux, Services publics de la province.

Les Agents des Services publics du Pouvoir Central forment la Fonction Publique nationale et sont régis par la Loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant Statut des Agents de Carrière des Services Publics de l'Etat. L'administration publique dans le Sud-Ubangi est caractérisée par la présence des Divisions provinciales formant les services déconcentrés qui répondent au Gouvernement national ainsi que les services décentralisés qui sont sous la tutelle du Gouvernement provincial. Les Agents des Services publics de la Province forment la Fonction Publique Provinciale et Locale et seront régis par l'Edit ad hoc en cours d'élaboration.

Les deux Fonctions Publiques (nationale et provinciale) mises ensemble forment l'Administration Publique, véritable guichet unique, du reste régie par la Loi organique n°16/001 du 03 mai 2016 fixant l'organisation et le fonctionnement des Services Publics du Pouvoir Central, des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées.

Cette dernière Loi organique établit la hiérarchie des Services Publics en Provinces comme suit : Secrétariat provincial ; Division provinciale et Bureau.

---

<sup>9</sup> Les 4 communes urbaines et les 3 communes rurales de la ville de Gemena ne sont pas opérationnelles.

- **Analyse diagnostique**

Anéantie par les querelles et conflits sans fin, politisée à outrance et corvéable à souhait, l'Administration Publique de la Province du Sud-Ubangi souffre des maux très graves. L'Administration Publique du Sud-Ubangi accuse également le problème du vieillissement très prononcé du personnel, de sous-qualification de ses cadres, de collaboration voire de commandement et du manque patent des outils modernes de travail.

Toutefois, il y a lieu d'épingler la salubre Réforme de l'Administration Publique en cours d'exécution, la bancarisation de l'enveloppe salariale des agents et les quelques rares programmes de renforcement des capacités initiés par la Fonction Publique Nationale comme des bouées de sauvetage à la rescousse de cette Administration Publique du Sud-Ubangi moribonde et gangrenée par le tribalisme, le népotisme et l'amateurisme.

### **2.1.3.2. Décentralisation et affaires coutumières**

- **Etat de lieux**

La constitution du 18 février 2006, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 prescrit des réformes institutionnelles de l'Etat, notamment la décentralisation territoriale qui est une des composantes de ces réformes. Elle porte particulièrement sur la restructuration de l'administration territoriale de la RDC.

La décentralisation en République Démocratique du Congo explique d'une part le transfert partiel des pouvoirs, des compétences, des responsabilités, des ressources, des charges aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées, d'autre part, l'implication de la population congolaise, des villes et des villages dans le processus de prise de décisions sur les problèmes qui la concerne dans sa vie au quotidien et/ou qui concerne son environnement direct et immédiat.

On peut aussi affirmer que les Provinces et les Entités Territoriales Décentralisées sont ainsi érigées en pools de développement. Le but ultime de la décentralisation est la promotion du développement local avec plusieurs pools de développement dynamique sur l'ensemble du territoire national.

Elle a été effective sur le plan du découpage territorial dans la province du Sud-Ubangi par l'installation de nouvelles provinces suivant la Loi de Programmation N°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces, installation de bureau provisoire de l'Assemblée Provinciale le 17 juillet 2015, l'affectation des Commissaires spéciaux suivi de l'installation du bureau permanent de l'Assemblée Provinciale, les élections des Gouverneurs et Vice-Gouverneur.

La province du Sud-Ubangi compte 21 Entités Territoriales Décentralisées opérationnelles dont deux Villes, deux Communes et 17 Secteurs repartis de la manière ci-après : 5 en Territoire de Budjala ; 5 en Territoire de Kungu ; 4 en Territoire de Gemena et 3 en Territoire de Libenge. Ces Entités Territoriales Décentralisées sont dirigées par les animateurs non élus mais

nommés par le pouvoir central en attendant l'organisation des élections locales. Les 4 Communes qui composent la ville de Gemena et les 3 communes rurales (Libenge, Budjala, Kungu) instituées par le Décret du 1er Ministre ne sont pas encore opérationnelles.

Sur le plan coutumier, la Province du Sud-Ubangi compte 201 groupements et 1 807 villages dont les ethnies dominantes sont les Ngbaka, les Lobala, les Ngbandi, les Ngombe et les Bomboma.

- **Analyse diagnostique**

Les élections locales sont des éléments essentiels de la mise en œuvre de cette décentralisation en République Démocratique du Congo. La Constitution prescrit les principes fondamentaux de la mise en œuvre de ses dispositions consacrées à la décentralisation : un de ces principes fondamentaux, c'est notamment l'élection des dirigeants des provinces et des Entités Territoriales Décentralisées.

Les problèmes de la population que l'exercice de ces attributions devrait permettre de résoudre, sont restés sans solutions. Ils se multiplient, s'aggravent et le développement local s'éloigne de plus en plus. La décentralisation avait suscité beaucoup d'espoir dans les congolaises et les congolais des villes et des villages. La population est laissée à son triste sort.

La province connaît de sérieux problèmes de conflits du pouvoir coutumier consécutifs à la succession à défaut des archives, à l'interférence des politiciens lors de la désignation du Chef coutumier, aux suspensions et nominations des Chefs de groupement par les Administrateurs de Territoire sans tenir compte de la famille régnante et des procédures en la matière. La province du Sud-Ubangi connaît aussi les conflits de limite entre les différents groupements et villages.

### **2.1.3.3. Coopération interprovinciale et transfrontalière**

- **Etat de lieux**

La province du Sud-Ubangi est située dans le Nord-Ouest de la République Démocratique du Congo (RD Congo) et partage ses frontières avec la République du Congo (Congo Brazzaville) et la République Centrafricaine à l'Ouest, la province du Nord-Ubangi au Nord-Est, la province de la Mongala à l'Est et la province de l'Equateur au Sud.

- **Analyse diagnostique**

Le délabrement très avancé des routes de desserte agricole et le mauvais état de la nationale n°6 restreignent l'évacuation des produits de récolte et de cueillette vers les centres de consommation. Ainsi la quasi-totalité de la population vit dans une précarité indescriptible.

La réhabilitation et l'asphaltage de la route nationale n°6 (Akula-Zongo via la Ville de Gemena) facilitera la circulation de personnes et de leurs biens et, par conséquent augmentera les échanges commerciaux internes et transfrontaliers avec la République Centrafricaine et du Congo.

Les Rivières Ubangi et Mongala offrent à la Province l'opportunité de créer une entreprise de navigation fluviale pouvant faciliter l'évacuation aisée des produits agricoles vers les centres de commercialisation.

#### **2.1.3.4. Communication et médias**

- **Etat de lieux**

La province du Sud-Ubangi dispose de 39 radios communautaires, de 4 chaînes de télévision dont une numérique, d'une presse écrite et d'autres en lignes.

Les chaînes de radio sont implantées dans tous les territoires et dans les Villes de Gemena et Zongo. La Radio Liberté est opérationnelle dans les territoires et villes tandis que les autres sont réparties comme suit :

- i) **Ville de Gemena** : Radio Liberté, Alpha-Oméga, Radio Rurale, du développement de l'Ubangi, Telema Ubangi, OKAPI, Digital, RTNC<sub>1</sub>, 2, 3 et RTGA et télévision Telema Ubangi, Radio Lendisa, Radio Rurale de Gemena et Radio Okapi ;
- ii) **Ville de Zongo** : Radio Liberté, Rurale, Bondeko, Zongo-Lisanga et Radio OKAPI ;
- iii) **Territoire de Gemena** : Lendisa et Bondeko ;
- iv) **Territoire de Kungu** : Radio Rurale de Kungu, Bomboma, Radio communautaire de Dongo, Radio Kungu Lisanga (RTL) ;
- v) **Territoire de Budjala** : Liberté likimi, Liberté Budjala, Telema Budjala, Catholique, Radio Rurale pour le Développement de Kuma, Radio Miluna, radio Akula ;
- vi) **Territoire de Libenge** : Liberté, Radio Rurale de Mawuya, Ave Maria-Jésus et Radio OKAPI.

Dans la ville de Gemena, la Télévision Numérique de José Makila, RTNC, Digital, RTGA, Télé 50, Télévision des jeunes « Innovation TV » sont opérantes. En ce qui concerne la Presse écrite, on peut citer Vox Ubangi, 7 sur 7.cd, Dépêche.cd et Avenir.cd.

Trois sociétés de télécommunication cellulaire sont également actives dans la province : Airtel, Vodacom et Orange. Elles couvrent une bonne partie du Sud Ubangi.

- **Analyse diagnostique**

Parmi les maux qui rongent ce secteur, on peut citer : i) le contenu souvent tracé par leurs propriétaires, en majorité des politiciens. Le professionnalisme étant généralement sacrifié au profit des intérêts politiques, ii) l'absence criante d'infrastructures et des matériels adaptés, iii) la démotivation du personnel (pas de salaire, ni prime, ni encore moins avancement en grade et frais de fonctionnement), iv) l'absence de l'énergie électrique dans la province (les recettes y afférentes sont affectées à l'achat de carburant, v) le manque d'appui institutionnel, vi) la modicité du marché publicitaire, vii) l'absence d'institutions universitaires de formation des journalistes, viii) l'absence de subvention aux jeunes entrepreneurs du secteur de communication, (ix) manque des bâtiments appropriés et équipements pour la RTNC et ACP.

Il convient, en conclusion, de souligner que la qualité de communication et la connexion internet posent de sérieux problèmes. D'où la nécessité d'entrevoir un projet visant le développement des infrastructures de communication.

## **2.1.4. Gouvernance économique et financière**

### **2.1.4.1. Finances publiques, Budget et Plan**

- **Etat de lieux**

Les finances publiques en province du Sud-Ubangi peuvent être scindées en deux groupes : (i) les services déconcentrés représentés par la Division Provinciale des Finances, la DGDA, la DGI ainsi que la DGRAD qui mobilisent les recettes pour le compte du gouvernement central ; (ii) la DGRSUB qui est la structure chargée de la mobilisation des recettes provinciales dans le cadre de la décentralisation qui attribue l'autonomie de gestion aux provinces.

Il existe dans la province, un Ministère ayant dans ses attributions la Planification et la budgétisation. Dans le cadre des structures déconcentrées, il y a lieu de se référer aux divisions du Budget, Division des Finances et du Plan. Il est à savoir que la Division du Plan a la coordination de toutes les activités relatives à la planification du développement économique et social de la province ainsi des actions des PTF. La Division du portefeuille, quant à elle, s'occupe de la gestion des entreprises publiques.

Dans le cadre de la décentralisation économique et financière, le Gouvernement provincial a créé la Direction Générale des Recettes du Sud-Ubangi (DGRSU) qui a hérité du patrimoine de la Direction Générale des Recettes de l'Equateur (DGREQ). Cette direction a vu le jour le 09 juin 2016 par l'Edit n° 001/2016 portant création, organisation et fonctionnement de la DGRSUB et plus tard l'Edit a été retiré et son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province a pris l'Arrêté provincial n° 220/101/PROGOU/S.UB/2016 du 09 novembre 2016 portant création, organisation et fonctionnement de la DGRSUB.

La mission assignée à la DGRSUB par le Gouvernement provincial est de mobiliser les recettes propres de la Province. La DGRSUB dispose d'un bâtiment presque en lambeau lui offert par le gouvernement provincial. Tous les Centres de perception dans les territoires et de la Ville de Zongo sont locataires.

La DGRSUB dispose d'un outil informatique (près de 10 ordinateurs) et d'un groupe électrogène totalement amorti. Parmi les 17 motos reçues de COREF via le projet PROFIT-CONGO, une seule est encore en état de fonctionner.

Elle dispose d'un effectif de **192** (agents et cadres) et un comité constitué de (**6** personnes) ; soit un total de **198** personnes. En ce qui concerne les réalisations en 2020, il est à noter que la moyenne mensuelle gravite autour de **115 000 000 CDF**, soit l'équivalent de **57 500 USD**.

- **Analyse diagnostique**

La DGRSUB est butée à un sérieux problème de mobilité et d'infrastructures et

éventuellement de la Nouvelle Technologie d'information et de communication. On souligne également l'instabilité des agents liés au mouvement des membres du comité. En attendant la mise en place effective de la Fonction Publique provinciale, les agents peuvent être protégés par un édit provincial.

Les défis majeurs à relever sont notamment : (i) la lutte contre la corruption et la concussion au niveau des services mobilisateurs des recettes et d'assiette, les tracasseries administratives, policières et fiscales ; (ii) la promotion d'une vélocité pour lutter contre la lenteur administrative dans le traitement des dossiers ; (iii) l'activation des actes générateurs jadis mobilisés dans l'ex. Province de l'Equateur ; (iv) veiller à la conformité des interventions des PTF et ONG dans la Province au regard des orientations nationales et provinciales en matière de développement ; et (vi) mettre en exécution l'arrêté portant création du Comité provincial de pilotage de développement et celui du comité provincial Technique du développement.

#### **2.1.4.2. Climat des affaires**

- **Etat de lieux**

Dans la province du Sud Ubangi, le climat des affaires n'est pas favorable à l'attrait des opérateurs économiques et investisseurs.

En effet, les éléments suivants sont précurseurs d'un bon climat des affaires dans la province du Sud-Ubangi. Il s'agit de : 1) la présence des institutions provinciales et services qui favorisent l'obtention des documents relatifs à la création d'une entreprise ; 2) la paix et la sécurité qui règnent dans la province ; 3) les potentialités économiques avec sa disponibilité de productivité agricole et sa transformation ainsi que sa facilité de commercialisation ; 4) les différents réseaux d'évacuation (routier, aérien, fluvial) ; 5) la disponibilité des ressources humaines et des ressources naturelles (forêts, eaux, minerais, biodiversités, sites touristiques).

- **Analyse diagnostique**

La province s'évertue à mobiliser certains actes à caractère provincial qui ne sont pas autorisés. L'administration fiscale provinciale ne dispose ni du répertoire des assujettis, ni encore moins de leur catégorisation sur base de leur taille et de leur capacité financière respectives.

Le non-respect de la chaîne de recettes favorise un coulage des recettes et une consommation à la source par les services d'assiette qui, en principe, devaient se limiter à l'émission de la note de débit (constatation et liquidation). A cela s'ajoute la connivence des agents de la DGRSUB. Le trafic d'influence et le chantage battent leur plein ; alors que les cas d'ignorance et d'incivisme fiscal ne sont pas à démontrer. Cet incivisme est justifié par le manque de contrepartie visible et évoque la notion de redevabilité dans le chef des autorités.

Le Guichet Unique de Création des Entreprises n'octroie qu'un seul document (le RCCM), alors

qu'il faudra attendre pendant près de deux mois les autres documents qui doivent être établis à Kinshasa (DGI, CNSS, INPP). Les tracasseries administratives, policières et militaires auprès des assujettis constituent un frein au développement de la fiscalité dans la province. La position géographique de la province face aux autres provinces et à la sous-région est une opportunité à capitaliser.

## **2.2. SECTEURS PRODUCTIFS ET ENVIRONNEMENT**

L'Economie de la province du Sud-Ubangi repose sur le commerce général des produits agricoles (Maïs, Manioc, Huile de palme, Hévéa, Café, Cacao, Bois etc.), les denrées alimentaires de première nécessité ainsi que certains produits manufacturés et pétrolés.

L'activité économique est animée par des opérateurs économiques nationaux et étrangers œuvrant essentiellement dans le commerce, le quel est dominé par des échanges des produits agricoles vivriers et pérennes, des produits manufacturés, des produits de la cueillette, des produits de l'élevage, de la chasse et de la pêche.

Le diagnostic du secteur productif de la province du Sud-ubangi a porté sur : Agriculture et développement rural, environnement et ressources naturelles, industries, mines, hydrocarbures, commerce et tourisme.

### **2.2.1. Agriculture et développement rural**

A l'instar de la plupart des provinces de la RDC, la province du Sud-Ubangi est essentiellement agropastorale. Elle est dotée des conditions naturelles (disponibilité de terres, des ressources humaines, existence de deux saisons culturales, y compris une période de contre saison, un réseau hydrographique dense, etc.) favorables au développement à grande échelle d'une production agricole (végétale, animale et halieutique) diversifiée. Elle bénéficie aussi de la présence d'un secteur privé et de quelques organisations de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers qui viennent en appui au secteur de l'agriculture dans son ensemble. Le Ministère provincial de l'agriculture, pêche élevage et développement rural coordonne les actions de développement, supervise les activités des partenaires, planifie, conçoit, élabore et mène les actions en vue d'accroître la compétitivité du secteur de l'agriculture afin d'améliorer les conditions de vie socioéconomique de la population en milieu rural.

La sécurité alimentaire dans la province de Sud-Ubangi n'est assurée que dans 4 secteurs parmi les 17, notamment trois secteurs de Kungu (Dongo, Lua, Songo), et un secteur de Gemena (Bowase). Ainsi, les 13 autres secteurs vivent dans l'insécurité alimentaire, dont tous les secteurs de Budjala et de Libenge, 3 secteurs de Gemena, et 3 secteurs de Kungu.



### 2.2.1.1. Agriculture, Elevage et pêche

- **Etat des lieux**

**Agriculture.** La province du Sud-Ubangi dispose de 80% de terres arables qui permettent une agriculture diversifiée. Cette agriculture est dominée par les cultures de maïs, manioc, arachide, riz, hévéa, cacao, etc. La disponibilité des terres n'est pas un problème à ces jours et le climat est favorable, permettant deux saisons culturales. Ces conditions favorables sont à l'origine d'une gamme variée de cultures agricoles. De plus, la présence des semences améliorées et des ressources humaines permettent d'améliorer la productivité du secteur agricole. La densité des cours d'eau rend possible la pratique de l'agriculture à contre saison.

On retrouve 3 types de cultures dans la province du Sud-Ubangi : les cultures vivrières, les cultures maraichères et les cultures industrielles. Les outils utilisés pour l'agriculture sont la houe, la machette, la hache, la bêche, le râteau, la lime, la pelle, le tracteur et la binette. La houe et la machette sont présentes dans tous les secteurs de la province tandis que les trois outils suivants ne sont mentionnés que dans un seul secteur : la pelle (Bowase à GEMENA), la binette (Lua à KUNGU) et le tracteur (Bolingó à BUDJALA).

Pratiquée par les petits paysans, l'agriculture de la province est en grande majorité traditionnelle, extensive et ne bénéficie d'aucun intrant amélioré et utilise un outillage rudimentaire. Dans la province du Sud-Ubangi, l'agriculture se pratique sur brulis et en cultures associées (arachide-maïs et maïs-courge, etc.), et est centrée sur les cultures vivrières, destinées avant tout à l'autosubsistance. Par cette pratique, il y a de plus en plus une pression sur la forêt suite au non-respect de rotation de culture dans la contrée.

Les cultures vivrières mises en place dans la province du Sud-Ubangi sont : l'ananas, l'arachide, la banane, la banane plantain, la courge, le haricot, l'igname, le maïs, le manioc, le melon, le niébé, la patate douce, le riz, le soja, le taro.

Les cultures vivrières les plus rencontrées et dont leur présence se retrouve plus dans plus de 10 secteurs de la province sont le manioc, l'arachide, le maïs, le niébé et le riz. A ceci, s'ajoutent la courge, le taro et la banane qui sont produits en moyenne dans au moins 7 secteurs.

**Tableau n° 4 : Production annuelle (en tonne)**

TERRITOIRE	MANIOC	MAIS	ARACHIDE	COURGE	NIEBE	BANANE
Gemena	1036030	516048	13901	3820000	8035	30188
Kungu	5024108	907110	99426	189912	992259	551034
Budjala	4412439	3069	9266	121	3361	195510
Libenge	1778023	1615461	11703028	750900	572	9880
<b>TOTAL</b>						

*Source : Inspection provinciale de l'agriculture/Sud-Ubangi/ Rapport annuel 2017*

La production agricole de la province du Sud-Ubangi est plus orientée vers les cultures vivrières dont les principales sont le manioc (12 250 600 tonnes), l'arachide (11 825 620 tonnes), la courge (4 760 933 tonnes), le maïs (3 041 688 tonnes), le niébé (1 004 228 tonnes) et banane (786 612 tonnes).

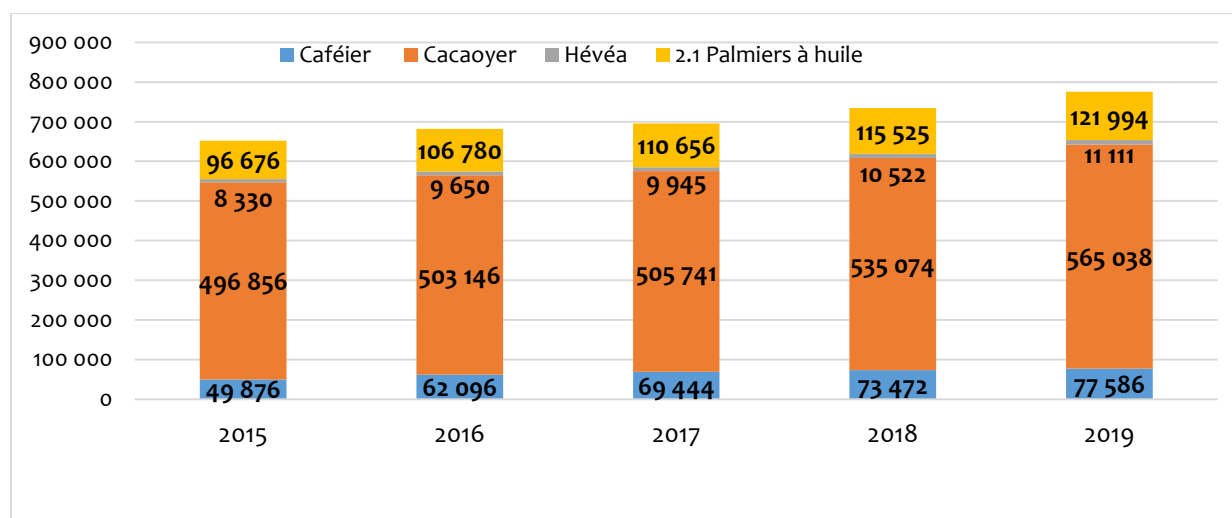
Les cultures maraichères généralement installées dans la province du Sud-Ubangi sont l'amarante, l'aubergine, la ciboulette, le concombre, l'épinard, le gombo, l'hibiscus, la morelle, l'oignon, l'oseille, le piment, le pourpier, la morelle (solanum), la tomate. Les légumes les plus fréquents sont la tomate, l'amarante, l'épinard et le gombo.

En outre, la province dispose de quelques sociétés agroindustrielles, le cas de CDI Mbwamanda et plus rarement de grands agriculteurs indépendants, qui se consacrent plutôt aux cultures pérennes (hévéa, cacao, café, palmier à huile, etc.). Les grandes étendues de ces plantations sont rencontrées dans la partie sud de la province à Gwaka/Miluna (secteur Mongala Kuma/Budjala) et dans la partie Sud-Ouest (secteur Dongo/Kungu).

Dans la province du Sud-Ubangi, on rencontre principalement cinq cultures industrielles. Il s'agit du café, du cacao, de la canne à sucre, de l'hévéa et le palmier à huile. Le café, le palmier à huile et le cacao se retrouvent dans plus de 10 secteurs. L'agriculture industrielle se retrouve dans les territoires de Kungu (secteurs de Bomboma et Lua) et de Bujala (secteurs de Banza et Mongala Kuma).

Selon le graphique ci-après, les productions du café, du cacao, de l'hévéa et du palmier à huile, sont restées en constante progression sur ces dernières années (2015-2019). En termes de proportion, c'est la production du cacao qui l'emporte sur le reste de ces cultures pérennes. Viennent respectivement ensuite la production du palmier à huile et celle du café.

**Graphique n°4 : Evolution de la production des cultures pérennes**



*Source : Inspection provinciale de l'agriculture*

Quant à l'agriculture sur sols hydromorphes, elle se pratique uniquement dans le secteur de Dongo (territoire KUNGU).

**Elevage.** La province dispose également des potentialités en matière de production animale. La disponibilité des terres et des conditions climatiques adaptées favorisant les pâturages naturels sont des conditions qui permettent le développement de l'élevage (gros bétail, petit bétail, et basses cours). Aussi, La densité des cours d'eau permet la disponibilité de l'eau, indispensable non seulement pour la production animale mais aussi pour le développement de la production halieutique.

L'élevage de petit bétail et de la basse-cour sont cités comme les plus importants. Ainsi, le petit élevage est plus populaire : pratiquement chaque ménage entretient quelques poules et canards, tandis que l'élevage des chèvres, moutons et cobayes sont très répandus dans la province. A noter également que l'élevage de porcs connaît une grande expansion depuis quelques années.

La production animale se fait essentiellement de façon extensive. Cette méthode est présente dans tous les 17 secteurs de la province. Néanmoins, on retrouve l'élevage semi-extensif dans 1 secteur, celui de LIBENGE Centre (Territoire de LIBENGE).

**Pêche.** La province du Sud-Ubangi bénéficie d'un réseau hydrographique offrant de nombreux biefs poissonneux. Il est vrai que la pêche est restée traditionnelle et elle est pratiquée à l'aide des pirogues dans la province du Sud-Ubangi. Les activités halieutiques constituent une importante source de revenu dans certains territoires de la province, le cas de Kungu et Budjala. Parmi les principales, citons l'empoisonnement, les barrages, etc. Les nasses dont se servent en général les pêcheurs, varient tant en dimension qu'en forme, selon leur usage. On distingue les nasses avec appât (très répandues) et les nasses sans appât,

fabriquées en lianes, fil de raphia ou lames de bambou, l'utilisation des moustiquaires comme filets. Les poissons sont vendus à l'état frais ou après fumage.

**Chasse.** Elle est surtout pratiquée en zone forestière. Les zones de chasse se réduisent d'année en année, en raison non seulement de la destruction des aires d'habitat du gibier par la culture sur brûlis, mais également de l'intensification de l'exploitation forestière et de l'absence de réglementation en matière de chasse. Quelques espèces, tels que les éléphants, les buffles ou encore les gorilles, les sangliers, ont déjà disparu dans certains coins de la province. L'activité regroupe des chasseurs traditionnels professionnels.

- **Analyse diagnostique**

Les avantages à tirer des nombreuses potentialités de la province en matière de production agricole (végétale, animale et halieutique) sont entravés par plusieurs facteurs défavorables, tels que le changement climatique, les mauvaises pratiques agricoles notamment l'utilisation des intrants non appropriés que ce soit dans le sous-secteur de l'agriculture ou celui de la pêche, etc.

L'agriculture dans la province du Sud-Ubangi se trouve donc dans une situation critique marquée notamment par les effets néfastes du changement climatique, l'insuffisance des semences améliorées, la présence de parasites et des maladies des plantes et des animaux, le développement des mauvaises herbes, la pression démographique, la dégénérescence des races et des semences, le désenclavement de certains secteurs considérés comme bassins de production et la non-application de la politique agricole. Ces facteurs entravent non seulement le développement du secteur agricole, mais également exposent la province à l'insécurité alimentaire et à la sous-alimentation. Bien que le principal facteur de production agricole demeure l'homme, l'accroissement de la population exerce une pression sur les ressources naturelles et les terres arables.

En revanche, il y a lieu de compter sur la présence des ressources humaines et de la main d'œuvre, les bassins de production, la présence des cours d'eau poissonneux, la disponibilité de pâturages et des fermes agricoles ainsi que la pratique de l'élevage par une proportion importante de la population. Il y a lieu également de compter sur les actions menées par le ministère provincial de l'agriculture, pêche, élevage et développement rural, même s'il est dépourvu de moyens conséquents (moyens logistique, personnel, etc.) pour mener à bien sa mission en matière notamment de construction des entrepôts et marchés ruraux ; de réhabilitation, de construction et d'entretien des infrastructures routières rurales.

#### **2.2.1.2. Développement rural**

- **Etat des lieux**

En matière de développement rural, la province dispose mais en quantité insuffisante, d'entrepôts, de route de désertes agricole et de navigation, de marchés ruraux. Le développement rural est à la traîne du fait de l'absence de routes de désertes agricole dans

certaines localités, du mauvais état des routes des désertes agricole dans d'autres localités, l'inaccessibilité de certaines voies d'évacuation, l'inaccessibilité des voies navigables, l'insuffisance des entrepôts et des marchés ruraux et des forages d'eaux.

Les actions du Ministère provincial de l'agriculture, pêche, élevage et développement rural, des ONG et des Organisations de la société civile dans les domaines de l'encadrement des populations rurales (Organisations Paysannes et Union des OP), d'ouvertures et de construction des voies de desserte agricole permettent d'atténuer quelque peu ces maux.

- **Analyse diagnostique**

L'encadrement des populations rurales est limité et les conditions de base pour assurer un véritable développement rural ne sont pas réunies. Nonobstant le manque de moyens à la disposition des acteurs provinciaux pour conduire efficacement cette mission, la situation dénote également d'un manque de planification à moyen terme pour assurer le développement rural.

Le rôle de l'Inspection Provinciale de l'Agriculture Pêche et Elevage (l'IPAPPEL) est faiblement mis en avant dans le cadre de l'état des lieux présenté en matière de développement rural, alors que cette institution devrait être le bras opérationnel en matière de mise en œuvre de la politique agricole de la province. La coalition des acteurs est une donnée importante pour une gestion concertée du secteur.

### **2.2.2. Environnement et ressources naturelles**

La générosité de l'environnement permet de surmonter les difficultés du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et développement rural). L'environnement du Sud-Ubangi lui offre le sol, l'eau, l'air, les forêts, la faune, les écosystèmes et la biodiversité.

- **Etat des lieux**

L'environnement de la province se caractérise par des éléments naturels tels que le sol fertile même si ce dernier connaît une dégradation à certains endroits, l'air relativement pur et moins pollué, un régime climatique de type bimodal avec deux saisons de pluies qui alimentent de nombreux cours d'eau fournissant à la population de l'eau et de poissons de même que des écosystèmes forestiers et marins abritant une biodiversité exceptionnelle.

S'agissant des forêts, elles représentent 74,6% de la superficie du Sud-Ubangi en 2018. En effet, sur une superficie totale de 51.896 Km<sup>2</sup>, 74,6% d'espace, soit 38.719,39 Km<sup>2</sup>, sont occupées par des végétations naturelles qui se répartissent dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 5 : Répartition des végétations naturelles par nature**

Type de végétation	Superficie (Km <sup>2</sup> )	Superficie (%)
<b>Forêt dense humide</b>	14 853,67	38,36
<b>Forêt sur sols hydromorphes</b>	11 556,37	29,84
<b>Savane arbustive</b>	6 324,45	16,34
<b>Savane herbeuse</b>	5 868,94	15,16
<b>Végétation marécageuse</b>	115,96	0,30
<b>Total végétation naturelle</b>	<b>38719,39</b>	<b>100</b>

Source : Division Provinciale de l'Environnement

En outre, la province dispose des forêts communautaires dont :

- 22 à classer, soit 14 à Budjala, 4 à Libenge, 3 à Gemena et une forêt à Zongo ;
- 23 forêts sont à protéger dans le Territoire de Kungu.

De même, il existe quelques espèces rares à protéger, composées de la manière suivante :

- Arbres** : 10 espèces dans toute la province (Iroko, Bosses claires, Acajou d'Afrique, Kozipo, Tiama, Sappeli, Sipo, Ebène noir, Limba, Nkasu Niantete).
- Animaux** : 19 espèces rares à protéger se trouvent éparpillées à travers la province. On compte parmi elles : le Porc épic, le Grand écureuil de stanger, l'Eléphant d'Afrique, la Girafe, le Buffle, le Pangolin géant et nain, le Léopard, le Sanglier, l'Ecureuil terrestre, le Damas, l'Antilope géante, le Babouin, le Caméléon, le Crocodile cuirassé, le Chérotin, le Chimpanzé, le Singe à plusieurs espèces et le Python.
- oiseaux** : 13 espèces d'oiseaux méritent d'être protégées. Il s'agit de : Garde bœuf, Perroquet gris, Martin pêcheur, Aigle pêcheur, Epervier, Vautour, Pigeon vert, Cigogne blanche, Bec en sabot, Give caroncoulé, Touraco géant, Calao rieur, Francolin aquame.
- Poissons** : le Sud-Ubangi dispose de plusieurs espèces de poissons dont les suivantes peuvent être comptées parmi celles à protéger : Anguilles, Mbenga, Mbotto, Mingolo, Nina, Capitaine, Tilapia, Kpakala, Bebele, Mbubu, Sanya, Kala (crabes).

Sur les 4 territoires de la province, 2 sont forestiers (Kungu et Budjala) et 2 à tendance savanicole (Gemena et Libenge). La couverture végétale de la province du Sud-Ubangi se subdivise en deux grandes parties séparées approximativement par la latitude 3° N. La partie septentrionale est à dominante savanicole, tandis que la partie méridionale est plutôt forestière.

- **A l'échelle de la province du Sud-Ubangi**, la superficie forestière a évolué comme suit : 4 533 190 ha en 2000, 4 352 132 ha en 2010 et 3 935 109 ha en 2018. La perte du couvert forestier y est croissante et passe de 181 059 ha en 2000, 417 023 ha en 2010 et 598 082 ha en 2018 soit une augmentation dépassant les 14 %.

- **A l'échelle des territoires**, entre 2000 et 2018, la perte du couvert forestier est la suivante : Libenge (58 279 ha soit 7%), Gemena (166 426 ha soit 14 %), Kungu (179 888 soit 15%) et Budjala (193 488 ha soit 16 %).
- **A l'échelle des secteurs**, entre 2000 et 2018, les pertes des forêts les plus importantes sont notées à : Libenge-Sud (21 844 ha) dans le territoire de Libenge ; Bowase (37 484 ha), Banga Kungu (29 704 ha) et Mbari (27 717 ha) dans le territoire de Gemena ; Dongo (35 707 ha), Songo (27 183 ha), Bomboma (26 481 ha) et Mwanda (23 936 ha) dans le territoire de Kungu et Bolingo (33 712 ha), Ndolo liboko (33 666 ha) et Mongala Motima (33 650 ha) dans le territoire de Budjala.

Dans le domaine forestier, la méthode d'exploitation artisanale est en vogue dans tous les 17 secteurs de la province, alors que celle industrielle ne concerne que 2 territoires Libenge (secteur de Libenge centre) et Budjala (secteur de Mongala motima).

Une vingtaine de produits forestiers non ligneux sont récoltés dans les forêts du Sud- Ubangi. Il s'agit, par ordre décroissant de nombre de secteurs dans lesquels ils sont présents :

- **Chenilles** : récoltées dans tous les secteurs de la province ;
- **Miel** : récolté dans tous les secteurs de la province ;
- **Champignon** : récolté dans tous les secteurs de la province ;
- **Fumbwa** : récolté dans tous les secteurs de la province ;
- **Escargot** : récolté dans tous les secteurs de la province ;
- **Marantacées** : récoltées dans tous les secteurs de la province ;
- **Noix de cola** : récolté dans 6 secteurs de la province ;
- **Dynaste de palmier** : récolté dans tous les secteurs de la province ;
- **Pombi** : récolté dans tous les secteurs de la province ;
- **Igname** : récolté dans tous les secteurs de la province ;
- Certains fruits : uniquement récoltés dans le secteur riverain de la province ;
- **Pandé** : uniquement récolté dans le secteur Mwanda du Territoire de Kungu ;
- Les **termitières**, les **chaumes**, les **lianes**, les **rondins** et le **ketsu** ont été mentionnés dans tous les secteurs de la province.

Dans le cadre des essences proposées pour le reboisement dans les savanes, la préférence des populations quant aux types d'essences à utiliser pour le reboisement dans les savanes sont les arbres fruitiers, les essences forestières ainsi que les essences à croissance rapide. Les arbres fruitiers ont été mentionnés dans tous les 17 secteurs de la province, les essences forestières dans tous les secteurs à l'exception du secteur Banga-Kungu dans le territoire de GEMENA. Quant aux essences à croissance rapide, elles ont été mentionnées dans tous les

secteurs de la province, exception faite des secteurs Banga-Kungu dans le territoire de GEMENA, Banza et Ngombe-Doko de Likimi dans le territoire de BUDJALA.

La province du Sub-Ubangi n'abrite aucune aire protégée dans ses 17 secteurs. En outre, parmi les activités les plus nuisibles à l'environnement, il y a l'agriculture sur brûlis (dans 15 secteurs sur 17), suivie de l'exploitation du bois (sur tous les 17 secteurs). Les ONGs environnementales ne sont installées que dans 2 secteurs sur 17. Il s'agit des secteurs Bowase (Gemena) et Dongo (Kungu).

Plusieurs activités conservatrices sont exercées par la population. Parmi celles-ci : (i) la plantation des arbres fruitiers dans tous les 17 secteurs de la province, reste appliquée principalement dans tous les secteurs du territoire de Kungu et un seul secteur (Mbari) du territoire de Gemena ; (ii) la jachère pratiquée dans tous les secteurs de la province disposant et pratiquant l'agriculture, à l'exception du secteur de la Moanda dans le territoire de Kungu; (iii) le reboisement pas développée dans la province ; (iv) la rotation de culture est utilisée dans beaucoup de secteurs ; (v) l'interdiction de feux de brousse moins appliquée dans beaucoup de secteurs de toute la province.

La production de bois d'œuvre, du charbon de bois et bois de feu dans la province du Sud-Ubangi a des effets néfastes sur l'écosystème. En effet, la pression anthropique sur l'environnement pour la survie se caractérise par l'exploitation illégale des forêts, une pêche non réglementée, un chasse illicite, l'exploitation minière, la mauvaise pratique agricole (agriculture itinérante sur brûlis), l'acquisition de bois d'énergie pour la cuisson des aliments, l'exploitation des produits forestiers non ligneux (chenilles, champignons, etc.) et à la recherche de sticks de construction, etc. Ces pratiques entraînent une déforestation à large échelle qui entraîne l'érosion des sols et le tarissement des cours d'eaux.

**Tableau n° 6 : Quelques statistiques de production forestière**

Libellé	Années					Total
	2016	2017	2018	2019	2020	
<b>Volume de Bois exploités par les exploitants forestiers en m3</b>	2205,312	2165,809	3272,797	5242,889	5985,92	<b>18872,73</b>
<b>Quantité de chenilles enregistrées (en tonnes)</b>	65	70	66	68	65	<b>334</b>

Source : Direction Provinciale de l'Environnement

La diversité de la faune de la province est une potentialité énorme qui nécessite une préservation de l'environnement. En effet, la province regorge plusieurs espèces animales qui constituent un atout considérable pour la chasse, mais nécessite également une conservation de quelques espèces en voie d'extinction.

En matière d'assainissement, les conditions d'hygiène et d'assainissement sont aussi déplorable. Très peu de ménages bénéficient de prestation d'un service d'évacuation



d'ordures ménagères et d'autres déchets domestiques. Plusieurs ménages ont recours à l'enfouissement, à l'incinération ou au pire des cas, ils déversent les déchets ménagers sur les voies publiques, dans les ravins, cours d'eau et d'autres espaces transformés en dépotoirs. De plus, un nombre important de ménages des milieux ruraux n'ont pas d'installations hygiéniques.

Toutes ces pratiques citées précédemment, notamment la pression anthropique sur les ressources naturelle, les mauvaises pratiques agricoles, de pêche et de chasse ainsi que les mauvaises pratiques en matière d'hygiène et assainissement accroissent la pollution atmosphérique (air, eaux de surface et nappes phréatiques). Il est important de souligner que la plupart des populations recourent aux eaux de surface ou souterraine, mais elles sont souvent polluées par les rejets humains. Toutes ces mauvaises pratiques sont entretenues, en partie, par l'insuffisance de l'éducation et de sensibilisation de la population.

- **Analyse diagnostique**

Les problèmes majeurs en matière d'environnement dans la province sont : la déforestation, les érosions, la chasse illécite et incontrôlée, le feu de brousse, la mauvaise cueillette des chenilles, l'écopage, l'ensablement, la pollution, les mauvaises pratiques agricoles et de pêche ainsi que la gouvernance du secteur, etc.

En effet, le mode d'exploitation des ressources naturelles pour la survie conduit à une déforestation à large échelle. Cette déforestation est causée par l'exploitation forestière artisanale, l'exploitation minière, de mauvaises pratiques agricoles (agriculture itinérante sur brûlis), l'acquisition de bois d'énergie pour la cuisson des aliments et à la recherche de sticks de construction, à l'exploitation des produits forestiers non ligneux, etc. Ceci entraîne une déforestation avec des conséquences sur le changement climatique, l'appauvrissement du sol et la disparition des espèces végétales et animales.

La déforestation expose les sols à la dégradation, à la perte de la fertilité, à l'érosion et à la disparition de certains écosystèmes. L'érosion est un des problèmes qui affectent plusieurs localités de la province avec des conséquences sur la production agricole, la modification de lits de cours d'eau et la qualité des eaux. En plus de la déforestation, la province connaît l'exploitation non-durable de ses richesses de faune par la chasse incontrôlée et le braconnage même dans les forêts qui sont déclarées protégées.

En outre, la gouvernance du secteur avec le manque de sensibilisation et la faible appropriation d'infrastructures communautaires a conduit à l'échec des initiatives de reboisement, à la protection des ressources halieutiques. L'inexistence d'appui logistique conséquent pour la protection de l'environnement, l'inexistence d'un plan de protection des espèces et des écosystèmes menacés, la non-mécanisation des agents et l'insuffisance de sensibilisation de la communauté face aux réglementations existantes constituent les différents maux qui plombent la gouvernance de ce secteur.

Il importe de mutualiser les efforts de l'ensemble des acteurs du secteur pour lever les

obstacles à la préservation de l'environnement dans le contexte actuel de changement climatique. Il y a lieu de signaler que ce changement climatique constitue une menace sérieuse sur l'environnement. Ceci nécessite des actions concertées de la part de tous les acteurs de la province. En effet, le dispositif institutionnel et réglementaire dont dispose la province (structures Etatiques déconcentrées, la Loi et le code forestier congolais, etc.) peut servir de levier pour mieux adresser les problèmes qui se posent à l'environnement. De plus, l'appui des partenaires techniques et financiers intervenant dans le domaine (BAD, Banque Mondiale, Union Européenne, etc.) justifie davantage la nécessité de recourir à plus de bailleurs de fonds pour mieux défendre la cause de l'environnement dans la province. L'existence des traités internationaux sur le climat et l'environnement, des conférences et foras internationaux constituent des opportunités également à saisir pour mieux faire face à la problématique de l'environnement.

### **2.2.3. Industries, moyennes et petites entreprises**

#### **2.2.3.1. Industries**

- **Etat des lieux**

La province du Sud-Ubangi manque cruellement d'industries modernes et de transformation. La plupart des usines/Industries sont en arrêt et celles qui fonctionnent sont vétustes et non réhabilités. Les quelques rares en activité opèrent dans les domaines de la forêt, eau, calcaire/ciment, palme à huile, hévéa et riz.

La sous-exploitation des potentialités du secteur industriel dans le Sud-Ubangi offre par la même occasion des opportunités intéressantes d'investissement. L'industrie dans son ensemble et en particulier l'industrie agro-alimentaire est un domaine prometteur dans la province.

L'Agence de zone économique spéciale (AZES) et le Fonds de promotion industrielle (FPI) sont représentés dans la province du Sud-Ubangi. Ceci témoigne de l'intérêt de la problématique du tissu industriel par les Pouvoirs Publics.

- **Analyse diagnostique**

La province du Sud-Ubangi dispose de nombreuses ressources naturelles et des produits agricoles qui pourraient être exploités par l'industrie. Mais force est de constater que l'industrie n'est pas développée dans la Province. Cette situation pourrait s'expliquer principalement par la quasi-inexistence de l'énergie électrique. Ceci empêche l'industrie de la province de concrétiser sa posture parmi les secteurs porteurs de croissance en dépit de ses énormes potentialités. De plus, les perturbations climatiques sont défavorables à la production agricole dont dépend le développement de l'industrie agroalimentaire.

Au-delà de ces contraintes, le secteur de l'industrie manque d'investissement du fait aussi du climat des affaires peu propice dans la province. A cela, il faut également ajouter, entre autres,

la mauvaise politique dans la passation des marchés, les formalités administratives excessives et les tracasseries fiscales, l'absence d'un plan d'intégration industrielle.

### 2.2.3.2. Petites et moyennes entreprises

- **Etat des lieux**

En raison de la crise<sup>10</sup>, il y a une baisse sensible du nombre d'entreprises la même année comparativement à l'année précédente (2016). De 2017 à 2019, le nombre d'entreprises est resté en progression régulière passant de 8.894 à 11.765 sur la période. Ce sont les très petites entreprises qui occupent une place prépondérante parmi les entreprises de la province. En effet, elles représentent à elles seules, les 2/3 du nombre total d'entreprises (très petites, petites, et moyennes) dénombrées en 2019.

**Tableau n° 7 : Nombre d'entreprises dans la province**

LIBELLE	2016	2017	2018	2019	TOTAL
TRES PETITES ENTREPRISES	8.032	6.873	7539	8.105	30.549
PETITES ENTREPRISES	2.642	1824	2005	3.402	9.873
MOYENNES ENTREPRISES	200	197	238	258	893
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10.874</b>	<b>8.894</b>	<b>9.782</b>	<b>11.765</b>	<b>41.318</b>

Source : Bureau de PMA Sud-Ubangi

Le secteur des petites et moyennes entreprises est coordonné au plan technique par la Division provinciale des PME. Cette dernière ne dispose pas de cadre approprié pour exercer la mission qui lui est assignée.

- **Analyse diagnostique**

L'ouverture sur la voie fluviale de l'Ubangi et de Mongala constitue un facteur motivant pour les activités des PME. La main d'œuvre agricole offre l'avantage de la disponibilité des produits agricoles visés par l'activité des petites et moyennes entreprises. Les frontières avec deux pays voisins de la RDC (notamment la RCA et la République Populaire du Congo Brazza) et l'existence des ports intérieurs d'Akula, de Mogalo, de Popolo et de Likimi sont autant d'arguments qui militent en faveur du dynamisme des petites et moyennes entreprises qui opèrent dans le secteur.

Malgré ces nombreux atouts, les PME ne parviennent pas à jouir convenablement de leurs activités, du moment où, elles doivent faire face à l'état de délabrement avancé de la plupart des routes et le manque de moyens de transports appropriés. De plus, ils sont exposés aux excès de taxes. A tout ceci, s'ajoute également l'absence de financement de la part des banques de crédit.

<sup>10</sup> Vente forcée de RCCM par le parquet de Grande instance de Gemena, de 2017 à 2018.

L'absence de soutien de la part des pouvoirs publics ainsi que l'inexistence de cadre approprié pour la prise en charge des renforcements de capacités des agents et cadres sont autant de facteurs qui entravent l'émergence du secteur des PME dans la province du Sud-Ubangi.

## 2.2.4. Mines et hydrocarbure

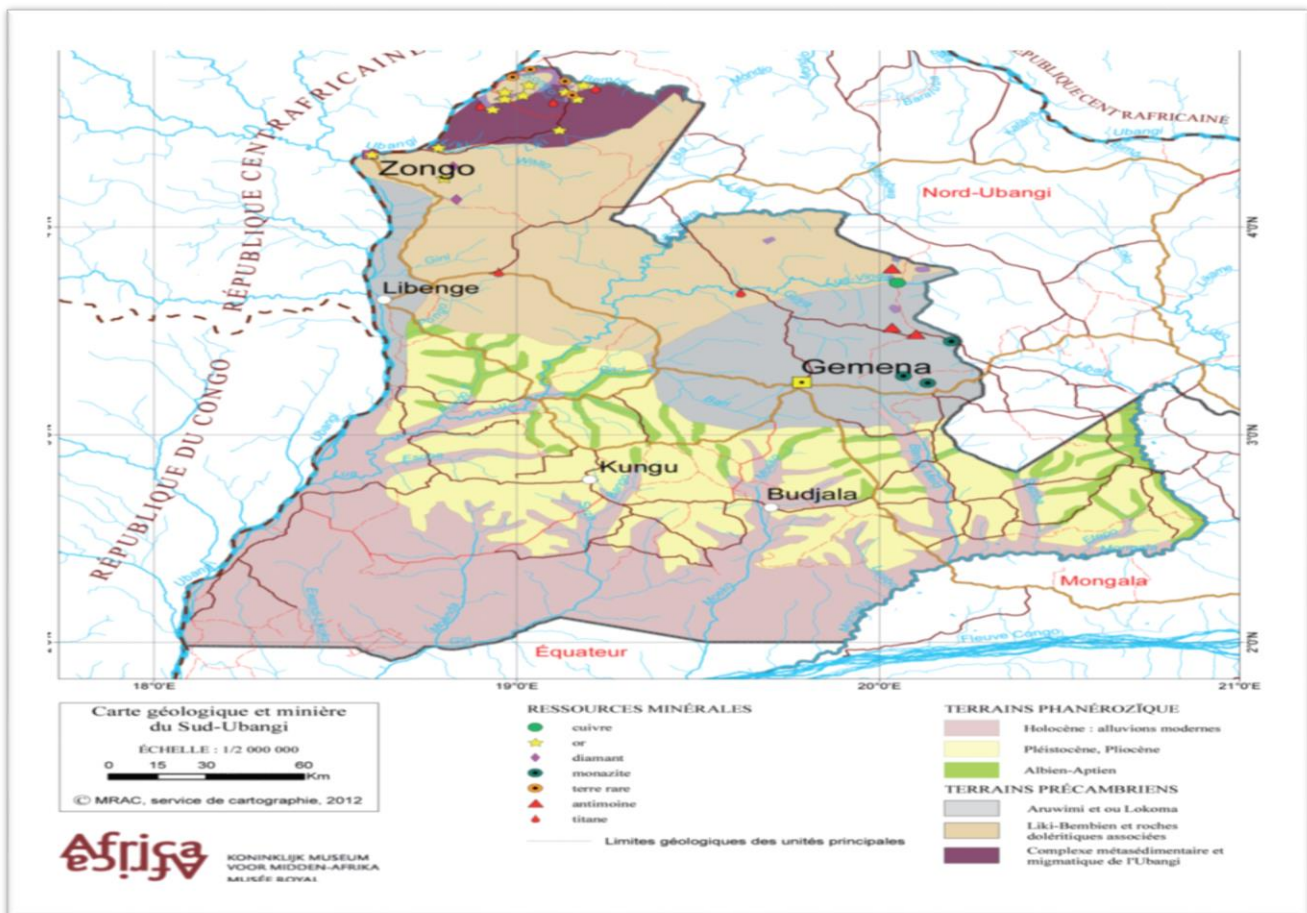
### 2.2.4.1. Mines

- **Etat des lieux**

Le secteur minier de la province regorge d'énormes potentialités mais reste miné par son manque d'organisation. En effet, la province dispose d'un grand potentiel minier avec comme ressources minérales connues à ce jour : or, diamant, cobalt-coltant, cassitérite, pierres des couleurs, uranium, terres rares, moellons, sable, gravier-calcaire, brique cuite, etc.. Les gisements miniers et carrières des mines et matériaux de construction sont exploités, pour la plupart, de façon artisanale.

La promotion de l'extraction des minerais connaît l'installation récente de deux coopératives agréées et deux entreprises minières pour la recherche d'Or de BAZENE, et WADENGE dans les cours d'eau de SONGO et NGBANDA, et à BOGON rivière TOBE (Territoire de LIBENGE) tandis qu'il y a des bandes de jeunes creuseurs qui exploitent illicitement du diamant à BOBAKUTU, BOKPOLUNU et GBAKATA aussi bien que de l'Or de BOGBAGUMA et BOKODE (Territoire de Gemena).

### Graphique n°5 : Carte géologique et minière du Sud-Ubangi



Le secteur des mines connaît des problèmes majeurs tels que l'exploitation illicite, la destruction des cours d'eau, la déforestation, l'absence de la police minière, le manque des moyens de mobilité et d'infrastructures, absence d'investisseurs et le manque de comptoir d'or et de diamant.

- **Analyse diagnostique**

La province dispose de potentialités énormes en matière de ressources minières. Certaines sont en cours d'exploitation artisanale et d'autres non encore exploitées pour la plupart. Le secteur minier artisanal mobilise une bonne partie de la main d'œuvre jeune. Mais le secteur connaît certains maux notamment le non-respect des textes légaux en vigueur dans le secteur ; ce qui ne permet pas de retracer facilement la production, ni de bien la valoriser. Cette situation engendre des manques à gagner pour la province et pour l'Etat Central. Le secteur est d'abord victime de son inorganisation.

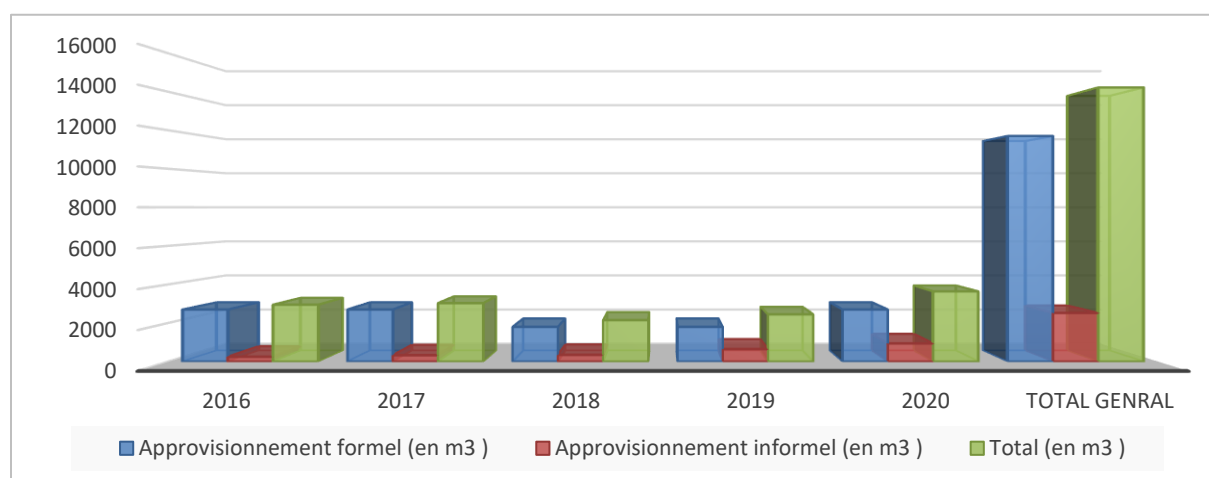
D'autres contraintes entravent également le développement du secteur. Il s'agit notamment : i) du déficit d'énergie électrique pour l'exploitation industrielle des minerais et des produits de carrières des matériaux de construction ; ii) l'absence de partenaires dans le secteur ; et iii) l'expropriation des terres agricoles en faveur des exploitants miniers. Il faut également relever la fraude minière due à l'absence de postes de contrôle. Ces contraintes ne permettent pas encore une rentabilité du secteur à la hauteur de l'énorme potentiel minier dont dispose la province.

#### 2.2.4.2. Hydrocarbures

- **Etat des lieux**

La province du Sud-Ubangi regorge de gisements de pétrole à LIDA dans le Secteur de BOLINGO, Territoire de Bidjala. Il y est commercialisé l'essence, le gazoil, les lubrifiants, le JetA1.

**Graphique n°6 : Consommation des produits pétroliers**



Source : Division Provinciale du Commerce, 2020

Toutefois, la commercialisation de ces produits est confrontée à des problèmes d'approvisionnement, de manque de dépôts de stockage et la quasi-inexistence des stations-services ainsi que le manque de mobilité et d'infrastructures de transport.

- **Analyse diagnostique**

Le secteur reste miné notamment par une insuffisance d'approvisionnement des produits pétroliers due notamment aux difficultés d'acheminements entraînant des pénuries, l'insuffisance des produits pétroliers et des stations-service, la mauvaise conservation des produits pétroliers, les incendies et l'instabilité des prix des produits pétroliers.

La province présente des besoins en installation des stations-service et en exploitation des gisements pétroliers. En effet, à Gemena des exploitants pétroliers communément appelés Kadafis, alimentent la province. L'Etablissement Charbel a implanté une station-service des produits pétroliers.

### **2.2.5. Commerce**

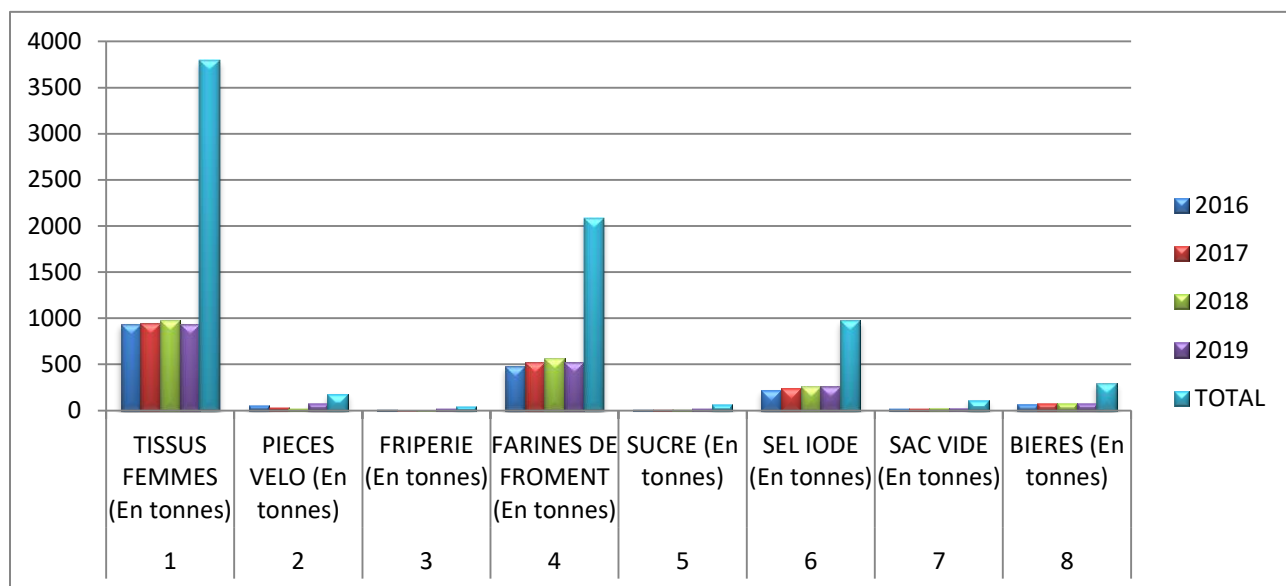
- **Etat des lieux**

La province connaît une activité commerciale dense favorable à la relance de son système productif. Le commerce est l'une des principales activités économiques de la province. Les échanges portent essentiellement sur des produits agricoles industriels (Huile de palme, hévéa, café, cacao, bois, etc.) et des denrées alimentaires de première nécessité. Les principaux produits exportés sont la farine de maïs, l'arachide, l'huile de palme, le café, le sucre, la courge. La farine de froment, l'oignon, le riz, le haricot et l'ail sont importés.

La commercialisation de la production animale est faite à l'échelle : (i) Territoriale pour l'ensemble des secteurs de la province ; (ii) Provinciale pour tous les secteurs, (iii) Nationale pour 17 secteurs : Libenge-centre (LIBENGE), Banga-Kungu (GEMENA) et Bolingo (Budjala) ; (iv) Internationale dans tous les secteurs des territoires de KUNGU et LIBENGE. En particulier, les produits exploités dans les forêts de la province du Sud-Ubangi sont commercialisés à différentes échelles : échelle territoriale pour l'ensemble des secteurs de la province, échelle provinciale dans 17 secteurs, échelle nationale dans 17 secteurs, échelle internationale dans 8 secteurs.

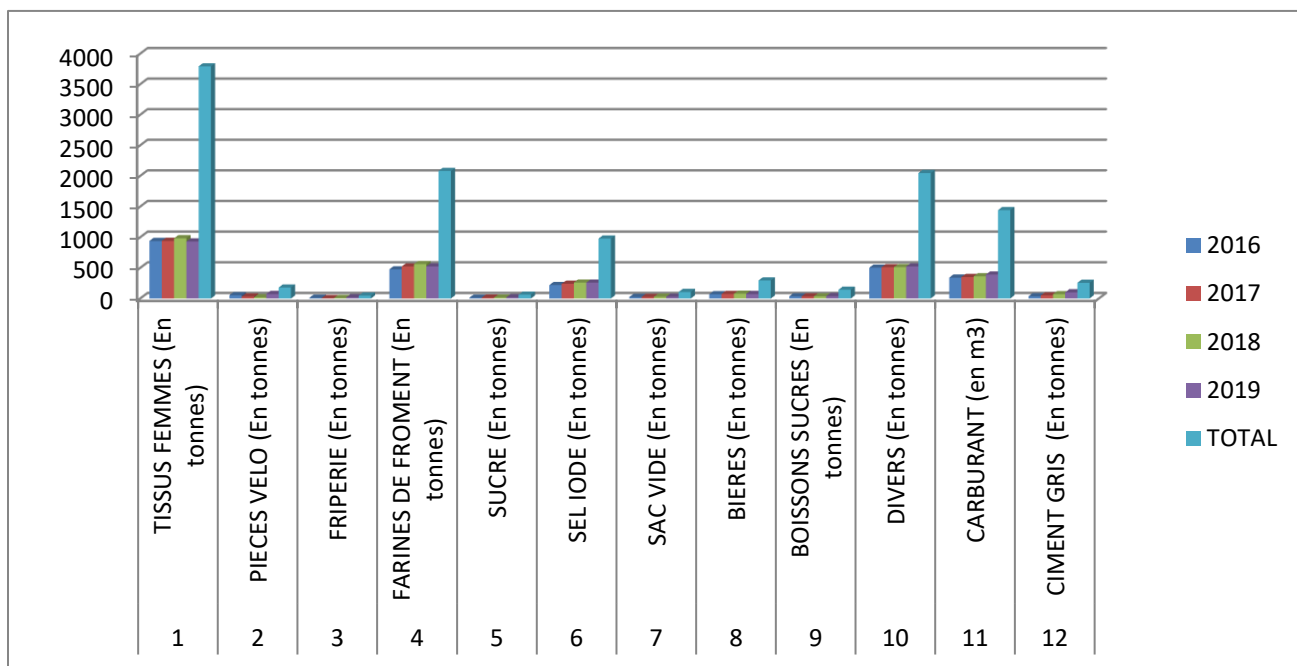
Le commerce est exercé par des opérateurs économiques œuvrant dans les secteurs d'import, d'export et de transit. Les exportations portent sur un peu de tout, surtout les produits issus du petit commerce, les exportations : l'huile de palme artisanale, arachide décortiquée, Chenille, cossette de manioc, poisson fumé, courge, Bete (Vache et Chèvre), caco et bois scié, etc.

**Graphique n°7 : Exportations de produits issus du petit commerce frontalier**



En ce qui concerne les importations, ce sont les produits comme les tissus de femmes, les farines de froment, les divers et le carburant qui ont pris le pas sur la période 2016-2019.

**Graphique n°8 : Importations dans la province du Sud-Ubangi**



Les tissus de femme et les farines de froment sont des produits en transit, dans la mesure où ils se retrouvent en quantité importante à la fois dans les importations comme dans les exportations. C'est la preuve que la province du Sud-Ubangi est un carrefour d'échanges entre les pays limitrophes et d'autres provinces de la RDC.

- **Analyse diagnostique**

Les facteurs favorables à l'activité commerciale dans la province sont notamment la diversité des produits d'exportation (Huile de palme, hévéa, café, cacao, bois, etc.), la présence d'opérateurs économiques tant nationaux qu'étrangers, l'existence des débouchés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province. Il y a également des importations de produits manufacturiers et pétroliers. Quant aux produits miniers, ils font également l'objet d'exportation. Le commerce extérieur bénéficie des échanges avec les deux pays frontaliers de la province (RCA et République du Congo) et de la présence des opérateurs économiques œuvrant dans le secteur des importations et exportations.

Les principales entraves au développement du commerce dans la province sont : (i) le manque de dépôts aux postes frontaliers et fluviaux ; ii) l'insécurité en RCA qui rend difficile les importations et les exportations ; iii) la fraude due à la perméabilité des frontières ; iv) le délabrement des voies de communication (routes, ouvrages d'art) du fait de leur entretien constamment différé, en plus de leur insuffisance ; v) l'insuffisance d'unités de transformation, de stockage et de conservation ; (vi) la faible compétitivité et promotion des produits locaux ; (vii) les tracasseries administratives, fiscales, judiciaires, policières et militaires ; et (viii) l'appui financier aux opérateurs économiques limité.

## 2.2.6. Tourisme

- **Etat des lieux**

La province du Sud-Ubangi dispose de plusieurs sites touristiques à travers les territoires, les mairies et dans ses 17 secteurs. Elle dispose également d'unités de production pour le tourisme à savoir : des hôtels, des restaurants, etc. Comme au niveau national, le secteur du tourisme de la province apparaît comme étant sous légiféré et informel en dépit de l'existence d'un potentiel immense pour son développement.

Suivant les données du tableau ci-après, le nombre d'hôtels a chuté de 24 à 14 entre 2017 à 2019 avant de remonter à 60 en 2020, alors que le nombre de restaurant dans la province est passé de 14 de 2017 – 2019 à 24 en 2020. Ainsi, les capacités d'accueil des touristes se sont amenuisées au fil du temps dans la province.

**Tableau n° 8 : Statistiques des sites touristiques**

Libellé	Années 2017		Années 2019		Année 2020	
	2017	Montant	2019	Montant	2020	Montant
<b>Hôtel</b>	24	11.240\$	14	5.423.750Fc	60	86640 Fc
<b>Restaurant</b>	14	8.240\$	14	3.000\$	24	70.600.000 Fc

Source : Rapport annuel exercice 2019/ Tourisme



- **Analyse diagnostique**

Actuellement dans la province du Sud-Ubangi, le secteur du tourisme est très peu développé. Ceci se justifie par certains facteurs défavorables comme l'insécurité dans certains sites, la faible qualité des infrastructures touristiques, l'inexistence des hôtels et restaurants de classe internationale, la carence des animateurs sensibilisateurs ainsi que l'inexistence du budget alloué au secteur du tourisme. Aucun site n'est aménagé ; ce qui constitue un manque à gagner pour la province.

Malgré l'énorme potentiel touristique que présente la province du Sud-Ubangi, les facteurs internes ne sont pas favorables à une exploitation touristique florissante dans le court terme. Le secteur du tourisme dans la province reste affaibli essentiellement par la spoliation des sites touristiques, le non-respect de la réglementation en la matière, le manque de culture touristique, l'insuffisance et de l'impraticabilité des voies d'accès à certains sites touristiques, le non-aménagement des sites touristiques et l'insuffisance de financement dans ce secteur.

## **2.3. SECTEURS SOCIAUX**

### **2.3.1. Sante, Nutrition et VIH/ SIDA**

- **Etat des lieux**

Le dispositif d'intervention du secteur de la santé de la province repose sur la Division Provinciale de la Santé (DPS) qui est une structure décentralisée et 16 Zones de Santé (ZS), 246 Aires de santé, 16 Hôpitaux Généraux Références (HGR), 118 Postes de santé, 370 Sites de soins communautaires, 1 CDR relevant de la Division. Elle dispose également de coordinations des Programmes spécialisés à savoir : PNLP, PEV, CPLT, PNLS, PNLO/MTN, PRONANUT, PNSR, PNLTHA, PNTS, PNSA.

La DPS s'est alignée aux exigences de la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire dans sa version recadrée 2019-2022 au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan d'Action Opérationnel à différents niveaux de la pyramide sanitaire où chaque unité fonctionnelle du secteur est appelée à apporter sa contribution à l'atteinte des résultats selon ses missions.

A côté des structures étatiques, fonctionnent aussi des structures privées à but lucratif et non lucratif appartenant aux Eglises, ONG locales et entreprises. Par ailleurs, les partenaires financiers présents dans le secteur de la santé sont : BM/PDSS, Enabel, Unicef, SANRU/FM, CORDAID/ FM, GAVI alliance, WVI, et Memisa.

**Graphique n°9 : Carte sanitaire de la province du Sud-Ubangi**



- 4 Territoires + 2 Villes
- 17 Secteurs
- 16 Zones de Santé
- 246 aires de santé
- 16 HGR
- 1 CDR
- 7 coordinations des programmes spécialisés
- 2037 villages
- Aéroport & ports
- POP. : 3 297 161 (2019)
- superficie de 51.648 Km<sup>2</sup> et densité de 56 habitants au Km<sup>2</sup>.
- Cours d'eau + + + + ;
- Présence des réfugiés et population d'accès difficile

Sur une population totale 4.170. 533 habitants avec une densité moyenne de 64 habitants au Km<sup>2</sup> en 2017, la Division Provinciale de la Santé renseigne que le personnel de santé se répartit comme suit : 94 médecins généralistes (aucun spécialiste), 6 pharmaciens, 2 chirurgiens-dentistes, 1 ophtalmologue, 4 oculistes, 1.253 infirmiers, 36 laborantins et biologistes, 49 administrateurs et 7 nutritionnistes ; répartis dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 9 : Répartition des formations médicales par Entité administrative**

N	Désignation	Gemena	Kungu	Budjala	Libenge	Zongo	Total
01	Médecins	---	---	---	---	---	94
02	Hôpital Général de Référence	5	3	5	2	1	16
03	Centres de Santé	86	54	63	32	11	246

Source : Division Provinciale de la Santé

Pour rappel, le dernier recensement administratif de la population congolaise remonte en 1984. La DPS Sud-Ubangi avait organisé le dénombrement de sa population dans les différentes ZS au mois de Mars 2016. Cette population dénombrée a permis la planification des activités de vaccination (VAR de suivi). C'est cette même population qui vient d'être corrigée avec le facteur multiplicateur pour constituer la population totale de la DPS pour l'exercice 2019 à partir de l'extrapolation de 2018. Les zones de santé de Libenge et Zongo renferment en leur sein des populations spéciales constituées des réfugiés (19179 à Boyabu dans la ZS de Libenge avec une réduction de 575 habitants soit 3% et 7339 sont à Molet dans l'aire de santé Nduma / ZS de Libenge, ont connu le retour de 7661 soit 51%).

**Tableau n° 10 : Répartition de la population par tranches d'âges en 2019**

N°	Zone de Santé	Population totale	0-11 mois	6-11 mois (2%)	6-59mois (16,9%)	5-14 ans	15-49 ans	Femme	Pop de 60 ans et plus (4,2%)
1	BANGABOLA	162570	6503	3251	27474	51047	21%	6503	6828
2	BOGOSE NUBEA	188072	7523	3761	31784	59055	39495	7523	7899
3	BOKONZI	259753	10390	5195	43898	81562	54548	10390	10910
4	BOMINENGE	178971	7159	3579	30246	56197	37584	7159	7517
5	BOTO	206321	8253	4126	34868	64785	43327	8253	8665
6	BUDJALA	153984	6159	3080	26023	48351	32337	6159	6467
7	BULU	152498	6100	3050	25772	47884	32025	6100	6405
8	BWAMANDA	264543	10582	5291	44708	83067	55554	10582	11111
9	GEMENA	403979	16159	8080	68273	126850	84836	16159	16967
10	KUNGU	247504	9900	4950	41828	77716	51976	9900	10395
11	LIBENGE	263991	10560	5280	44614	82893	55438	10560	11088
12	MAWUYA	174668	6987	3493	29519	54846	36680	6987	7336
13	MBAYA	76727	3069	1535	12967	24092	16113	3069	3223
14	NDAGE	153505	6140	3070	25942	48201	32236	6140	6447
15	TANDALA	319280	12771	6386	53958	100254	67049	12771	13410
16	ZONGO	90796	3632	1816	15344	28510	19067	3632	3813
	TOTAL	3297161	131886	65943	557220	1035308	692404	131886	138481

Source : Rapport annuel DPS, 2019

**Sur le plan des épidémies, urgences et catastrophes.** Le profil écologique de la Province est caractérisé par l'existence des forêts immenses des cours d'eau, des marécages, et ces dernières favorisent l'éclosion des certaines maladies tropicales (Monkey pox avec 212 cas enregistrés contre 11 décès durant l'année 2019) et l'épidémie de rougeole dans la ZS de Bogose NUBEA et la préparation de la campagne de lutte contre la fièvre jaune dans l'ensemble de la DPS en janvier 2021.

Durant l'année 2019, la province a fait face à deux épidémies, celle de la Rougeole (ZS Mbaya, Bulu, Budjala, Banga Bola, Kungu) et celle de Monkey Pox (ZS Libenge, Bwamanda et Bominenge) grâce aux résultats positifs renvoyés de l'INRB.

Quelques situations d'urgence ont prévalu dans quelques coins de la ZS et pour lesquels la province a organisé des actions correctrices ciblées :

- les inondations sur la rivière Ubangi et Mongala ayant touché plusieurs ménages dans les ZS de Zongo, Libenge, Mawuya, Bokonzi et Bulu pour lesquelles un plan de réponse a été élaboré et les actions menées pour soutenir les populations et les formations sanitaires touchées avec l'appui des partenaires et du Gouvernement.
- la riposte locale contre la rougeole dans les ZS précitées au mois de janvier 2020 et au mois d'octobre pour toutes les ZS de la Province ; suite à la déclaration de l'épidémie de la rougeole par le Ministre National ;

- Quant au Monkey Pox, les mesures d'hygiène publique et individuel ont été mises en jeu et la prise en charge gratuite des cas.

Les pathologies dominantes selon la morbidité et la mortalité peuvent se résumer de la manière suivante en 2019 :

**Tableau n° 11 : Pathologies dominantes selon la morbidité**

N°	Pathologies	Nbre de cas	Proportion
1	Paludisme	1334138	59,27%
2	Pneumonie	363159	16,13%
3	Diarrhée simple	274713	12,20%
4	Géo helminthiase -	197834	8,79%
5	IST nouveaux cas	81078	3,60%
Total		<b>2250922</b>	<b>100,00%</b>

Source : Rapport annuel DPS, 2019

**Tableau n° 12 : Pathologies dominantes selon la mortalité**

N°	Pathologies	Nbre de cas	Proportion
1	Anémie	668	61,06%
2	Paludisme grave	313	28,61%
3	Hypertension artérielle	42	3,84%
4	Diarrhée déshydratation sévère	36	3,29%
5	Pneumonie grave	35	3,20%
Total		<b>1094</b>	<b>100%</b>

Source : Rapport annuel DPS, 2019

**Tableau n° 13 : Autres pathologies endémo- épidémiques ou autres problèmes spécifiques de santé ayant un intérêt de santé publique particulier :**

N°	Pathologies/Problèmes de santé	Nbre de cas	Proportion
1	Infection Urinaire	68380	43,37%
2	Anémie	53384	33,86%
3	Hypertension artérielle	21314	13,52%
4	Dysenterie	7623	4,83%
5	Carie dentaire	6972	4,42%
Total		<b>157673</b>	<b>100%</b>

Source : Rapport annuel DPS, 2019

Les problèmes majeurs du secteur de la santé de la province du Sud-Ubangi peuvent être les suivants : la vétusté des infrastructures et équipements ; faible couverture sanitaire ; faible

capacité technique des prestataires sur certaines thématiques ; le PMA et PCA incomplets dans les hôpitaux et HGR ; faible niveau socio-économique de la population (pauvreté) ; et faible motivation des prestataires.

La situation nutritionnelle de la province n'est pas rose et se présente selon les différents indicateurs ci-après : taux de malnutrition chronique 40,8 % ; taux de malnutrition aigüe 6,3 % ; taux de prévalence pondérale 19,8 % ; et faible poids de naissance 5,3 %.

- **Analyse diagnostique**

Le secteur de la santé au Sud-Ubangi est caractérisé par plusieurs points forts dont : (i) fonctionnalité des organes de pilotage et coordination à tous les niveaux (CPP-SS, CA, ECP, COGE, ECZ) ; (ii) mise en œuvre de l'approche de financement basé sur le résultats ; (iii) amélioration progressive des infrastructures sanitaires avec des initiatives locales (appui PDSS) ; (iv) présence des Assistants Techniques immergés dans la DPS ; (v) renforcement des capacités des cadres et prestataires en diverses thématiques au niveau de la DPS et dans les ZS ; (vi) existence des documents normatifs et règlementaires à tous les niveaux ; (vii) organes de participation communautaires fonctionnels dans toutes les aires de santé ; (viii) élaboration et adoption de PPDRHS au niveau de la province ; (ix) accompagnement régulier des ZS par l'ECP ; (x) élaboration, adoption, suivi et évaluation de mise en œuvre des PAO 2018 (16ZS et de la DPS+PAO Consolidé) ; (xi) élaboration de plan de management dans toutes les Fosa ; (xii) adoption de la feuille de route de la migration vers la couverture sanitaire universelle (CSU) en mars 2020 sous le haut patronage de son Excellence monsieur le Gouverneur de la province du sud Ubangi ; (xiii) formation de prestataires et des acteurs ; (xiv) en ce qui concerne la lutte contre la covid 19, existence du comité de riposte, mise en place de commission fonctionnelle, constitution d'une unité de prise en charge de l'HGR de Gemena ; (xv) Elaboration d'un plan de convergence contre les urgences, les épidémies et les catastrophes (covid, Ebola, inondation et autres) ; (xvi) acquisition de quelques respiratoires et test obligatoire pour les voyageurs ; (xvii) construction de quelques centres de santé (selon les normes standards) par le partenaire MEMISA dans la zone de santé de Bominenge et Bokonzi et budjala.

A part les points forts ci-haut cités, il y a quelques facteurs défavorables à relever notamment : (i) persistance des interventions manquantes dans le PMA et le PCA offerts en province ; (ii) absence des ordinogrammes et protocoles thérapeutiques actualisés dans les Fosa ; (iii) faible capacité managériale des membres des ECZS ; (iv) non-respect des échéances de soumission de certains livrables pour le décaissement des fonds de la part des partenaires ; (v) faible proportion des agents mécanisés et bénéficiant de la prime de risque des partenaires et de l'Etat ; (vi) insuffisance des ressources humaines et de certains profils compatibles aux missions de la DPS (informaticien, comptable de formation) ; (vii) faible disponibilité des médicaments dans les FOSA ; (viii) existence des Fosa locataires et d'autres sans titre de propriété ; (ix) délabrement des infrastructures sanitaires et existences des FOSA en pisé ; (x) faible application des textes normatifs dans le secteur ; (xi) faible proportion de la population ayant accès à l'eau potable et l'assainissement ; et (xii) faible connectivité en internet dans les

ZS et à la DPS ; (xii) relâchement de gestes de barrière (covid 19) ; (xiv) faible accès de soins de population située dans les airs à accessibilité difficile, faible fonctionnalité de banque de sang.

Les opportunités suivantes pourraient promouvoir le secteur de la santé dans la province. Il s'agit entre autres, de : (i) présence de nombreux partenaires techniques et financiers ; (ii) réhabilitation de la route Akula-Zongo, (iii) compréhension positive de la réforme du secteur santé ; (iv) fonctionnement de l'IPS ; (vi) présence des investisseurs dans le secteur santé dans la Province.

L'instabilité politique ; l'arrêt de certains financements ; la dépréciation du franc ; les conflits intercommunautaires récurrents ; l'insuffisance des voies de communication ; l'inexistence du budget provincial alloué à la santé exécuté ; le délabrement des routes de desserte agricole ; le faible pouvoir d'achat de la population ; la faible adhésion communautaire à l'action sanitaire ; les us et coutumes en défaveur de la santé ; la deuxième vague de COVID 19 et l'interférence politique dans la gestion du secteur constituent les menaces du secteur.

Au total, le secteur de la santé de la province du Sud-Ubangi est l'un des plus structurés de la province. Cette structuration dépend le plus du système national de gestion sanitaire mis en place par les pouvoirs publics à Kinshasa et sur l'étendue du territoire national. Les facteurs externes au secteur de la santé au sein de la province, lui sont majoritairement défavorables, surtout en raison du faible niveau socioéconomique de la région. Au demeurant, le faible niveau de développement de la province a un effet réducteur sur les effets de la dynamique sanitaire au sein de la province.

### **2.3.2. Education et Formation**

- **Etat des lieux**

Le système éducatif du Sud-Ubangi, à l'image du système éducatif national, est composé de trois types d'offre d'éducation : l'éducation formelle, l'éducation non formelle et l'éducation spéciale. L'éducation formelle compte quatre cycles (Maternel, Primaire, Secondaire, Supérieur et Universitaire) organisés par quatre ministères (l'EPST, l'ESU, FPAM et Affaires sociale) ; et l'éducation non formelle par 2 ministères : le Ministère des Affaires Sociales, et le Ministère de la jeunesse. L'offre de service est assurée à travers trois types de programmes : le Programme d'Alphabétisation, le Programme de Rattrapage Scolaire et le Programme d'Apprentissage Professionnel.

Le sous-secteur éducatif (EPST) est organisé en deux Provinces éducationnelles, dont EPST Sud-Ubangi I et EPST Sud-Ubangi II avec 10 sous-divisions, 14 Bureaux Gestionnaires, 18 Pool d'Inspection, 1 Antenne de SECOPE.

Le sous-secteur éducatif de la Formation Professionnelle, Art et Métiers quant à lui est organisé en une seule Province Educationnelle comprenant une Direction provinciale, 10 sous-divisions, une inspection provinciale avec 8 pools d'inspection, y compris une direction

provinciale de SEEPEF avec 12 cellules de SEEPEF. Toutes ces structures sont chargées de l'exécution des programmes de l'enseignement et de la formation professionnelle dans des écoles et centres professionnels ainsi que dans les ateliers d'apprentissage des métiers.

Deux services techniques appuient le système éducatif dans le formel dans la province. L'un est chargé de la paie et du contrôle des enseignants sous l'égide du Directeur Provincial (SECOPE pour l'EPST), l'autre est le service des effectifs et éléments de paie des enseignants et formateurs (SEEPEF pour la FPAM). Le deuxième service technique chargé, lui, des évaluations certificatives et de la qualité de l'enseignement est dirigé par deux inspecteurs principaux provinciaux, l'un pour l'EPST et l'un pour la FPAM.

**En ce qui concerne l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire,** l'enseignement qui s'adresse aux enfants âgés de 3 à 5 ans demeure principalement urbain et dominé par le secteur privé, en ce qui concerne la ville de Gemena. La Province du Sud Ubangi 1 compte 118 écoles maternelles, 1966 écoles primaires (1717 publiques et 249 privées) et 946 écoles secondaires. Tandis que dans la province éducationnelle Sud Ubangi 2 compte 72 écoles maternelles, 1030 écoles primaires et 566 écoles secondaires réparties dans 13 sous-divisions, 16 inspection de pool, 13 antenne Secopes, 13 antenne sernies.

**Tableau n° 14 : Indicateurs de qualité au niveau primaire**

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Taux net de scolarisation au primaire	64,7%	67,9%	66%	68,6
Taux brut de scolarisation au primaire	99%	130,8%	133,2	174%
Taux d'achèvement au primaire	72%	60%	65,3%	70%
Ratio élève/maître	34	50	70	35
Indice de parité fille/garçon	1.1	1	1	1, 3

Source : Rapport annuel DPSE 2019

**Tableau n° 15 : Effectif des enseignants de 2017 à 2019**

Désignation	2017			2018			2019		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Maternel (Préscolaire)	429	8	437	386	9	395	258	2	260
Primaire	2480	10.734	13.214	2934	12.188	15.122	1983	9876	11.859
Secondaire	348	9948	10296	577	11.419	11.996	320	6941	7261
Total	<b>3257</b>	<b>9956</b>	<b>10733</b>	<b>3897</b>	<b>9</b>	<b>395</b>	<b>2561</b>	<b>16819</b>	<b>7521</b>
Pourcentage par sexe									

Source : Rapport annuel DPSE 2019

**Tableau n° 16 : Effectifs d'écoliers et d'élèves par sexe et par niveau d'enseignement**

Effectif d'enfants par sexe	Maternelle			Primaire			Secondaire		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>Filles</b>	3669	3146	3761	205.744	230.125	232.313	28.753	36.494	36.494
<b>Garçons</b>	6950	6120	7234	457.584	506.099	520.784	86.890	98.640	99.700
<b>Total</b>	<b>10619</b>	<b>9266</b>	<b>10995</b>	<b>663328</b>	<b>736224</b>	<b>753097</b>	<b>115643</b>	<b>135134</b>	<b>136194</b>

Source : Rapport annuel DPSE 2019

Le sous-secteur éducatif de la Formation Professionnelle, Art et Métiers est chargé de gérer les écoles et centres professionnels, y compris les ateliers : 222 écoles publiques, 17 écoles privées, 196 centres publics de formation professionnelle et 45 centres privés. Il est coordonné par la Direction provinciale de l'enseignement et formation technique et professionnelles, métiers et artisanat (EFTPMA). Elle comprend 3 bureaux provinciaux, 10 sous-divisions, 8 pools d'inspection et 12 cellules SEEPEF. Malheureusement tous ces bureaux ne disposent pas d'infrastructures et équipements adéquats (FPAM et EPST).

**Tableau n° 17 : Données administratives scolaires et des centres de formation professionnelle 2019-2020 (Partie I)**

Entités	Effectif
Ecoles	239
Classes	1.332
Centres de formation	241
Classes de formation professionnelle	723

Source : Enquêtes UNESCO 2020 et l'Arrêté du Gouverneur Provincial.

**Tableau n° 18 : Données administratives scolaires et des centres de formation professionnelle 2019-2020 (Partie II)**

Entités	Effectif		
	Homme	Femme	Total
Elèves	804	1.049	1.853
Apprenants	71	190	261
Enseignants	787	275	1.062
Formateurs	376	320	696
Administratifs	715	305	1.020
Ouvriers	94	05	99
Nombre d'Inspecteurs	-	-	19

Source : Enquêtes UNESCO 2020 et l'Arrêté du Gouverneur Provincial.



**Dans le cadre de l'enseignement supérieur et universitaire**, en dehors du Ministère de tutelle et du Secrétariat Général de l'ESU, l'ESU est représenté en Province à travers la conférence des Chefs d'Établissements de l'ESU. Cela est en rapport avec les différents établissements de l'ESU installés dans la Province.

Dans la Province du Sud-Ubangi, l'on rencontre les établissements supérieurs et universitaires publics et privés agréés, mais le public prédomine. On y trouve 10 établissements et 2 Centres de Recherche. La Province compte les établissements ci-après : Institut Supérieur Pédagogique de Gemena (ISP Gemena), Institut Supérieur Pédagogique de Budjala (ISP Budjala), Institut Supérieur Pédagogique Technique de Nguya (ISPT Nguya), Institut Supérieur des Techniques Médicales de Gemena (ISTM Gemena), Institut Supérieur des Techniques Médicales de Zongo (ISTM Zongo), Institut Supérieur des Techniques Médicales 17ème CECU/Budjala (ISTM 17ème CECU/Budjala), Institut Supérieur des Sciences Religieuses de Bwamanda (ISSR Bwamanda), Institut Supérieur d'Études Agronomiques de Bokonzi (ISEA Bokonzi), Université Protestante de l'Ubangi, Université CEPROMAD, Institut National d'Études et des Recherches Agronomiques de Boketa (INERA Boketa), Centre de Recherche sur les Maladies Nutritionnelles (CRMN Gemena).

**Quant à l'enseignement non formel**, cet enseignement s'adresse aux enfants âgés de 9 à 14 ans, aux jeunes adolescents (14-19 ans) et aux adultes qui n'ont jamais été à l'école ou qui ont abandonné leurs études de manière prématurée et ne sont pas alphabétisés.



**Photo n° 3 : Apprenants dans un hangar de classe du CRS Saint Gabriel Bokuda.**

Dans le sous-secteur de l'Éducation Non Formelle, la Division des Affaires Sociales à travers son bureau d'alphabétisation et non éducation non formelle, organise, administre et gère dans la Province à travers les Centres tant publics que privés dont 205 centres de Rattrapage Scolaire (CRS), 67 Centres d'Apprentissage Professionnel (CAP) et 73 Centres d'Alphabétisation (CA).

**Tableau n° 19 : Indicateurs de qualité au niveau des centres de rattrapage scolaire du niveau primaire**

Indicateurs	2017	2018	2019
Taux net de scolarisation au CRS	44,6%	55,%	59,3%
Taux d'achèvement au CRS	24,9%	39,2%	34,7%
Ratio élève/Educateur	13,5	17.4	12,7
Indice de parité fille/garçon	1,6	1,4	1,6

Source : Rapport annuel DPSE 2019

**Tableau n° 20 : Effectif des éducateurs de 2017 à 2019**

Désignation	2017			2018			2019		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Centre d'alphabétisation	28	31	59	28	31	59	36	37	73
Centre de rattrapage scolaire	197	345	542	202	701	903	187	669	856
Centre d'apprentissage professionnel	-	-	-	27	36	63	50	84	134
<b>Total</b>	225	376	601	257	768	1025	273	790	1063
<b>Pourcentage par sexe</b>	37,4	62,6	100	25	75	100	25,7	74,3	100

Source : Rapport annuel DPSE 2019

**Tableau n° 21 : Effectifs d'apprenants par sexe et par niveau d'enseignement**

Effectif d'enfants par sexe	Centre d'alphabétisation			Centre de rattrapage scolaire			Centre d'apprentissage professionnel		
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2016-2017	2017-2018	2018-2019
<b>Filles</b>	2056	2213	3020	3070	3553	3980	120	101	359
<b>Garçons</b>	945	808	1673	4986	8654	6710	215	357	439
<b>Total</b>	<b>3001</b>	<b>3021</b>	<b>4693</b>	<b>8056</b>	<b>12207</b>	<b>10690</b>	<b>335</b>	<b>458</b>	<b>798</b>

Source : Rapport annuel DPSE 2019

Une division de l'inspection sociale assure le suivi et contrôle de tous ces centres tant publics que privés. Toujours dans le cadre de l'éducation non formelle, la division de la jeunesse compte 25 centres de Rattrapage Scolaire, 20 centres de formation professionnelle et 5 centres d'écoute et information conviviale des adolescents.



**Photo n° 4 : Image extérieure d'un hangar servant comme salle de classe du CRS Saint Gabriel Bokda**

- **Analyse diagnostique**

Dans le système éducatif du Sud-Ubangi, plusieurs forces sont à signaler : i) existence de bureau gestionnaire et de service spécialisés ; (ii) inscriptions massives des enfants à l'école et parité ; (iii) formation des enseignants ; (iv) formation continue des enseignants, (cellule de l'unité pédagogique, cellule de base et réseaux des écoles de proximité) ; (v) recrutement et formation des inspecteurs ; (vi) dotation des EP en manuel scolaires ; (vii) implications de la communauté et la société civiles (COPA, conseils de gestions et autorités politico administrative ; (viii) personnel qualifié au niveau primaire ; (ix) élimination progressive de personnels sous qualifiés au niveau primaire; et (x) présence du Ministère Provincial en charge de l'enseignement primaire secondaire et professionnel.

La province du Sud-Ubangi devrait s'appuyer sur ces forces et les acquis au niveau national ainsi que les appuis externes, pour mieux faire face aux nombreuses entraves qui limitent l'efficacité du système éducatif provincial. Il s'agit entre autres : (i) environnement scolaire inadéquat (insuffisances des bâtiment, mobilier, latrines, clôtures et puits d'eau); (ii) insuffisance du programme, manuel scolaire, labo, atelier et bibliothèque ; (iii) manque de renforcement de capacité au niveau ; (iv) mauvaise gestion financière ; (v) insuffisance dans la collecté des données statistiques ; (vi) manque de l'annuaire statistiques ; (vii) non prise en charge des NU et des bureaux des Gestionnaire de la FPAM ; (viii) absence de bâtiment abritant les services de la formation professionnelle, arts et métiers ; (ix) existence des Institutions Supérieures et Universitaires non reconnues par le Gouvernement Central dans la Province avec ses corolaires négatifs sur la formation des enfants au niveau de l'EPSP et la santé de la population (Structures sanitaires) ; (x) insuffisance d'infrastructures conformes devant abriter les établissements de l'ESU ; (xi) manque des Professeurs permanents dans les établissements de l'ESU.

Quelques opportunités permettront d'améliorer l'accès à l'éducation et le niveau de cette dernière : Il s'agit de :(i) appuis des Partenaires Techniques et Financiers (ENABEL, CORDAID,

WV et UNICEF) dans le secteur ; (ii) développement du partenariat public-privé ; (iii) avènement de la gratuité ; (iv) existence des matériaux locaux pour la construction ; (v) présence de partenaires éducatifs (ANAPECO, Intersyndicale, intervenant de l'état ; et (v) octroi de frais de fonctionnement ; et (vi) population disposée à la formation professionnelle.

Plusieurs menaces sont à surmonter dans ce secteur dont : (i) pauvreté des parents ; (ii) pandémie de la Covid 19 ; (iii) insuffisance de recyclage du personnel enseignant ; et (vi) confusion entre l'EPST et la FPAM.

### **2.3.3. Protection sociale, actions humanitaires et Genre**

- **Etat des lieux**

Pour rappel, la RDC a signé et ratifié plusieurs conventions internationales qui garantissent la protection des groupes vulnérables notamment les enfants, les femmes, les personnes vivant avec handicap, les albinos et les personnes du troisième âge. Il s'agit entre autres, de la Convention internationale des droits de l'enfant (1989), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), la Déclaration sur la protection des femmes et des enfants en période d'urgence et de conflit armé (1974), la convention des nations unies relative aux droits des personnes handicapées (...), le pacte international relatif aux droits politiques et économiques, etc. Plusieurs textes légaux ont été pris au niveau national pour mettre en application ces conventions internationales sur toute l'étendue du territoire. A titre d'exemple, il y a lieu de citer : la constitution, le code de la famille, la loi du 15/08/2015, portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité, la Loi N°09/001 du 10 Janvier 2009 portant protection de l'enfant, la loi sur les violences sexuelles, stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle basée sur le genre révisée en 2019, etc.

La coordination de la protection sociale est assurée par la Division provinciale des affaires sociales qui s'appuie sur d'autres divisions et les organisations de la société civile. La coordination du volet humanitaire est assurée par la Division des Actions Humanitaires et de la Solidarité Nationale et les organisations à caractère humanitaire.

Les services ayant pour attribution la protection sociale sont présents jusqu'au niveau des Secteurs car toutes les catégories des groupes vulnérables sont lésion dans la Province : les enfants en situation difficile (abandonnés, ERFS, PVH, ECL, EAFGA, dits sorciers) ; les femmes en situation difficile : VVS, filles-mères, veuves, abandonnés... ; les personnes de 3ème âge sans soutien et en rupture totale avec la famille ; les personnes vivant avec handicap ; les personnes déplacées internes ou victimes des catastrophes ; et les personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA et les peuples autochtones.

Les 3 tableaux ci-après présentent respectivement quelques statistiques disponibles sur les enfants en situation difficile, les femmes en situation difficile et les situations de violence basées sur le genre. Au niveau des enfants victimes de violence sexuelle, ce sont les filles en souffrent comparativement aux garçons.

**Tableau n° 22 : Enfants en situations difficiles de 2017 à 2019**

Catégories d'enfants	2017			2018			2019		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Enfants victimes de violence sexuelle	0	15	15	3	9	11	4	17	21
Enfants en conflit avec la loi	2	0	2	3	0	3	7	0	7
Total	2	15	17	6	9	14	11	17	28

Source : Division du genre

Le nombre de filles-mères a été très élevé en 2017 (6 250) ; ce qui témoigne de l'ampleur des conséquences de la crise sociale qui a sévi cette année-là. Ce chiffre est passé à 324 en 2018 avant de remonter à 789 en 2019 ; indiquant que le phénomène demeure préoccupant. Quant au chiffre sur les veuves, femmes seules chefs de ménage ayant plusieurs enfants de moins de 18 ans en charge, il est légèrement monté de 4330 en 2017 à 4381 en 2018, avant de régresser à 943 en 2019 ; ce qui dénote que la situation est en train de passer sous contrôle.

**Tableau n° 23 : Femmes en situation difficile 2017 à 2019**

Catégories des femmes et filles vulnérables	2017	2018	2019
Filles-mères	6 250	324	789
Veuves, femmes seules chefs de ménage ayant plusieurs enfants de moins de 18 ans en charge	4 330	4381	943
Femmes abandonnées	3 618	654	123
Total	14198	5359	1855

Source : Division du genre

Par rapport à la situation de violences basées sur le genre, elle reste tributaire de la gence féminine. Ce sont surtout les filles qui en souffrent (62,8%), suivies des femmes (25,4%) selon les chiffres rapportés par la Synergie de lutte contre la Violence Sexuelle du Sud-Ubangi et PPLVS entre 2017 et 2019.

**Tableau n° 24 : Situation de violences basées sur le genre (2017-2019)**

Catégories	2017	2018	2019	Total 2017-2019	Pourcentage
Hommes		1	1	2	0,2
Femmes	87	60	57	204	25,4
Garçons	17	23	19	59	7,3
Filles	27	178	158	504	62,8
Total	308	261	234	803	100,0

Source : Synergie de lutte contre la VS du Sud-Ubangi et PPLVS

La province du Sud-Ubangi dispose d'un corps des assistants sociaux composés de 116 membres et compte 6 Coordinations de la Communauté Protectrice des Enfants ; trois Coordinations des Familles d'Accueil Transitoires (FAT) composées de 60 membres et de 7 Comités de médiation.

- **Analyse diagnostique**

La Province du Sud-Ubangi dispose des atouts importants susceptibles de contribuer à l'amélioration des conditions socioéconomiques de la femme et de la protection sociale des groupes vulnérables. Il s'agit notamment de : (i) présence de la femme à la tête de division ; (ii) présence des animateurs de service ; (iii) existence de cadre organique ; (iv) présence de synergie de lutte contre Violence Sexuelle ; (v) installation effective de comité d'enfants (Parlement d'enfants) ; (vi) existence de corps des assistants sociaux ; (vii) existence de communauté protectrice ; (viii) présence de réseau de protection de l'enfant ; (ix) présence de volontaires communautaires ; (x) mise en place de veilles humanitaires ; et (xi) formation et renforcement de capacité de l'équipe de veille humanitaire.

Cependant, nombreux sont les facteurs qui constituent des entraves au secteur de la protection sociale et du genre : (i) non prise en charge des Assistants Sociaux et Famille d'accueil et groupes de vulnérables sur toute l'étendue de la province ; (ii) absence des renforcements de capacité de personnel ; (iii) absence des établissements de garde pour enfant à travers toute la province ; (iv) absence de bâtiment abritant le service de la division ; (v) non prise en charge médicale de la survivante ; (vi) non-respect des textes légaux du genre ; (vii) non mécanisation des agents ; (viii) non-respect de droit de la femme ; (ix) implication limitée des autorités locales dans la prise en mains des activités ; (x) faible couverture de besoin de sinistrés par les autorités locales ; (xi) irrégularité de réunion pour le partage de l'information triangulaire ; (xii) absence de la maison de la femme ; (xiii) faible participation des femmes dans les institutions publiques de l'Etat ; (xiv) absence de renforcement des capacités du personnel (genre, affaires sociales, action humanitaire) ; et (xv) ingérences des autorités dans la gestion des urgences et des catastrophes.

La présence de partenaires technique et financière (UNICEF, ENABEL, WV, PAM) et les institutions de l'Etat en charge de la protection de l'enfant (ANR, DGM, TGI, TPE) ; la présence des organisations de promotion et défense de droit de la femme et de la protection de l'enfant sont là des opportunités pouvant favoriser l'amélioration de la protection des personnes vulnérables et promouvoir le genre.

Les facteurs ci-dessous constituent des menaces dans ce domaine : (i) non-application des cadres règlementaires et les textes de lois liées à la protection sociale et à l'épidémie ; (ii) ignorance des autres secteurs qui concernent la protection sociale ; (iii) conflits fonciers, inter ethnie et communautaire ; (iv) taux élevé d'exploitation économique et sexuelle des enfants ; (v) problème de VSBG ; (vi) risque des acteurs de la protection de l'enfant ; et (vii) Faible appui du Gouvernement provincial dans l'activité du secteur.

### **2.3.4. Jeunesse, Sports et loisirs**

- **Etat des lieux**

Le secteur de la jeunesse, sports et loisirs est coordonné par le Ministère de la jeunesse, Initiation et Nouvelle Citoyenneté et le Conseil provincial de la Jeunesse. Les Divisions

provinciales de la jeunesse et des sports apportent leur appui technique pour la mise en œuvre de la politique nationale en matière de la jeunesse, des sports et des loisirs.

Dans la Ville de Gemena, 1.053 jeunes sont encadrés dans les différents mouvements confessionnels dont le Scoutisme (05); Louveteau (215); troupes (200); guides (524); et Clans (114).

La province dispose de quelques centres d'écoute, d'informations conviviales des adolescents [CEICA]: CEICA Kungu, CEICA Bozene, CEICA Bokonzi, CEICA Dongo, CEICA Libenge. Les disciplines sportives organisées dans la province sont le Football, le Volley ball, le Basketball, le Karate, la Boxe, le Judo, le Catch, le Taikwondo et le Cyclisme.

Les infrastructures sportives pour le football sont assez rares avec 3 terrains clôturés (stade Movoto à Gemena, stade de zongo et stade Libenge) et 17 terrains pas suffisamment aménagés à travers les territoires et secteurs; 5 terrains de Volleyball et rien pour le Basketball.

S'agissant des loisirs, le jeu Nzango pour mamans se développe dans la province et spécialement dans la Ville de Gemena et les amis de Nzomba (match des vétérans).

Le défi majeur est de doter le chef-lieu de la province d'un stade omnisport pour accueillir les grandes formations sportives et cela pour toutes les disciplines confondues.

- **Analyse diagnostique**

L'analyse des facteurs de l'environnement interne de la province indique que le secteur dispose de plusieurs atouts tels que: (i) existence des ressources institutionnelles, immobilières et humaines; (ii) présence de cercle sportif et entente rurale; (iii) reconnaissance de l'entente rurale au niveau de Lifequat; (iv) existence des textes réglementaires d'encadrement et la promotion des jeunes; (v) existence des associations des jeunes; (vi) la présence de loi portant protection de l'enfant; (vii) existence de scoutisme et le mouvement de la confession religieux; (viii) la mise en place du conseil provincial de la jeunesse et du parlement de jeunes; et (ix) la tenue du forum national de la jeunesse section du Sud-Ubangi et ONG des jeunes.

Comme points faibles, il s'agit: (i) absence de bonne gouvernance dans les associations de jeunes; (ii) absence de formation et renforcement de capacité des associations de jeunes; (iii) non-représentation de jeunes de la province aux initiatives nationales en faveur des jeunes; (iv) absence des appuis au profil des associations de jeunes; (v) mauvaise gestion de stade; (vi) non-paiement des éducateurs des CRS; (vii) manque des bâtiments abritant la Division et le CRS et CFP; (viii) pas de prise en charge des enfants vulnérables; (ix) absence des infrastructures; (x) carence en encadreurs dans le développement des activités sportives; et (xi) manque d'implantation de centres de formation, des arbitres dans le Sud-Ubangi.

Les initiatives au niveau national, notamment en matière de fond de l'entreprenariat de la jeunesse au niveau national; la mise en place de conseil provincial de la jeunesse à tous les

niveaux ; et la mise en place de Forum provincial de la jeunesse sont des opportunités que le secteur de la jeunesse, sports et loisirs pourrait capitaliser.

L'utilisation abusive des jeunes dans les activités politiques et manifestations publiques ; la spoliation de stade de GEMENA par des ordures ; la rivalité entre l'attente et cercle sportif ; la non-prise en charge de club sportif ; le corona virus ; la mobilité et l'instabilité des jeunes dues à la pauvreté ; la dépravation des mœurs dans les milieux des jeunes ; la baisse de niveau de leadership des jeunes ; la non-cohésion des jeunes ; l'exposition des enfants non-admis à projection de film pornographique ainsi que l'insuffisance des partenaires techniques et financiers dans le secteur sont des menaces contre la promotion de la jeunesse dans la province du Sud-Ubangi.

### **2.3. 5. Culture et Arts**

- **Etat des lieux**

La coordination du secteur de la Culture et des Arts dans la province du Sud-Ubangi est confiée au Ministère provincial en charge de la Culture qui s'appuie généralement sur la Division Provinciale de Culture et Arts.

Il convient de noter que dans la province, il n'existe aucune infrastructure administrative et culturelle pour la promotion de la Culture (Bibliothèques, Salles polyvalentes, Galerie d'art et Comptoirs d'exposition des œuvres d'arts, Studios d'enregistrement, Centres de lecture, etc.).

- **Analyse diagnostique**

On peut relever l'existence d'un personnel compétent ; la présence des ateliers artisanaux ; l'existence des textes règlementation institutionnelle ; la présence d'une institution culturelle dénommée fond de promotion culturelle, des associations culturelles pouvant contribuer à la production et la promotion de la culture dans toutes les disciplines.

En revanche, le secteur est confronté à une série de difficultés ci-après : (i) la méconnaissance et la mauvaise application des textes légaux et réglementaires régissant le secteur de la culture et des arts par les opérateurs culturels ; (iii) la disparition progressive des valeurs culturelles et artistiques pour diverses raisons (exode rural, brassage des populations, etc.) ; (iv) la sous - utilisation des productions culturelles et artistiques par la classe intellectuelle ; (v) l'insuffisance voire absence des infrastructures de production et de promotion des œuvres culturelles et artistiques (studios d'enregistrement de musique et de cinéma, maisons d'Edition des livres, librairies et bibliothèques, etc.) ; (vi) la quasi inexistence des maisons d'Edition de type moderne dans la province ; et (vii) l'absence de l'Institut national des arts pouvant former les opérations culturelles.

Comme menaces, on peut citer les conflits fonciers et inter-ethnie ; la mauvaise orientation du fonds culturel vers les services de tutelles ; l'insécurité ; la guerre, la pandémie de la Covid-19 ; les catastrophes qui ne facilitent pas à la population de transmettre ses cultures ; l'absence



d'une politique culturelle Nationale ; et l'absence des partenaires susceptibles d'appuyer le secteur culturel.

### **2.3.6. Habitat social et cadre de vie**

- **Etat des lieux**

La pauvreté est excessivement élevée dans la province du Sud-Ubangi (93,6% en 2005 contre 87,1% en 2012). Sa population est jeune puisque la moitié a moins de 20 ans et le chômage y est faible (0,5% en 2012). Le secteur informel non-agricole est peu développé au profit de l'agriculture.

En effet, la quasi-totalité des ménages ne sont raccordés ni à l'électricité ni à l'eau de robinet. Les services de santé ne sont pas suffisants : 16 hôpitaux Généraux de Référence pour toute la province et on compte 1 médecin pour 4.170. 533 habitants, soit suffisamment en dessus de la norme de l'OMS qui est de 1 médecin pour 10.000 habitants. Quant à l'assainissement, les ménages ne bénéficient point des services de voirie pour l'évacuation des ordures.

Les conditions d'habitation sont largement insatisfaisantes dans la province du Sud- Ubangi. Comme dans le reste du pays, les ménages du Sud- Ubangi habitent surtout dans des concessions de maison individuelle du type traditionnel (93,1%) et maison de type moderne dans concession (1,7%) comme sur l'ensemble de la RDC d'ailleurs. Quant à l'éclairage, ce sont les installations à panneau soleil, feux de bois et la lampe à pétrole qui sont les plus utilisés.

- **Analyse diagnostique**

Les principales forces identifiées sont : (i) existence des lois et règles en matière de construction dans les circonscriptions urbaines et rurales ainsi que de la création des nouveaux lotissements ; (ii) présence des services provinciaux de l'habitat et disponibilité de la main d'œuvre locale ; (iii) existence de divers matériaux locaux de construction ; (iv) intérêt manifeste de la population à la modernisation de l'habitat ; et (v) disponibilité de l'espace pour la construction des logements sociaux.

Comme faiblesses, il y a lieu de retenir : (i) faible application des lois et textes légaux et réglementaires en la matière ; (ii) absence des politiques d'habitat ; (iii) extrême pauvreté des populations (précarité des conditions de travail et salariales) incapables d'améliorer et de moderniser leurs habitations ; (iv) absence d'institutions financières de crédits immobiliers ; (v) insuffisance des ressources humaines qualifiées ; et (vi) coût élevé des matériaux et de matériels de construction non produits localement.

Les opportunités restent : (i) disponibilité de plusieurs nouvelles technologies en matière de construction faisant recours aux matériaux locaux et à la main d'œuvre locale ; (ii) immenses potentialités forestières ; et (iii) présence de l'Institut Supérieur d'Architecture et Urbanisme, ainsi que de l'école du cadastre.

Néanmoins, le sous-secteur est exposé aux menaces ci-après : (i) calamités naturelles et recrudescence de l'insécurité ; (ii) ignorance par les populations des normes, de l'hygiène et de la santé publique ; (iii) constructions publiques et privées anarchiques ; et (iv) absence de culture fiscale.

### 2.3.7. Eau, Hygiène et Assainissement

- **Etat des lieux**

La province du Sud-Ubangi souffre de retards importants dans le secteur de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement. Cette situation résulte essentiellement de l'insuffisance des infrastructures, elle-même due à des investissements très limités dans le secteur.

**Concernant l'accès à l'eau potable**, dans les milieux urbains et semi urbains, on note la présence des 124 bornes fontaines installées par la REGIDESO dans les Villes de Gemena et de Zongo ; 22 pompes manuelles installées par CDI Bwamanda à travers les villages dont 6 pompes dans les villes de Gemena en 2016. En 2017, 1 pompe manuelle installée à Botakambia par CDI Bwamanda.

Dans les milieux ruraux, selon les données en provenance des Zones de santé, seulement 6 % d'habitants ont un accès à l'eau potable. Dans les milieux ruraux aussi, le programme village assaini est implanté dans 10 Zones de Santé et couvre seulement 254 villages, soit 12,4 %. De cet effectif, seulement 130 sont certifiés à ce jour soit 51,1 % par rapport aux prévisions du programme et 6 % par rapport à l'ensemble des villages du Sud-Ubangi.

**S'agissant de l'hygiène**, la majorité des ménages déclarent disposer de toilettes mais la plupart sont des trous dans les parcelles (83,3%). Il faut noter également que 11,4% des ménages, n'ont pas de toilettes. Ces problèmes sont d'autant plus inquiétants quand on sait combien les conditions d'hygiène pèsent sur la qualité de l'environnement mais aussi celle de la santé et risquent de constituer un frein à la réalisation des objectifs du millénaire dans ces secteurs.

**L'assainissement** est également un problème important dans cette province entraînant une pollution de l'environnement. L'insalubrité dans la province du Sud-Ubangi est un peu plus marquée en milieu urbain ainsi que dans des ports (Akula, Mogalo, Dongo, Zongo, etc.) qu'en milieu rural. Dans la Ville de Gemena, chef-lieu de la Province, elle se caractérise par des ordures ménagères dans les marchés publics et les déversant des détritiques et autres ordures ménagères par les populations au niveau de la voirie urbaine tentant de boucher les marres boueuses observées dans les rues après les pluies diluviennes.

En milieux ruraux, les herbes envahissent les villages jusque derrière les habitations prédisposant les populations à diverses maladies (paludisme, morsures de serpents, etc.).

- **Analyse diagnostique**

Dans le domaine de l'eau, il faut cependant noter certains atouts de la province dont la

présence des sources d'eau aménagée (dans certains villages de la province, présence des forages dans certains villages de la province, existence d'un réseau urbain de distribution d'eau dans la Ville de Gemena et de Zongo, mise en œuvre du programme village et école assainie (PVEA) dans 10 Zones de santé sur 16 de la Province et couvre au total de 256 villages répartis dans les 4 territoires de la province et la Mairie de Zongo. Il faut aussi noter qu'il y a la mise en œuvre des projets des urgences avec un volet important d'aménagement des sources d'eau et des forages, présence de plusieurs cours d'eau à travers la Province, présence du SNHR au niveau de la province avec un équipement pour l'exploitation des eaux souterraines et la présence d'un laboratoire de Santé Publique.

Pour hygiène et assainissement, quelques atouts sont à identifier, à savoir: (i) installation progressive des comités hygiène dans les hôpitaux généraux de référence ; (ii) existence des cellules d'animation communautaire ; présence des task-force de communication sur l'hygiène ; (iii) mise en œuvre du programme village et écoles assainis ; et (iv) existence de la brigade d'assainissement.

Dans le secteur de l'eau, hygiène et assainissement, on peut relever quelques faiblesses : (i) utilisation des eaux de rivière comme eau de boisson ; (ii) faible pourcentage des ménages ont un accès à l'eau potable ; et (iii) faible pourcentage des ménages utilisent les latrines hygiéniques.

La présence des Partenaires Techniques et Financiers tels que : Vision mondiale, GIZ, UNCHR, PAM, UNICEF sont les opportunités au secteur l'eau, hygiène et assainissement.

Les facteurs ci-contre pourraient constituer des menaces dans ce secteur : (i) ignorance par les populations des normes, de l'hygiène et de la santé publique ; (ii) présence de la maladie à virus Ebola dans la province frontalière ; (iii) pollution des eaux de la rivière (lavages de motos, des engins et véhicules) ; et (iv) la présence des réfugiés.

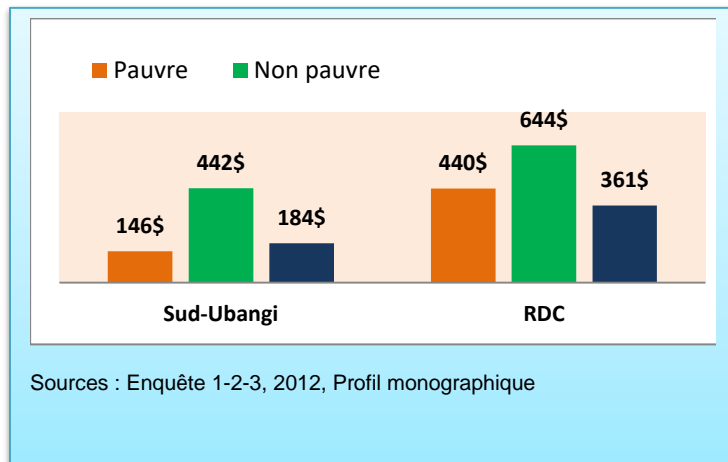
### **2.3. 8. Emploi**

- **Etat des lieux**

Le secteur de l'emploi est représenté dans la province du sud Ubangi par deux instances du même ministère du travail, emploi et de la prévoyance sociale tant sur le plan national que provincial qui sont : (i) le service de l'emploi de la division provinciale du travail emploi et prévoyance sociale ; et (ii) l'office National de l'emploi, ONEM en sigle

L'emploi étant toute activité non-illicite pouvant procurer à un individu les revenus nécessaires pour la satisfaction de ses besoins essentiels ; la réduction de la pauvreté est tributaire du plein emploi et d'un travail décent pour tous. Il est donc à noter que tout ce qui est travail n'est pas nécessairement emploi vu le caractère non illicite que revêt ce dernier ; bien que les deux restent indissociables.

Si le service de l'emploi a pour attributions d'assurer la protection de la main d'œuvre nationale et étrangère, rassembler les dossiers de demande des cartes de travail pour



expatriés à transmettre à la commission nationale des emplois des étrangers, viser le contrat de travail des nationaux et élaborer les statistiques d'emploi, l'ONEM par contre a pour mission spécifique la promotion de l'emploi et de sa réalisation en collaboration avec les structures publiques et privées en vue d'une meilleure organisation du marché de l'emploi.

La réduction de la pauvreté est tributaire du plein emploi et d'un travail décent pour tous. La proportion de la population active figure ainsi parmi les indicateurs de suivi de la pauvreté. Selon l'enquête 1-2-3 de 2012, le taux d'activité dans la Province du Sud-Ubangi (64,85%) est plus élevé que la moyenne nationale (55,89%). Ceci s'explique entre autres par une plus grande insertion des enfants et des jeunes sur le marché du travail. En effet, le taux d'activité des enfants de 10 à 14 ans y est de 6,65% contre 5,65% pour la RDC. Celui des jeunes de 15 à 24 ans est de 45,60% dans la Province du Sud-Ubangi contre 36,70% pour la RDC.

Le chômage est nettement plus faible dans la province (0,5%) qu'au niveau national (4,57%). Il touche plus particulièrement les jeunes de 18 à 24 ans (0,53%). Tandis qu'au-delà de cet âge, c'est surtout le secteur informel qui utilise la plupart des hommes et des femmes.

A ceci s'ajoutent le faible taux de salarisation (12,97%) et la difficulté de la mise en œuvre du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) pour les employeurs tant du secteur public et privé ; formel et non formel alors que le salaire importe beaucoup pour l'Etat ; le niveau du salaire influence le climat social et a des répercussions sur les facteurs qui déterminent la situation économique en général tels que l'emploi, le prix, la productivité provinciale et nationale car en somme, les salaires sont les moteurs qui font fonctionner et progresser toute l'économie de la province.

**Tableau n° 25 : Principaux indicateurs de l'emploi en province du Sud-Ubangi**

Indicateurs	Sud-Ubangi	RDC
Taux d'activité	64,85%	55,89%
Taux de chômage	0,5%	4,57
Taux de sous-emploi visible	ND	6,3%
Taux de sous-emploi invisible	ND	71,3%
Taux de sous-emploi global	ND	74,4%
<i>Structure de l'emploi</i>		
• Public	7,12%	11,63%
• Privé formel	1,71%	3,42%
• Informel non agricole	9,11%	20,83%
• Informel agricole	75,42%	50,62%
• Chômeur	<b>0,63%</b>	<b>3,70%</b>

*Source : Enquête 1-2-3, Profil monographique.*

Concernant l'emploi des femmes, l'inégalité dans le domaine de l'éducation se répercute sur le marché du travail. Les femmes représentent 48,3% de la population du Sud-Ubangi. Leur taux d'activité (66,42%) est légèrement plus élevé que celui des hommes (63,25%) contrairement à leur taux de chômage (0,23% pour les femmes et 0,78% pour les hommes). Un faible taux de salarisation (1,85% pour les femmes et 11,12% pour les hommes). Par ailleurs, 55,4% des emplois du secteur informel sont occupés par des femmes, que l'on trouve concentrées dans les emplois les plus vulnérables, notamment parmi les travailleurs à leur compte (45,9%) et les aides familiales (51,3%).



**Photo n°5 : Emploi des femmes**

- **Analyse diagnostique**

Les atouts majeurs identifiés dans le secteur de l'emploi sont : (i) existence du Ministère provincial en charge de l'Emploi ; (ii) existence des services spécialisés (Antenne provinciale de l'ONEM, Inspection du travail, INPP et CNSS) ; (iii) dynamisme de la population dans le domaine du commerce et culture entrepreneuriale ; (iv) existence des textes et structures légaux régissant la promotion et la protection de l'emploi en RDC ; (v) existence d'une main d'œuvre jeune dynamique et qualifiée ; (vi) potentialités économiques énormes favorables à la création d'emploi ; (vii) existence des mutuelles de la santé et vulgarisation des textes sur la prévoyance sociale ; et (viii) existence de plusieurs corporations syndicales.

Les entraves qui épinglent la promotion de l'emploi dans la province du Sud-Ubangi sont pour l'essentiel : (i) insuffisance des infrastructures d'encadrement, de formation et de prise en charge des groupes vulnérables ; (ii) inexistence d'un Fonds provincial de promotion sociale ; (iii) faible vulgarisation des lois en matière de la protection des personnes vulnérables ainsi que des mesures d'encadrement ; (iv) absence en province d'une institution supérieure de formation des Assistants Sociaux ; (v) faible allocation budgétaire au secteur ; (vi) majorité des agents ne sont pas mécanisés et payés ; (vii) salaire insignifiant pour ceux qui en bénéficient ; et (viii) vieillissement de la majorité du personnel qui sont à l'âge de la retraite ; (ix) majorité d'emploi sont précaires d'où la nécessité de créer des emplois permanents et sécurisés ; et (x) absence des secrétariats sociaux et des services de placement.

Pour l'amélioration de la protection sociale au Sud-Ubangi, plusieurs opportunités s'offrent notamment : (i) appuis des partenaires Techniques et Financiers ; et (ii) personnel qualifié et un nombre suffisant attend la prise en charge des agents pour meilleur rendement.

Les facteurs ci-après constituent pour la province, des menaces dans le domaine de l'emploi : (i) manque de subvention ; (ii) interprétation erronée des textes légaux et ingérence des autorités politico administratives ; (iii) désintéressement de la population aux cours d'alphabétisation, (iv) non encadrement des enfants en situation difficile ; et (v) manque de culture d'assurances.

## **2.4. SECTEUR DES INFRASTRUCTURES**

Le diagnostic en matière des infrastructures de base existantes dans la province du Sud-Ubangi est fait en tenant compte de : i) énergie ; ii) voies de transport et de communication ; et iii) bâtiments et habitat.

### **2.4.1. Énergie**

Le réseau hydrographique de la Province du Sud-Ubangi est constitué de deux bassins, à savoir : le bassin de l'Ubangi et celui de la Mongala, principales sources d'énergie.

### 2.4.1.1. Eau

- **État de lieux**

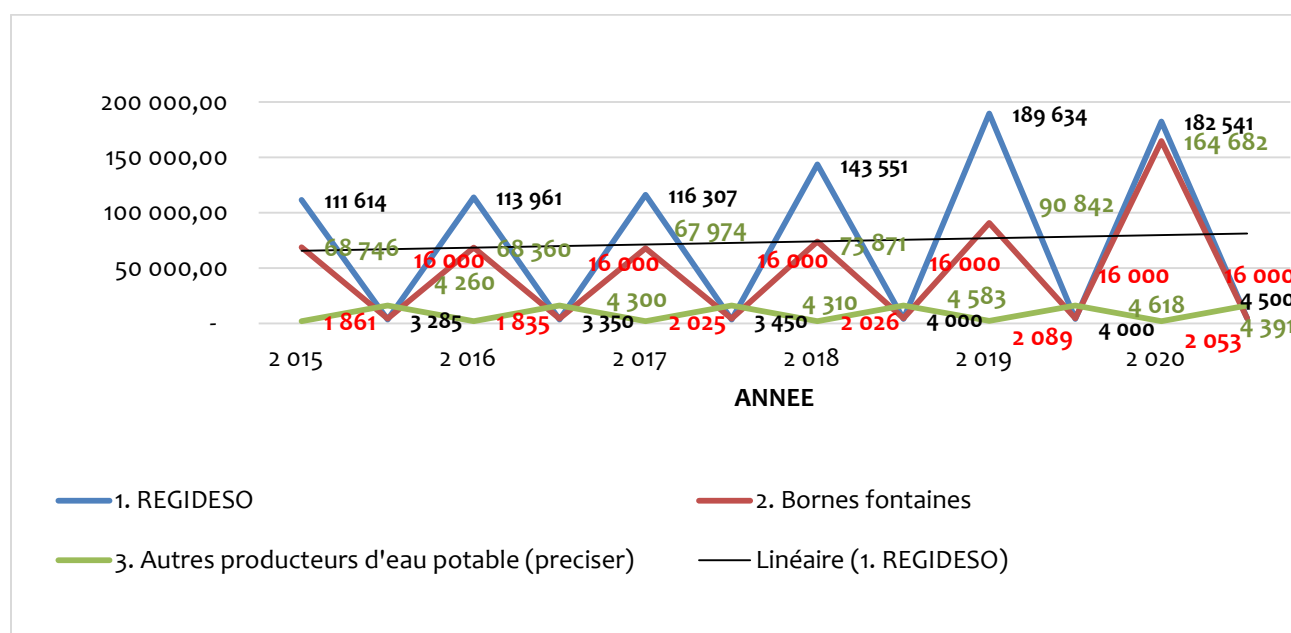
La Régie de distribution d'eau, Regideso en sigle, dispose des Centres de traitement et de distribution d'eau, notamment à Gemena, Zongo et Libenge. Le Centre de Libenge n'est pas opérationnel et ceux de Gemena et de Zongo méritent d'être renforcés au regard de la demande de plus en plus croissante.

Le centre de Gemena dispose de 84 bornes fontaines et gère quelques branchements privés. Le gouvernement provincial a construit également, dans la Ville de Gemena, 5 bornes fontaines dont la gestion est confiée aux communautés locales.

Le tableau ci-après indique que la production d'eau potable par la REGIDESO dans la province du Sud-Ubangi suit une tendance à la hausse. La production d'eau potable par les bornes fontaines suit presque la même tendance, même si les quantités en jeu sont inférieures à celles de REGIDESO. La production réalisée en 2020 par les bornes fontaines rivalise avec celle de REGIDESO.

Quant aux productions d'eau potable réalisées dans la province, en dehors de REGIDESO et des bornes fontaines, leur niveau est nettement inférieur à ceux liés à ces sources.

**Graphique n° 10 : Production d'eau potable**



Source : Rapport annuel DRHE, 2019

Les principales sources d'approvisionnement en eau dans la province du Sud-Ubangi sont : les sources, les forages et les cours d'eau. Hormis le secteur de Ngombe-Doko-Likimi du territoire de Budjala, 16 secteurs s'approvisionnent à partir des sources. 9 secteurs ont recours aux forages comme source d'eau potable, dont 4 secteurs de Kungu (Bamboma, Dongo, Lua,

Songo) représentant 80% des secteurs du territoire, tous les 3 secteurs de Libenge, un secteur de Budjala (Ngombe-Doko- Likimi) et un autre de Gemena (Nguya). Sur les 17 secteurs, deux seulement font recours aux rivières comme source d’approvisionnement en eau, il s’agit de Bolingo (Budjala) et Songo (Kungu).

Sur 17 secteurs de la province, 16 n’ont pas accès à l’eau potable dans leurs entités contrairement à un secteur du Territoire de Budjala (Banza). Sur les 17 secteurs de la province, l’eau consommée dans 16 secteurs n’est pas potable.

- **Analyse diagnostique**

L’Arrêt de fonctionnement du Centre de REGIDESO à Libenge constitue un véritable casse-tête pour la population de ce territoire.

Les rares raccordements desservis par la REGIDESO sont ravitaillés en une eau qui n’est pas bien traitée, d’où le problème de déficit d’intrants et consommables pour les centres de traitement d’eau. A cela, il faut ajouter le faible taux de desserte en eau.

En dehors de la Regideso, le secteur de l’eau bénéficie de l’appui de différents partenaires qui ont installé des bornes fontaines dans la Ville de Gemena et ses environs. Il s’agit de Vision Mondiale, 17e CECU, 51e CEUM ; ainsi que des diverses ONG du secteur Wash.

Le secteur de l’eau est confronté à d’énormes contraintes. Il s’agit de : l’inexistence des barrages hydroélectriques, manque d’outils du travail ; bureau non électrifié ; l’inexploitation d’énergie solaire ; le non-paiement des agents ; l’insuffisance des personnes qualifiées ; le manque des ateliers de renforcement de capacité ; l’insuffisance des outils de travail ; le manque de frais de fonctionnement ; l’absence d’outils d’informatiques ; le manque de plan topographique ; le manque de bâtiments administratifs pouvant abriter les services.

#### **2.4.1.2. Electricité**

- **Etat de lieux**

La Société Nationale d’Electricité dispose des Centrales Thermiques dans les Villes de Gemena et de Zongo, ainsi que dans le Territoire de Libenge. De toutes ces Centrales, aucune n’est opérationnelle.

Les Centrales de Gemena, d’une capacité de 1 990 KVA, de Libenge de 550 KVA et de Zongo 270 KVA, nécessitent une réhabilitation.

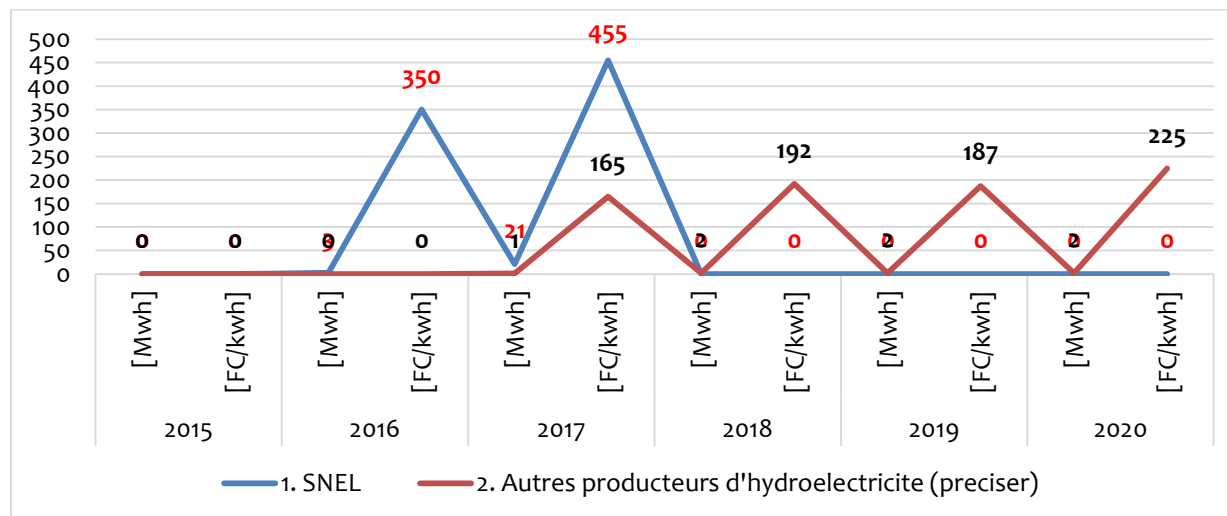
L’insuffisance de la desserte dans la Ville de Gemena en énergie électrique est renforcée par des groupes électrogènes et panneaux solaires tenus par des privés. Dans le Territoire de Gemena à Gbakata, un particulier détient une mini-centrale hydroélectrique. La vétusté des Centrales thermiques de la SNEL n’est plus à démontrer.

Enfin, la Province bénéficiait de l’appui d’une usine privée à combustible, Comingem en sigle, Combinats industriels de Gemena, qui desservait la Ville. Depuis plusieurs décennies, elle est inopérante.



La production réalisée par la SNEL est quasiment nulle depuis 2018, alors qu'elle avait pu précédemment passer de 350 à 450 Mwh entre 2016 et 2017. Ceci dénote de la vulnérabilité des unités de production de l'énergie électrique dans la province du Sud-Ubangi.

**Graphique n° 11 : Production d'énergie électrique**



Source : Division Provinciale de l'Energie

On dénombre également dans la province plusieurs autres producteurs d'hydroélectricité. Ces auto-producteurs d'électricité sont : Mr NENE (16KVA et 37 abonnés) ; Mr KUMBO (8 KVA et 19 abonnés) ; Mr KABANGU (8 KVA et 18 abonnés) ; Mr IYELE (7 KVA et 23 abonnés) ; Mr LIMU (7 KVA et 24 abonnés) ; Mr MAYUBA (7 KVA et 19 abonnés) ; Mr BAKOKO (6 KVA et 18 abonnés) et Mr SISCA (6 KVA et 16 abonnés).

La province dispose de plusieurs sites hydroélectriques, mais dont seulement deux sont explorés. Il s'agit respectivement : (i) du site Molungu (dépendant de la rivière Molungu) avec une puissance installée de 662KW en crue et de 294KW en étiage ; et (ii) du site Mugila (dépendant de la rivière Mogila) avec une puissance installée de 324KW en crue et de 73 KW en étiage. Le site de Mugila est situé dans la ville de Gemena tandis qu'il faudra effectuer une distance de 25km environ de l'axe Gemena-Karawa pour retrouver le site de Molungu.

Par rapport aux données du tableau ci-après, les cinq sites hydroélectriques non explorés sont à une distance longue du chef de Lieu de la province (Gemena), comparativement aux deux sites explorés, présentés ci-dessus.

**Tableau n° 26 : Liste des sites hydroélectriques de la province du Sud-Ubangi**

N°	Nom du site hydroélectrique	Nom de la rivière	Puissance installée en KW	Situation par rapport à la ville de Gemena	Observation
01	Molungu	Molungu	Crue : 662 Etillage : 294	25 km sur l'axe Gemena-karawa	Exploré
02	Mugila	Mogila	Crue : 324 Etillage : 73	Gemena	Exploré
03	Bombura	Lua-vindo		64 km Gemena- Bosobolo	Non exploré
04	Bombindo	Lua		92 km axe Gemena-Zongo	Non exploré
05	Kutubongo	Kutubongo		195 km axe Gemena-Zongo	Non exploré
06	Bogilima	Lua		90 km axe Gemena-Zongo	Non exploré
07	Mole	Mole		235 km axe Gemena-Zongo	Non exploré

Source : Division provinciale des ressources hydrauliques et Electricité.

- **Analyse diagnostique**

La province du Sud-Ubangi malgré son réseau hydrographique très abondant (cours d'eaux avec beaucoup de chutes), souffre sérieusement de la disponibilité de l'énergie électrique. D'autres sources d'énergie électrique ne sont non plus développées, malgré par exemple l'ensoleillement impressionnant de la province. L'inexploitation de l'énergie solaire est une préoccupation réelle dans le Sud-Ubangi.

En termes d'avantage comparatif, il semble plus judicieux pour la province du Sud-Ubangi de bénéficier de l'énergie électrique produite en abondance dans la province voisine du Nord Ubangi. En effet, le gouvernement provincial devrait analyser sérieusement, avec l'appui technique de la SNEL, la possibilité de se connecter au réseau de haute tension à partir de Mobaye Mbongo.

#### **2.4.2. Voies de transport et de communication**

Dans la province du Sud-Ubangi, le transport est pratiqué sur les voies terrestres, fluviales et aériennes. Quant aux voies de communication, elles se réfèrent aux technologies de l'information et de communication.

En matière de voies de transport et de communication, la province peut compter sur de nombreuses potentialités : sol, sous-sol, espace aérien, espace maritime, équipements publics, abondance des matériaux de construction, RN 6, RN 23, RN 24, Routes de dessertes agricoles, mains d'œuvre importantes, etc.

### 2.4.2.1. Voies terrestres

- **Etat de lieux**

Le secteur des voies terrestres est également animé par un certain nombre d'acteurs dont l'association des transporteurs de Gemena ; l'association des exploitants de matériaux de construction de Nguya (AemaCong) ; l'association des exploitants de briques (AEB) ; ainsi que plusieurs ONG qui opèrent dans le secteur.

Le réseau routier reste le seul moyen facilitant le transport inter territorial. Il est réparti en :

- Routes nationales (couvrant une distance de près de 441,3 km) ;
- Routes régionales prioritaires (pour une distance d'environ 810 km) ;
- Routes régionales secondaires (avec une distance évaluée à 776,5 km) et ;
- Routes locales (dont la distance est estimée à 3366 km).

**Tableau n° 27 : Types de routes de la province du Sud-Ubangi<sup>11</sup>**

ROUTE	CATÉGORIE	LONGUEUR EN Km
RN6	Nationale	285,9
RN23	Nationale	90,8
RN24	Nationale	64,6
<b>Total route Nationale</b>		<b>441,3</b>
RP322	Régionale prioritaire	245,6
RP325	Régionale prioritaire	169,1
RP326	Régionale prioritaire	199,2
RP327	Régionale prioritaire	49,8
RP331	Régionale prioritaire	68,0
Autres	Régionale prioritaire	78,5
<b>Longueur totale route Régionale prioritaire</b>		<b>810,1</b>
RS319	Régionale secondaire	89,9
RS320	Régionale secondaire	122,8
RS321	Régionale secondaire	127,4
RS323	Régionale secondaire	92,3
RS329	Régionale secondaire	107,7
RS330	Régionale secondaire	88,7
RS333	Régionale secondaire	96,5
Autres	Régionale secondaire	51,1
<b>Longueur totale route régionale secondaire</b>		<b>776,5</b>
Locale	Locale	1 338,4
<b>Longueur totale des routes</b>		<b>3 366,2</b>

Source : Rapport annuel DVDA, 2019

Les Routes Nationales sont réparties comme suit :

- RN 6 (Akula-Gemena-Boyabo-Libenge), longue de 291 km ;
- RN23 (Boyabo-Zongo), longue de 94 km ;
- RN 24 (Gemena-Bokumu Gboda), longue de 58 Km.

<sup>11</sup> Rapport du diagnostic de la zone d'intervention du PIREDD / Sud-Ubangi Déc 2019, p.23

Les routes provinciales sont, pour l'ensemble, en très mauvais état étant donné que l'Office des Routes ne s'est plus occupé de leur entretien depuis près de 25 ans. En effet, par rapport à l'état des routes, tous les 17 secteurs souffrent de l'existence des routes en mauvais état.



**Photo n° 6 : Route ...**

*Source : Division Provinciale de Reconstruction*

Pour assurer l'évacuation des productions ainsi que la circulation des personnes, les tronçons RP 322 et RR 331 ont été réhabilités par l'OVDRA et sont actuellement sous sa gestion.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- RP 322 (Gemena-Bozene-Kungu-Dongo), longue de 210 km ;
- RP 326 en deux sections (Gemena-Bokada), longue de 150 km et (Mogalo-Bozene), longue de 40km ;
- RR 331 (Bomutu-Paka), longue de 90km Rp 337 (Gemena-Yakamba-Budjala), longue de 109 km.

Les voies urbaines, quant à elles, en mauvais état sont partagées de la manière ci-après :

- Ville de Gemena : 86 Km dont 36 Km réhabilités ;
- Ville de Zongo : 53 Km dont 8 Km réhabilités ;
- Chef-lieu du Territoire de Libenge : 10 Km non réhabilités ;
- Chef-lieu du Territoire de Budjala : 10 Km non réhabilités ;
- Chef-lieu du Territoire de Kungu : 10 Km non réhabilités ;
- Chef-lieu du secteur de Dongo : 10 non réhabilités.

Par ailleurs, les ouvrages d'art de la voirie urbaine, d'un linéaire de 54 m, sont constitués de 9 ponts dont 4 sont en bon état et 5 à construire.

De même que pour l'ensemble du réseau routier de la province du Sud-Ubangi, les routes d'intérêt local ou routes de desserte agricole sont également dans un état de délabrement très avancé. Elles se répartissent, par territoire, de la manière ci-après :

- Territoire de Gemena : 745 Km ;
- Territoire de Budjala : 687 Km ;
- Territoire de Kungu : 487 Km ;
- Territoire de Libenge : 917 Km.



**Photo n° 7 : Voie de desserte agricole dans le territoire de kungu**

Concernant les catégories de routes, 13 secteurs sur 17 disposent des routes locales, 9 des routes régionales. En revanche, 6 secteurs ne sont pas du tout, traversés par des routes nationales, notamment tous les secteurs de Libenge, deux secteurs de Gemena (Banga-Kungu, Mbari) et un secteur de Budjala (Banza).

Le développement du secteur des voies terrestres est entravé, entre autres, par l'impraticabilité des voies terrestres.

Dans le cadre du Projet Pro-route exécuté par la société chinoise ZNEGHWEI, 385 km ont été réhabilités. Il est également à noter que les ouvrages d'art, d'un linéaire de 499 Km ont été réhabilités. Il sied également de signaler que toutes ces RN (6,23, et 24) ont été réhabilitées, mais leur réhabilitation n'avait pas respecté les normes techniques. Comme conséquence, toutes sont à l'état de dégradation.

Enfin, il convient de relever que la province du Sud-Ubangi ne dispose pas d'un réseau routier asphalté et qu'il y a absence notamment de passage sous routes et de feux de signalisation routière. Il existe des ponts pour relier les différentes communes de la ville de Gemena, de

caniveaux maçonnés et que l'on compte plusieurs têtes d'érosions non traitées dont 4 à Gemena, 1 à Budjala, 1 à Kungu et 2 à Libenge.

- **Analyse diagnostique**

La problématique des voies terrestres de la province du Sud-Ubangi semble se poser en termes de manque d'investissements dans le développement des infrastructures adéquates. Or, cette partie de la RDC se trouve au carrefour de deux pays limitrophes (RCA et RC).

En effet, la province dispose d'un important réseau routier, mais qui manque de moyens financiers pour sa modernisation. Et pourtant, la province compte la présence des services publics spécialisés dans la gestion des infrastructures routières : OVD, OVDA, OR.

L'état des voies terrestres est aujourd'hui entravé par : irrégularité d'entretien des infrastructures routières ; absence de mécanisme de protection des routes ; état de délabrement avancé des routes, ports, aéroports ; état d'abandon des aérodromes par manque d'activité économique ; insuffisance des services privés et étatiques des transports terrestre, fluvial et aérien ; absence d'équipements pour le transport fluvial ; vétusté des infrastructures des postes et leur non opérationnalité ; manque de dragage et balisage des cours d'eaux ; non asphaltage des routes ; etc.

#### **2.4.2.2. Voie fluviale**

- **Etat de lieux**

Le réseau hydrographique de la province du Sud-Ubangi comporte deux grands bassins :

- le bassin de l'Ubangi septentrional : à l'extrême nord, avec comme principales rivières: la Bembe, la Songo, la Liki et la Yengi, dans la partie occidentale la Mondjo et la Lumba, dans la partie orientale ;
- le bassin des deux Lua et des affluents de l'Ubangi : au centre nord principalement alimenté par la Lua-Dekere, la Lua-Vindu et leurs affluents.

Malgré la bonne distribution du réseau hydrographique dans la province du sud Ubangi, seule la rivière Ubangi située à l'Ouest de la province est navigable, sur une distance de 332,4 km, mais également la rivière Mongala marquant la limite du côté Est de la province. La partie navigable de cette dernière est évaluée à environ 399,1 km. Le transport local est plus routier que fluvial.

Les trois principaux ports fluviaux de la Province sont :

1. Le port de Batanga (situé sur la Rivière Ubangi, à 197 Km du chef-lieu de la province (Ville de Gemena) ;
2. Le port de Dongo situé sur la Rivière Ubangi à 215 Km de la Ville de Gemena ;
3. Le port d'Akula situé sur la Rivière Mongala à 115 Km de la Ville Gemena chef-lieu de la province.

Les ports secondaires sont :

- **Sur la rivière Ubangi :**
  - Le port de Zongo situé à 260 Km du chef-lieu de la province (Ville de Gemena) ;
  - Le port de Libenge (Batanga) à 180 Km de la Ville de Gemena (Chef-lieu de la province) ;
  - Le port BONYANGA à 125 km de Gemena sur la rivière NGIRI qui se jette sur la rivière Ubangi ;
  - Le port d'Imesse à 305 Km de la Ville de Gemena (Chef-lieu de la province) ;
  - Le port de MBAYA.
- **Sur la rivière Lua :**
  - Le port de Mogalo à 115 Km de la Ville de Gemena ;
  - Le port de Boto à 135 km de la Ville de Gemena ;
  - Le port d'Ekuta à 180 Km du chef-lieu de la province (Ville de Gemena) ;
  - Le port de Molanda à 175 Km de Gemena chef-lieu de la province.
- **Sur la rivière Mongala :**
  - Le port d'Akula à 115 Km de Gemena chef-lieu de la province ;
  - Le port de Popolo à 123 Km de Gemena chef-lieu de la province ;
  - Le port de Likimi à 166 Km de Gemena chef-lieu de la province ;
  - Le port de Mogalo à 135 km de Gemena.

Les ports d'Akula et de Popolo sont opérationnels sur la rivière Mongala et le port de Dongo et d'Imese le sont sur la rivière Ubangi. Les autres ports ne sont pas opérationnels au regard de leur mauvais état. Il convient de relever que seul le port d'Akula fonctionne dans des conditions minimales. Les autres ports sont à construire, car en terre battue.

Il existe aussi une panoplie d'embarcadères dont le dénombrement paraît difficile. On note aussi la présence sur les rives de la Rivière Ubangi, les postes fluviaux, notamment : Worobe, Burungangu, Mbaya, Elaka, Gbasongo, Kala, Mawuya, Yumbi, Isato, Zambie, Siforco, Mobambo, Enyele, Monzaya, Engalango, .... On peut en dénombrer également sur la rivière Ngiri : Budjala, Lida, Mosange, Bokala, Karagba, Lipoko, Bomboma, Makengo, Bonyange et Bozinga.

- **Analyse diagnostique**

Le potentiel hydrographique de la province du Sud-Ubangi est si énorme que le développement du transport fluvial et donc, l'investissement dans le transport fluvial devrait être rentable si et seulement les échanges commerciaux, et donc la production locale était au rendez-vous.

Mais pour en arriver là, il importe de prime abord de faire face aux entraves présentes dans le secteur. On peut relever notamment l'absence d'équipement pour le service de transport fluvial ; la vétusté des infrastructures des postes et leur non-opérationnalité et l'absence de dragage de cours d'eau.

### **2.4.2.3. Voie aérienne**

- **Etat de lieux**

Le réseau aéroportuaire de la province du Sud-Ubangi est constitué d'un aéroport national de 2.000 mètres de longueur et 45 mètres de largeur à Gemena, et d'un aéroport en terre battue à Libenge. Ces deux aéroports sont opérationnels mais sous équipés. En effet, il est impossible à un avion de décoller ou d'atterrir la nuit, car les balises sont inexistantes.

La Province du Sud-Ubangi compte également 17 aérodromes et pistes d'aviation dont 15 non opérationnels à cause notamment du mauvais état de praticabilité et du flux économique moins important dans les territoires qui les abritent. Seul l'aérodrome de Gwaka dans le territoire de Budjala est opérationnel mais exige une réhabilitation.

De même dimension, soit 500 m de long et 50 m de large, en dehors de celui de Zongo qui mesure 1500 m de long et 50 m de large, ces pistes d'aviation sont réparties à travers tous les territoires de la manière ci-après :

- 3 dans le Territoire de Gemena : Tandala, Bogose Nubea et Bozoko ;
- 5 dans le Territoire de Libenge : Bawu, Kala, Pakalola, Atebima et Banga ;
- 7 dans le Territoire de Kungu : Dongo, Imese, Kungu centre, Likoko, Bokonzi et Gwalangu ;
- 2 dans le Territoire de Budjala : Gwaka et Ngwenze.

- **Analyse diagnostique**

De manière générale, le trafic aérien reste assez réduit et ne couvre pas l'ensemble de la province. Cependant, le développement du trafic est fonction de l'attractivité de la province.

Les facteurs défavorables à prendre en considération dans le cadre du développement du trafic aérien sont : la vétusté des infrastructures aéroportuaires ; la sobriété des conditions d'accueil ; l'infiltration par les populations riveraines de certains domaines aéroportuaires ; la mauvaise gestion aéroportuaire ; etc.

### **2.4.3. Urbanisme, Habitat et Travaux publics**

- **Etat de lieux**

La Province du Sud-Ubangi dispose de 241 maisons du domaine privé de l'Etat, dont la majorité sont en état de délabrement, et certaines sont même désaffectées.

Elles sont réparties par entités, de manière ci-après :

- 92 dans la Ville de Gemena ;
- 3 dans le Territoire de Gemena ;
- 62 dans le Territoire de Budjala ;
- 35 dans le Territoire de Libenge et,



- 49 dans le Territoire de Kungu.

En outre, la pression démographique qui conduit aux nouveaux lotissements, principalement dans les villes de Gemena et de Zongo par des constructions anarchiques, exige un nouveau plan urbanistique.

Concernant les bâtiments civils, les Travaux Publics gèrent à ce jour 172 bâtiments de l'Etat construits depuis l'époque coloniale et qui sont en état de délabrement très avancé. Ils sont répartis par territoire dans le tableau suivant :

**Tableau n° 28 : Répartition des bâtiments de l'Etat par Entité administrative**

Localisation	Bâtiments administratifs	Bâtiments pénitentiaires	Bâtiments hospitaliers	Gite Etat	Total
<b>Gemena</b>	39	1	10	20	70
<b>Budjala</b>	16	1	20	20	57
<b>Kungu</b>	10	1	18	20	49
<b>Libenge</b>	10	1	4	15	30
<b>Zongo</b>	0	1	1	1	3
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>5</b>	<b>53</b>	<b>76</b>	<b>209</b>

Source : Division des ITP (Rapport annuel 2019)

À titre d'illustration :

- Trois (3) carcérales (Gemena, kungu, et Zongo) sont en mauvais état. Celles des territoires de Libenge et de Budjala sont même déjà écroulées.
- Quant à la clinique Mama yemo de Gemena, sa toiture est emportée.
- En ce qui concerne la construction du collège de libenge, les travaux sont arrêtés depuis 1980.
- Concernant les gites d'état, 37 sont en mauvais état.



**Photo n° 8 : Collège de LIBENGE**



**Photo n° 9 : Clinique de maman YEMO**



**Photo n° 10 : Tribunal de paix de GEMENA**

S'agissant du charroi automobile, le Service de Transport Administratif enregistre en ce jour, pour l'ensemble de la Province :

- 26 véhicules en bon état, pour différents services. Ville de Gemena : 20 ; Territoire de Budjala : 2 ; Territoire de Kungu : 3 ; Territoire de Kungu : 1 ;
- 233 motos pour l'ensemble des services dont 63 dans la Ville de Gemena, 64 dans le Territoire de Gemena, 35 dans le Territoire de Budjala, 38 dans le Territoire de Kungu, 25 dans le Territoire de Libenge et 8 dans la Ville de Zongo.

Il convient de préciser que la plupart de ces engins sont les dotations des partenaires techniques et financiers mais la couverture de la province en charroi automobile reste insuffisante.

La Province du Sud Ubangi organise seulement deux circonscriptions foncières à Gemena à Zongo. Chaque circonscription a deux divisions : Titres Immobiliers et Cadastre.

En ce qui concerne les titres délivrés, la majorité de parcelles ne sont pas couvertes par des titres immobiliers aussi bien en milieux urbains qu'en milieux ruraux, tel que renseigné dans le tableau ci-après :

**Tableau n° 29 : Titres immobiliers par nature**

N°	Type de contrat	Nombre de contrat
01	Contrat de concession perpétuelle	1.100
02	Contrat d'occupation provisoire	50
03	Contrat de location	7.258
04	Contrat d'emphytéose	68
05	Contrat de concession ordinaire	187

Source :

- **Analyse diagnostique**

La province ne dispose ni de politique en matière d'habitat, ni de plans d'aménagement du territoire. On souligne également la non-conformité des lotissements aux règles urbanistiques, le manque de matériels adéquats pour les services d'urbanisme, d'habitat et des affaires foncières et le manque d'un plan urbanistique. On souligne aussi l'absence d'un atelier mécanique pour le Service des Travaux publics et l'état de délabrement très avancé des bâtiments publics de l'Etat.

#### **2.4.4. Affaires foncières**

- **Etat des lieux**

L'accès à l'exploitation des ressources naturelles dépend d'une bonne gouvernance foncière qui garantit la sécurité juridique adéquate.

La Province du Sud-Ubangi applique le droit foncier congolais qui est fondé sur deux principes constitutionnel et légal dans le sens que « l'Etat exerce une souveraineté sur le sol » (article 9 de la Constitution de la RDC, telle que modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006) et que « le sol est la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'Etat » (article 53 de la Loi n°73-021 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés).

Il importe de préciser que la loi foncière de 1973 telle que révisée à ce jour ne reconnaît aux particuliers que le droit de jouissance. Ainsi, depuis la promulgation de cette loi, toutes les terres sont devenues domaniales, subdivisées en domaine public et domaine privé de l'Etat.

Le domaine privé peut faire l'objet de concessions perpétuelles ou ordinaires, dont l'attribution est sanctionnée par un certificat d'enregistrement sur base de la mise en valeur suffisante (agricole, construction d'immeubles, etc.), sous peine, d'être réattribuées par l'administration foncière.

La concession perpétuelle est « le droit que l'État reconnaît à une personne physique de nationalité congolaise, de jouir indéfiniment de son fond aussi longtemps que sont remplies les conditions de fond et de forme prévues par ladite loi foncière ».

Il faut cependant affirmer que le foncier est une question extrêmement complexe et source de nombreux conflits en RDC en général et dans le Sud-Ubangi en particulier.

- **Analyse diagnostique**

La Loi n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime des sûretés telle que révisée à ce jour précise que « le Département ayant les affaires foncières dans ses attributions applique la politique de l'Etat en matière d'affectations et de distributions des terres ».

La Province du Sud-Ubangi possède deux circonscriptions foncières : (i) la circonscription foncière de Gemena comprenant la Ville de Gemena, les territoires de Gemena, Budjala et Kungu ; et (ii) la circonscription foncière de Zongo-Libenge.

Ces circonscriptions font face au manque de moyens financiers, matériels et humains impactant sur la qualité des travaux de celles-ci. A ceci s'ajoutent la procédure manuelle d'enregistrement des concessions associée à des coûts élevés qui fait que la majorité de la population est inaccessible, notamment en milieu rural, le délabrement des archives provinciales, le faible taux de recouvrement fiscal, le manque de mise à jour des plans cadastraux et les conflits sur les droits d'usage.

Le contexte foncier actuel de la Province constitue une grande opportunité à l'investissement, national ou international, car la Province dispose des réserves des terres considérables en termes des paysannats avec une mise en valeur des terres insuffisante.

## 2.5. DEFIS ET ENJEUX

### 2.5.1. Synthèse des points forts et points faibles

- **Au plan de la gouvernance**

**En matière de gouvernance politique et sécuritaire**, le fonctionnement des institutions provinciales se fait dans une bonne collaboration, malgré l'insuffisance patente des moyens. Ceci impacte négativement sur la qualité de leurs services avec pour corollaire le retard dans la promulgation de certains Edits. Les défis majeurs sont ceux de la sécurité qui est indispensable pour la paix à pérenniser et l'attrait des investisseurs, de l'accès équitable à la justice pour tous ainsi que d'une gestion économique favorable au développement de la province.

Dans le cadre de la consolidation de la paix et de la sécurité, la présence des forces armées et de sécurité, les initiatives de pacification menées par le Gouvernement Provincial et les partenaires au développement constituent les points forts de l'endiguement de l'insécurité dans la province. La durabilité de la paix résidera en outre dans la capacité de mutualisation des efforts pour prévenir les conflits. Le trafic d'influence et l'ingérence des politiques dans les affaires coutumières doivent être combattus.

En matière d'élections, celles locales, urbaines et municipales en vue, permettront de renouveler les gouvernants à tous les niveaux. Cependant, la persistance des conflits politiques est un obstacle pour la tenue des élections pacifiques dans la province.

**En matière de gouvernance judiciaire**, le relèvement de la qualité du dispositif judiciaire (tribunaux, parquets civils et militaires, centres pénitentiaires, etc.) s'impose singulièrement comme un impératif pour dire le droit. La gouvernance judiciaire dans la province est marquée par le délabrement institutionnel très prononcé en matière de justice, le délabrement des infrastructures (surtout pénitentiaires), l'insuffisance de magistrats, etc. D'un autre côté, l'accès des populations pauvres à la justice demeure une grande préoccupation.

Pour ce qui est des droits humains, la jouissance effective de ceux-ci par les populations locales est hypothéquée par des cas de violations qui s'observent par-ci par-là sur toute l'étendue de la province, malgré l'activisme de plusieurs organisations de la société et des ONG, aux côtés du Gouvernement Provincial. Le maintien des conditions sécuritaires dans la province constitue un rempart à la propagation des cas de violation des droits humains.

**En matière de gouvernance administrative et décentralisation**, la mise en œuvre de la décentralisation est un facteur de gouvernance de proximité qui a ouvert la voie au développement à la base. Cependant, sa mise en œuvre se heurte à la lenteur dans la cession aux provinces de plusieurs compétences exclusives. De plus, la non-organisation des élections urbaines, municipales et locales depuis 2016 est un frein au processus de décentralisation dans les ETD.

Quant aux affaires coutumières, elles sont sources de plusieurs conflits destructeurs et dévastateurs entre les Groupements ou les Communautés.

Quant à la fonction publique provinciale, on assiste généralement à une main-d'œuvre non qualifiée. De plus, elle est confrontée au problème de mécanisation, du vieillissement du personnel et à l'insuffisance des moyens modernes de travail.

Dans le cadre de la coopération interprovinciale, le problème fondamental est celui de la non-institutionnalisation des cadres de concertation entre provinces voisines. Les routes d'intérêt provincial et transfrontalier nécessitent une attention particulière de la part des autorités.

**En matière de gouvernance économique**, les textes légaux disposent de l'autonomie de planification et de gestion économique. Cependant, plusieurs contraintes majeures empêchent la pleine jouissance de cette disposition légale. Le climat des affaires n'est pas encore favorable à l'investissement privé. La gestion économique n'est pas soutenue par des données fiables sur le fonctionnement réel de l'économie. Dans le cadre des finances publiques provinciales, on note le faible niveau de mobilisation des recettes ; ce qui constitue un handicap sérieux pour le financement interne du développement.

- **Au plan des secteurs productifs et de l'environnement**

**Au niveau de l'agriculture et du développement rural**, les facteurs naturels sont favorables aux activités de production. L'énorme potentialité agricole de la province lui permet de développer, à grande échelle, une production agricole (végétale, animale et halieutique) diversifiée. Ceci permet d'assurer la disponibilité des produits vivriers de première nécessité et d'alimenter le commerce des produits agricoles.

Dans le domaine de la production végétale, les atouts naturels sont notamment la disponibilité des terres arables, le climat et les saisons. Ils permettent deux saisons culturales favorables à une bonne productivité agricole. En dehors des perturbations climatiques, les points faibles sont, entre autres, l'exode rural, l'ineffectivité de l'autonomie de gestion du secteur agricole qui devrait être accordée au gouvernement provincial, l'absence de moyens de transformation, l'absence de crédits agricoles, l'insuffisance des semences améliorées et la présence des parasites.

Le sous-secteur de l'élevage bénéficie également des conditions naturelles favorables. La production animale concerne essentiellement le petit bétail et les basses cours. La dégénérescence des races et semences reste l'une des contraintes importantes à la productivité du secteur.

Au niveau de la pêche, la disponibilité des cours d'eau poissonneux et la pluviométrie favorable permettant d'alimenter les cours d'eau et les étangs en eau sont autant d'atouts naturels pour le secteur. En outre, les mauvaises pratiques de pêche notamment l'utilisation des intrants de pêche non appropriée et la mauvaise organisation de la filière restent les

principales contraintes qui empêchent le secteur de valoriser son énorme potentiel hydrographique.

Le développement rural de la province est à la traîne du fait notamment du manque de matériels de travail et de logistique au niveau du ministère qui en a la charge, du mauvais état des routes de déserte agricole, de l'insuffisance des entrepôts et marchés ruraux et de l'inaccessibilité des voies navigables.

**Pour l'environnement et les ressources naturelles**, la province du Sud-Ubangi jouit encore d'un environnement en bon état au regard de l'existence d'une hydrographie abondante, des forêts riches d'une diversité de faune et de flore, etc. Néanmoins, cet environnement est menacé par l'exploitation forestière artisanale, l'exploitation minière artisanale, la pratique de l'agriculture itinérante sur brûlis, le feu de brousse, le braconnage, la déforestation et la dégradation des forêts, les érosions et les pollutions de cours d'eau et du milieu de vie, l'ignorance de notions d'hygiène et de salubrité publique qui se manifestent par la mauvaise gestion des déchets liquides et solides ainsi que l'ignorance du code forestier, des lois relatives à la protection de l'environnement et à la conservation de la nature.

**S'agissant des ressources minières et des hydrocarbures**, elles sont également disponibles sur l'étendue de la province. Mais leur exploitation reste artisanale, faute d'usines d'extraction, de traitement et de transformation, d'investissement dans le secteur. L'absence d'explorations rigoureuses ne favorise pas une bonne planification des ressources minières et des hydrocarbures.

**En matière d'industrie**, la province manque cruellement d'industries modernes et de transformation. Ceci malgré la disponibilité des matières premières (gisements miniers et pétroliers, carrières et matériaux de construction). Aussi, malgré le potentiel agricole, les industries agro-alimentaires n'opèrent pas encore véritablement. L'industrie minière, quant à elle, connaît une mauvaise organisation et une absence d'investisseurs ; ce qui empêche de valoriser les ressources minières de la province. L'industrie des hydrocarbures offre une opportunité future pour l'amélioration des ressources budgétaires de la province. L'insuffisance d'énergie électrique est le facteur essentiel qui dissuade le plus l'investissement dans le secteur de l'industrie et constitue ainsi un handicap majeur pour son développement.

**Le secteur des services** reste dominé par le commerce général et le tourisme. Le commerce est l'une des principales activités économiques de la province avec des échanges portant essentiellement sur des produits agricoles industriels (Huile de palme, hévéa, café, cacao, bois, etc.) et des denrées alimentaires de première nécessité. Il y a également des importations de produits manufacturiers, pétroliers et miniers. Au titre des faiblesses dans le secteur, on peut citer notamment le manque de dépôts aux postes frontaliers et fluviaux, la fraude et le délabrement des voies de communication.

En ce qui concerne le tourisme, la province dispose des sites touristiques et de quelques unités de production pour le tourisme (hôtels, restaurants, etc.). Mais le secteur doit lever certaines

contraintes pour son développement. Il s'agit notamment de l'envahissement et de l'insécurité au niveau de certains sites, du manque de culture touristique, l'insuffisance de la capacité d'accueil des touristes, de l'insuffisance et de l'impraticabilité des voies d'accès à certains sites touristiques.

- **Au plan social**

**En matière de santé et d'éducation**, les dispositions existent au niveau central et provincial pour une meilleure organisation de l'offre des services publics. Toutefois, les investissements y sont insuffisants ; ce qui ne favorise pas les conditions de bien-être social ; ni une bonne prise en charge et une large couverture en matière de santé et d'éducation et de formation.

**Concernant la protection sociale, actions humanitaires et du genre**, malgré l'existence des dispositions légales, la multiplicité des acteurs, la prise en charge des groupes vulnérables et personnes nécessiteuses, les coordinations mises en place et les actions en cours dans la province, ces problématiques ne sont pas encore bien intégrées dans les comportements des populations dont les us et coutumes restent encore réfractaires. Ces changements de comportement nécessitent davantage de temps et d'engagement de l'Etat.

**S'agissant de la jeunesse, les sports et les loisirs**, malgré la présence des organisations et mouvements de jeunes, l'attention portée à cette couche majoritaire, sur laquelle repose l'avenir de demain, est faible. Cette jeunesse, insuffisamment encadrée, subit les affres du chômage et du déficit en termes de dispositifs adéquats pour les activités sportives et de loisirs.

**La culture et les arts quant à elle**, bien qu'ils soient freinés par la modernité, il y a notamment des traditions, des coutumes, du folklore et de l'art de la sculpture qui sont si riches et vivaces et qui méritent d'être revalorisés et intégrés au développement de la province. Cependant, l'insuffisance des infrastructures culturelles constitue le point faible majeur.

**Concernant l'habitat social et le cadre de vie**, l'énorme potentialité que constituent les réserves de terre et le paysage peut être compromise si elle ne fait pas l'objet d'une planification spatiale rigoureuse. Les normes en matière d'aménagement du territoire et en urbanisation ne sont pas de mise.

**Pour Eau, Hygiène et Assainissement**, le retard important dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dû à l'insuffisance des infrastructures, freine le développement du secteur. En outre, l'assainissement du milieu manque de moyens conséquents pour combattre efficacement l'absence d'hygiène et la mauvaise gestion des déchets liquides et solides qui se développent un peu partout dans la province.

**Quant à l'emploi**, malgré l'existence des textes et structures légaux régissant la promotion et la protection de l'emploi en RDC, l'application du SMIG demeure un problème dans le secteur public que privé. Les opportunités d'emploi sont très peu en raison du manque de dynamisme de l'économie de la province du Sud-Ubangi.



- **Au plan infrastructural**

**Pour les infrastructures de transport et de voies de communication**, la situation est quasiment déplorable en ce qui concerne le transport routier et le transport fluvial. Ces deux modes de transport souffrent respectivement de manque d'investissement et de dragage qui ont comme conséquence l'impraticabilité d'une bonne partie de ces infrastructures. Les différentes guerres, la crise sécuritaire, l'absence de nouveaux investissements et la mégestion des institutions publiques ont largement contribué à la dégradation de ces dernières. Quant au transport aérien, la contrainte majeure reste l'ouverture du secteur à l'investissement privé.

**Pour les infrastructures énergétiques**, les quelques infrastructures existantes sont dans un état de délabrement très poussé. La problématique aujourd'hui, c'est la non-disponibilité de l'énergie électrique malgré l'énorme potentiel hydrographique de la province du Sud-Ubangi. Pour les infrastructures de production d'eau potable, elles sont très limitées. Le taux de desserte en eau potable demeure une préoccupation majeure pour le développement de la province.

### **2.5.2. Défis à relever au niveau de la province**

Les défis qui se dégagent au plan interne sont nombreux et prennent en considération l'ensemble des secteurs qui conditionnent le développement de la province.

**Pour les secteurs de la gouvernance**, il s'agit : du défi de la sécurité subséquente à la paix et à la cohabitation pacifique durable dans l'acceptation des uns et des autres ; du défi de la restauration de l'autorité de l'Etat et de l'enracinement du pouvoir local au profit du développement harmonieux des territoires ; et du défi d'une gestion économique performante et incitative en cohérence avec les fondamentaux économiques et le développement du secteur privé.

**Quant aux secteurs productifs**, le premier défi est celui d'une productivité forte et durable dans les secteurs primaire et tertiaire. Les productions agricoles vouées à l'alimentation domestique et aux échanges transfrontaliers doivent être réalisées en qualité et en quantité.

Le deuxième défi est relatif au secteur secondaire qui nécessite dans la durée, la réorganisation et la densification du tissu industriel pour une meilleure rentabilité et une meilleure redistribution des fruits de sa croissance.

**En ce qui concerne les secteurs sociaux**, les principaux défis se résument à l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, à la synergie des efforts pour l'éradication des pathologies dominantes et de nouveaux investissements massifs dans les infrastructures sociales pour améliorer la qualité du capital humain. Une attention particulière sera accordée à la protection sociale, à l'égalité de genre et la promotion de l'emploi décent et à l'amélioration des réponses liées aux urgences humanitaires.

**En ce qui concerne les infrastructures**, elles sont en général dans un état de délabrement très avancé. Pour les infrastructures économiques, le défi majeur est celui de nouveaux flux d'investissements pour renforcer leur soutenabilité à la croissance économique dans la perspective de développement plus équitable et plus durable. Pour les infrastructures sociales, le gap est si important que cela affecte la jouissance de certains droits fondamentaux de l'homme (s'instruire, se soigner, etc.).

**En plus de ces défis à relever au plan interne**, un dernier vient se greffer du fait de sa transversalité. Il s'agit du défi des compétences clés et du renforcement des capacités dans tous les secteurs et à tous les niveaux pour une meilleure appropriation des outils, des techniques et des méthodes devant assurer une mise en œuvre adéquate et un meilleur suivi-évaluation du PDP.

### **2.5.3. Enjeux à conquérir au profit de la province**

Au plan des enjeux à conquérir au niveau externe ou dans la cohabitation avec les forces extérieures en appui au développement de la province, l'accent sera essentiellement mis sur la conquête ou l'ouverture aux investissements directs étrangers (IDE) pour l'édification d'une économie solide au service du développement harmonieux et durable de la province ; et la mise à échelle d'une approche réussie de coordination des appuis des partenaires techniques et financiers qui interviennent dans la province.

En ce qui concerne les enjeux à conquérir à l'extérieur de la province, le Sud-Ubangi a défini plusieurs enjeux mais les principaux pour son développement sont :

- la mobilisation des partenaires techniques et financiers pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et de l'Agenda 2063 et du New Deal ; et
- l'afflux de capitaux et des investissements étrangers.

## CHAPITRE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU PLAN DE DEVELOPPEMENT PROVINCIAL 2021-2025

### 3.1. FONDEMENTS DU PDP 2021-2025

Le Plan de Développement Provincial (PDP) du Sud-Ubangi, élaboré pour la période 2021-2025, est le deuxième cadre fédérateur de développement de la province depuis que cette dernière a été mise en place à l'issue du découpage territorial de 2015. Autrement, c'est une occasion donnée aux filles et fils du Sud-Ubangi de penser le développement de leur province, du moment où la planification du développement local est devenue l'apanage des provinces. En effet, les textes légaux traitant de la décentralisation confèrent aujourd'hui à toutes les Provinces la responsabilité en matière de planification du développement local.

#### 3.1.1. Ancrage du PDP 2021-2025

Le PDP 2021-2025 de la province du Sud-Ubangi prend avant tout, son ancrage à partir de la vision nationale de développement du Président de la République, Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, déclinée à travers le Plan National Stratégique de Développement 2019-2023 de la République Démocratique du Congo (RDC). Cette vision est énoncée comme suit : « En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté ».

La province du Sud-Ubangi se retrouve entièrement dans cette vision du Chef de l'Etat, en raison surtout de son potentiel de développement basé sur l'agriculture et les secteurs extractifs, mais qui se trouve malheureusement classée aujourd'hui parmi les provinces les plus pauvres de la RDC.

Même si le précédent Plan Quinquennal de Développement 2017-2021 du Sud-Ubangi ne lui a pas permis de franchir l'étape décisive de son décollage économique, surtout en raison des crises sociopolitiques qui ont secoué cette partie de la RDC, le présent PDP tisse ses orientations stratégiques à partir des efforts déployés sur la période, mais aussi des leçons apprises en vue d'une relance rapide de l'économie de la province.

La province étant dirigée depuis 2019 par de nouvelles institutions provinciales, notamment l'Assemblée Provinciale et le Gouvernement Provincial, la vision des nouvelles Autorités Provinciales a également servi de socle à la formulation du présent Plan de Développement Provincial 2021-2025. Adossé au projet de société du Gouverneur de la Province, le discours programme du Gouvernement Provincial prononcé par son Excellence Jean-Claude MABENZE GBEY BENZ à l'Assemblée Provinciale du Sud-Ubangi en octobre 2019 à Gemena, a tracé la voie à suivre par le présent PDP 2021-2025.

C'est fort de toutes ces orientations globales, au plan national et provincial, que le Plan de Développement Provincial du Sud-Ubangi élaboré pour la période 2021-2025 tire ses principaux fondements.

A ceci, s'ajoutent également les orientations de l'agenda de développement 2030 de la Communauté Internationale, adoptées sous l'appellation « Objectifs de Développement Durable (ODD) ». Les travaux de localisation des ODD ainsi que les analyses de fragilité de la province ont guidé pour l'essentiel la formulation du présent Plan de Développement Provincial du Sud-Ubangi sur la période 2021-2025.

### **3.1.2. Vision de développement pour la province du Sud-Ubangi**

La vision de Son Excellence Monsieur le Gouverneur pour le développement de la province, est de restaurer l'image de prestige qui était jadis celle de cette partie de la RDC où l'on produisait le Café, l'hévéa, le Cacao, le Coton et où les Sociétés Agro-industrielles et les Sociétés de Transport rêvaient de s'implanter. Cette noble ambition du Gouverneur consiste à faire de la province, un espace de vie économique et sociale, où l'homme peut s'épanouir. Ceci ne peut devenir une réalité que si les institutions provinciales, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers se donnent mutuellement la main pour travailler ensemble à délivrer la province de toutes les barrières qui entravent aujourd'hui son développement.

Cette vision émane du Discours Programme du Gouvernement Provincial, prononcé par Son Excellence Jean-Claude MABENZE GBÉY BENZ à l'Assemblée Provinciale du Sud-Ubangi à Gemena, le 1er Octobre 2019. Cette investiture répond aux dispositions de la Constitution de la République en son article 198, alinéas 6 et 7 qui disposent : « Avant d'entrer en fonction, le Gouverneur présente à l'Assemblée Provinciale le Programme de son Gouvernement ».

Ainsi, le rêve que nourrit le Gouverneur pour le développement du Sud-Ubangi à moyen terme, c'est de lui redonner les attributs de la période où elle était classée parmi les greniers du pays, la période où il faisait bon vivre dans cette partie de la RDC, la période où le talent inné de l'initiative privée était ce qui caractérisait le mieux, l'habitant du Sud-Ubangi.

Cette vision est également en conformité avec les aspirations profondes des populations de la province du Sud-Ubangi. En effet, les consultations territoriales réalisées dans le cadre de la formulation du présent PDP, ont fait remonter comme besoins les plus ressentis par les populations locales, leur attachement à la paix et à l'amélioration de leurs conditions de vie.

La Province du Sud-Ubangi regorge d'énormes potentialités naturelles dans différents domaines et constitue un grand pôle d'attraction d'échanges et de production agricole qui ne cesse d'alimenter non seulement Kinshasa, la capitale du pays, mais aussi et surtout les provinces riveraines et les pays limitrophes qui l'avoisinent. Le rêve que nourrissent les Autorités Provinciales pour le développement du Sud-Ubangi est donc bel et bien à leur portée en raison de l'énorme potentiel de cette province.

### **3.2. Piliers stratégiques du PDP 2021-2025**

En déclinaison de la vision de développement pour la province du Sud-Ubangi telle que décrite précédemment, ainsi que des orientations nationales de développement déclinées à travers le PNSD 2019-2023 et les agendas régionaux et internationaux de développement, l'approche de développement à mettre en œuvre dans le cadre du présent PDP sur la période 2021-2025 consiste à œuvrer fondamentalement au continuum paix-développement. En effet, la paix sera progressivement consolidée pendant que de véritables jalons seront posés pour assurer le décollage économique de la province afin de la faire hisser de manière irréversible sur le sentier du développement.

Cette logique de développement rime d'ailleurs avec l'approche du Nexus «humanitaire, développement et paix » mise en avant dans le PNSD en vue d'imprimer une nouvelle façon de travailler. Il s'agit d'une démarche plus cohérente et convergente entre les acteurs de l'aide humanitaire, ceux du développement et ceux de consolidation de la paix afin d'assurer la complémentarité et la synergie d'action entre les acteurs du développement.

En réponse aux défis et enjeux de développement pour les cinq prochaines années et en cohérence avec les orientations stratégiques au niveau supra (national, régional et international), le PDP 2021-2025 se décline en cinq piliers stratégiques interdépendants, à savoir : i) Renforcement de la gouvernance et consolidation de la paix ; ii) Développement des sources de la croissance ; iii) Gestion durable de l'environnement et du cadre de vie ; (iv) Reconstruction et modernisation des infrastructures ; et v) Développement du capital humain et promotion du bien-être social.

#### **3.2.1. Pilier 1 : Renforcement de la gouvernance et consolidation de la paix**

Ce premier pilier stratégique du PDP est ascendant sur les quatre autres, dans la mesure où le PDP en fait la condition sine qua non pour passer de l'humanitaire au développement. Etant donné que la province n'a pas encore fini de juguler toutes les conséquences néfastes des récentes crises sociopolitiques, le PDP mise sur l'engagement formel et permanent des Autorités Provinciales, des Chefs coutumiers et responsables à divers niveaux en vue de la préservation de la paix, voire de son enracinement. Ceci induit l'exigence d'une bonne gouvernance des affaires publiques à tous les niveaux de gestion de la cité.

Ainsi, le renforcement de la gouvernance et la consolidation de la paix deviennent un gage indispensable pour s'attaquer durablement aux problèmes de développement qui se posent à la province du Sud-Ubangi. C'est dire autrement que la réussite de chacune des quatre autres piliers stratégiques dépendra certes de sa propre efficacité, mais surtout d'abord de celle de ce premier pilier de renforcement de la gouvernance et consolidation de la paix.

Pour y parvenir, le PDP 2021-2025 se fixe les objectifs ci-après : (i) renforcer le fonctionnement des institutions provinciales ainsi que le leadership des Autorités Provinciales ; (ii) améliorer la gouvernance sécuritaire et juridique ; et (iii) promouvoir la gouvernance administrative et économique.

### 3.2.1.1. **Renforcement des institutions provinciales et du leadership des Autorités**

Le Gouvernement Provincial est conscient que le redressement de la situation socioéconomique de la province dépend avant tout de la manière dont les affaires publiques y sont organisées et gérées dans l'intérêt général des populations. Pour cela, les Autorités Provinciales doivent avant tout incarner un leadership transformationnel. Au même moment, il va falloir aussi amener les populations à changer de mentalités afin que la nouvelle impulsion qui sera donnée par les Autorités Provinciales trouve un écho favorable auprès des filles et fils de la province qui constituent les bénéficiaires directs de l'action publique dans le Sud-Ubangi.

Dès lors, trois options stratégiques s'imposent comme mécanismes appropriés pour assurer le renforcement des institutions provinciales et le leadership des Autorités, à savoir : (i) le renforcement des mécanismes de fonctionnement cohérent des institutions provinciales ; (ii) la promotion d'un leadership transformationnel au service des Autorités Provinciales ; et (iii) changement de mentalités au niveau des populations en vue de la consolidation de la paix.

#### **Renforcement des mécanismes de fonctionnement cohérent des institutions provinciales.**

Le développement de la province ne peut émerger que d'une bonne collaboration, voire d'une bonne synergie d'action entre l'Assemblée Provinciale et le Gouvernement Provincial. Pour cela, il y a lieu d'agir sur tous les ressorts ou mécanismes devant permettre d'assurer cette collégialité dans l'action et dans le respect de la spécificité de la mission assignée à chacune de ces deux plus grandes institutions provinciales. Fort de cette compréhension de dépendance mutuelle de l'efficacité de chacune de ces deux institutions, le Gouvernement Provincial entend rehausser l'image des institutions provinciales à travers leur renforcement institutionnel et humain ; l'enjeu étant de rendre ces deux institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.

Pour assurer dans les faits cette gouvernance institutionnelle, il y a lieu d'amener l'Assemblée Provinciale et le Gouvernement Provincial à mieux comprendre la complémentarité de leurs fonctions dans le cadre de la bonne gouvernance et exiger d'elles, le respect des normes dictées par les fonctions de ces institutions. Le rôle régalien de l'Exécutif Provincial ne peut convenablement s'exercer sans la mise en œuvre de la fonction parlementaire qui est la prérogative de l'Assemblée Provinciale et vice-versa. C'est donc en donnant à ces deux plus hautes institutions provinciales, les moyens d'exercer convenablement leur mission et de les amener à collaborer l'une avec l'autre, que la gouvernance institutionnelle est renforcée au sein de la province. De manière spécifique, il s'agira : i) d'améliorer les compétences du Gouvernement Provincial et de ses services en matière d'analyse des politiques, de formulation, de gestion, d'exécution et de suivi des programmes de développement ; et ii) d'appuyer le projet de formation des élus aux rouages du travail parlementaire en vue d'améliorer, qualitativement et quantitativement, la production législative et le contrôle parlementaire. De plus, il faudra : (i) renforcer les capacités de ces deux plus hautes institutions provinciales par l'acquisition de matériel et équipement de travail spécialement les technologies de l'information et de communication, (ii) réhabiliter les bâtiments abritant

les ministères, devenus trop vétustes ; et (iii) doter ces différents services des sources d'énergie photovoltaïque (panneaux solaires). En outre, des actions de renforcement de capacités à travers des séminaires de mise à niveau, de voyage d'échange d'expériences et de la documentation seront menées en leur faveur.

**Promotion d'un leadership transformationnel au service des Autorités Provinciales.** La qualité des institutions provinciales dépend également de l'impulsion personnelle que leur donnent les premiers responsables à la tête de ces institutions. En effet, l'attitude des Autorités Provinciales sera aussi déterminante dans la construction d'une nouvelle relation de confiance entre les institutions provinciales. Sans un leadership transformationnel, il leur sera difficile d'imprimer une dynamique de changement vis-à-vis de leurs pairs, leurs collaborateurs et leurs populations. Ceci requiert des exigences particulières auprès des Autorités Provinciales, mais également auprès de leurs collaborateurs.

Quant aux Autorités Provinciales, elles doivent incarner avant tout les vertus de la paix et de recherche de la performance dans l'action publique. A ce titre, elles doivent d'une part, œuvrer à la manifestation de l'harmonie et au renforcement de la cohésion sociale ; et d'autre part, amener l'ensemble des acteurs au développement à s'inscrire dans la logique de la gestion axée sur les résultats. Pour y parvenir, le Gouvernement Provincial doit œuvrer à une bonne collaboration avec toutes les autres catégories d'acteurs de développement : communautés à la base, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers, les médias et organes de communication, etc.

A l'adresse des collaborateurs des Autorités Provinciales, l'accent sera mis sur l'instillation du goût du travail productif en vue du développement et de l'émergence de la province. Leur attachement aux valeurs humaines positives doit également servir de toile de fond à leur engagement et à leur action publique.

**Changement de mentalités au niveau des populations en vue de la consolidation de la paix.** La volonté politique pour un engagement total pour la recherche permanente de la paix et l'impulsion des Autorités dans le cadre du leadership décisionnel et transformationnel pour une bonne gouvernance, ne suffiront pas pour garantir la cohésion sociale et la paix, si tant est que les populations elles-mêmes continuent de se quereller, se diaboliser, se rejeter, s'affronter, etc. Il y a lieu d'impliquer les populations dans un mouvement d'acceptation mutuelle des uns des autres et de construction de l'unité provinciale dans laquelle, les différentes ethnies, les différentes tribus, les différentes communautés de la province se côtoient, se respectent, s'acceptent et œuvrent ensemble pour le développement de leur terre commune que constitue la province du Sud-Ubangi. Ceci requiert un changement de mentalités auprès des populations ; ce qui est un long processus qui nécessite des actions dans la durée.

Ainsi, le Gouvernement Provincial financera une vaste campagne de sensibilisation auprès des populations pour leur expliquer les effets néfastes du refus d'acceptation mutuelle (tueries, actes d'incendie volontaire, vandalisme, etc.) sur le développement de la province. En ce qui

concerne les responsables des ETD, il faudra des renforcements de capacités de grande envergure pour les amener à bien connaître leurs droits et devoirs, ainsi que les limites de leurs champs de responsabilités respectives. Dans l'intérêt général de la province, les formations politiques, en l'occurrence les trois leaders (MLC, ATD et CDR) jadis compagnons, doivent se réconcilier et donc ne pas se considérer comme des ennemis, mais plutôt des frères dont les projets de société pour la province font d'eux des adversaires, car leurs projets de société ne sont pas identiques. L'Exécutif Provincial mobilisera auprès des Partenaires, le financement des séances adéquates de renforcement des capacités pour amener les différentes formations politiques à bien comprendre les enjeux du développement et ce que ces enjeux exigent d'elles.

Pour faciliter l'organisation sociale afin de bien conduire les campagnes de pacification dans les ETD, le Gouvernement Provincial envisage l'implantation de 201 Comités locaux de Développement (CLD) dans la Province en raison d'1 CLD par Groupement.

### **3.2.1.2. Amélioration de la gouvernance sécuritaire et juridique**

Au-delà du renforcement des institutions provinciales et du leadership des Autorités, le renforcement de la gouvernance et la consolidation de la paix passent également par l'amélioration de la gouvernance sécuritaire et juridique. En effet, il n'y a de justice sans sécurité et pas de sécurité non plus, sans justice. La sécurité et la justice sont donc complémentaires et déterminantes pour servir de leviers à la consolidation de la paix dans la province. L'amélioration de la gouvernance sécuritaire et juridique repose donc sur ces deux leviers étroitement liés.

**Renforcement de la sécurité et de la cohésion dans la Province.** Le Gouvernement Provincial se fixe, pendant ce quinquennat, pour objectif d'éradiquer l'insécurité et de rétablir la paix sur l'ensemble de la Province par : (i) la restauration de l'autorité de l'Etat ; (ii) le renforcement des capacités techniques et logistiques des forces de l'ordre et de sécurité ; (iii) l'appui à la lutte contre la circulation des armes ; (iv) la promotion de la culture de paix auprès des populations ; (v) la promotion du dialogue intercommunautaire pour la gestion des conflits par la mise en place d'un cadre de dialogue permanent et de conciliation au niveau de la province et des ETD ; (vi) la promotion des activités culturelles et des travaux communautaires pour favoriser la cohésion intercommunautaire ; (vii) la prise des mesures nécessaires en vue de lutter contre les tracasseries administratives, policières et militaires ; (viii) la mise en œuvre du processus de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (DDR) au bénéfice des anciens miliciens ; (ix) la dépolitisation dans la désignation des autorités coutumières ; (x) la prise de sanctions envers les magistrats qui abusent de leurs pouvoirs ; (xi) l'augmentation des effectifs des agents de l'ordre (PNC, FARDC) et la permutation des agents qui ont fait longtemps dans un même lieu.

**Amélioration de l'administration judiciaire et le respect des Droits de l'homme.** L'appareil judiciaire fonctionne avec peine à l'intérieur de la province faute d'infrastructures, de magistrats et des auxiliaires. Son administration pose également un problème par rapport à



l'accès de la population à la justice. Face à ces insuffisances, le Gouvernement provincial mobilisera les ressources nécessaires pour : (i) la construction et la réhabilitation des Cours et Tribunaux et les Parquets dans tous les territoires ; (ii) l'affectation de nouveaux magistrats et des auxiliaires de la justice dans la province et spécialement dans les territoires ; (iii) la création de bonnes conditions de travail et de vie pouvant permettre aux magistrats de résider à l'intérieur de la province ; (iv) la réhabilitation ou la construction et équipement des infrastructures pénitentiaires ; (v) la construction des établissements de garde et d'encadrement d'enfants en conflit avec la loi (EGEE) ; (vi) la redynamisation des activités d'encadrement de prisonniers et de réinsertion sociale d'anciens détenus.

Dans le cadre du respect des droits de l'homme, il est envisagé : (i) l'organisation des séances de conscientisation des éléments des forces de l'ordre et de sécurité sur le respect des droits humains ; (ii) l'organisation des campagnes de sensibilisation de la population sur leurs droits et leurs devoirs ; et (iii) la mise à la disposition des acteurs de la justice et des organisations de défense des droits humains de la documentation, de la jurisprudence et des textes de loi en la matière.

### **3.2.1.3. Amélioration de la gouvernance administrative et économique**

En mettant le cap sur la bonne gouvernance administrative et économique, le Gouvernement Provincial entend donner les signaux en faveur d'une bonne organisation du processus de développement de la province. Il importe en effet de mettre en place une nouvelle dynamique de gestion de l'économie provinciale et pour cela, l'administration provinciale doit être mise à contribution. Il en découle deux options stratégiques, à savoir : (i) l'amélioration de la gouvernance administrative ; et (ii) le renforcement de la gouvernance économique.

**Amélioration de la gouvernance administrative.** La province du Sud-Ubangi, à l'instar d'autres provinces créées nouvellement, n'est pas encore parvenue à mettre en place une administration efficace, performante et autonome. Sur ce point, le découpage des provinces, conformément au processus de décentralisation, n'a pas encore donné les résultats escomptés.

Pour rendre efficace l'administration publique dans le Sud-Ubangi, le Gouvernement Provincial envisage de : (i) construire ou réhabiliter les bâtiments administratifs au chef-lieu de la province et dans les territoires ; (ii) construire ou réhabiliter les maisons d'habitation pour les cadres territoriaux ; (iii) doter les services administratifs de l'équipement et matériel informatique et d'un minimum de mobiliers ; (iii) rajeunir le personnel dont la majorité est vieille et de faible capacité technique ; (iv) renforcer les capacités techniques des agents de l'Etat et de la Province ; (v) régulariser la situation administrative et pécuniaire des agents ; (vi) finaliser l'édit portant la création de la fonction publique provinciale ; (vii) mettre en place des bureaux d'études et de planification dans les divisions provinciales des ministères déconcentrés ; et (viii) installer des dispositifs institutionnels permettant l'élaboration des budgets participatifs au niveau des entités territoriales Décentralisées.

**Renforcement de la gouvernance économique.** L'approche du Gouvernement Provincial est de mettre le renforcement du système de gestion des finances provinciales au cœur de la gouvernance économique. Au-delà, il importe d'agir sur les deux autres leviers importants que constituent, l'amélioration du climat des affaires et la planification du développement.

Dans le cadre du renforcement du système de gestion des finances publiques provinciales, il importe d'agir essentiellement sur les capacités de mobilisation des recettes publiques provinciales. En effet, les ressources financières du Sud-Ubangi sont très faibles et ne permettent pas de prendre en charge, ni le fonctionnement, ni les investissements conséquents pour le développement de la province. Pour inverser progressivement cette tendance, le Gouvernement Provincial ambitionne de : (i) renforcer les capacités de la Régie financière ; (ii) mettre en place des mécanismes de gestion informatisée des finances et des budgets de la Province, des ETD ; (iii) renforcer les capacités humaines et techniques des agents commis à la mobilisation des recettes et à la gestion des finances ; (iv) sensibiliser la population sur le civisme fiscal ; (v) combattre la corruption, la fraude et l'évasion fiscales dans les régies financières ; et (vi) affecter des comptables publics des recettes des code 0117 à travers les pools économiques de la province. La qualité des dépenses publiques constitue également un tremplin pour renforcer le système de gestion des finances publiques provinciales. C'est pour cela que le Gouvernement Provincial s'engage aussi à œuvrer en faveur de la maîtrise des dépenses, en évitant de réaliser des dépenses qui ne s'inscrivent pas dans l'intérêt général de la population.

Les investissements tant des nationaux que des étrangers sont encore timides dans la Province à cause notamment du climat des affaires qui laisse à désirer. Or, l'amélioration du climat des affaires dans la Province constitue le moyen par excellence pour attirer les investissements tant nationaux qu'étrangers. C'est la raison pour laquelle, le Gouvernement provincial envisage de mettre en œuvre les actions ci-après : (i) l'allègement des procédures administratives et la réduction sensible du temps pour l'obtention de certains documents dont le permis de construire, l'autorisation pour le raccordement en eau et en électricité, le Registre de Commerce et Crédit Mobilier (RCCM), etc. ; (ii) la vulgarisation du Code des investissements et d'autres textes légaux et réglementaires ; (iii) la publication de différents impôts et taxes pour éliminer les tracasseries fiscales ; (iv) la lutte contre les tracasseries administratives, policières et militaires ; (v) l'appui à l'intermédiation bancaire et la promotion du système des microfinances dans la Province ; (vi) le plaidoyer pour l'implantation dans la Province des antennes de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) et du guichet unique de création des entreprises (GUCE).

S'agissant du troisième levier retenu dans le cadre du renforcement de la gouvernance économique, notamment la planification du développement, le Gouvernement Provincial entend en faire son cheval de bataille pour mettre de l'ordre dans la gestion des affaires publiques au sein de la province. Il importe à cet effet d'assurer la cohérence dans les différentes séquences du processus de développement. Le PDP et le PAP ne constituent que

la première étape de la traduction en documents de planification, de la vision du Gouvernement Provincial déclinée à travers le discours-programme prononcé devant l'Assemblée Provinciale. Il y a lieu ensuite de décliner ces documents de planification en des projets concrets pouvant servir à mobiliser les ressources extérieures tant utiles au développement de la province. Le Budget qui sera élaboré chaque année tiendra compte non seulement des résultats des efforts de mobilisation des ressources externes, mais également sera basé sur les résultats des efforts de mobilisation des ressources internes à la province. Pour le Gouvernement Provincial, un effort sera fourni pour prévoir dans le Budget les investissements prioritaires à la hauteur des ressources mobilisées. Pour faire aboutir cette nouvelle démarche de gestion du processus de développement, le Gouvernement Provincial s'attèle à faire fonctionner le cadre de concertation mis en place pour aborder les questions en rapport avec le développement de la Province.

Conscient que la planification du développement dépend de la qualité des données statistiques, le Gouvernement Provincial s'engage à faire le plaidoyer pour obtenir la création d'une antenne de l'INS dans la province du Sud-Ubangi. Aussi, des efforts seront-ils déployés pour réaliser des enquêtes nécessaires au suivi-évaluation du PDP 2021-2025. Déjà, il urge de collecter les données nécessaires pour établir les valeurs de référence de certains indicateurs de la chaîne de résultats du PDP 2021-2025 (Confère Annexe du PDP 2021).

### **3.2.2. Pilier 2 : Développement des sources de la croissance**

Le PDP 2021-2025 se donne pour cheval de bataille le développement des sources à fort potentiel de croissance pour la province du Sud-Ubangi. Les potentialités de la province et son passé de l'un des greniers du pays, seront mis à contribution pour activer les sources à fort potentiel de croissance qui peuvent lui permettre d'accroître substantiellement sa contribution à la croissance, dans tous les secteurs productifs : primaires, secondaires et tertiaires.

Le PDP 2021-2025 s'inscrit dans une démarche de construction de chaînes de valeurs afin de contribuer à la diversification et à la transformation de l'économie de la RDC telles que le PNSD 2019-2023 ambitionne de le faire sous la houlette du Chef de l'Etat. Il s'agira de partir des sources à fort potentiel de croissance qui seront mises en valeur au niveau des secteurs primaires, pour ensuite construire un tissu industriel qui assure la transformation des produits issus des secteurs primaires de la province, pour enfin activer les leviers en terme de services qui pourront assurer efficacement à l'interne comme à l'externe, les échanges des produits transformés issus du secteur secondaire local et une partie des produits issus de l'activité dans les secteurs primaires. Cette marche de construction de l'économie provinciale va créer une synergie dans le fonctionnement des différents secteurs de la croissance. De ce fait, la croissance sera générée du fait des valeurs ajoutées au niveau des différents secteurs productifs ainsi que de leurs effets d'entraînement sur le reste des maillons de l'économie provinciale, voire nationale.

Le PDP 2021-2025 se fixe à cet effet, les objectifs de développer respectivement : (i) les sources primaires à fort potentiel de croissance ; (ii) les sources secondaires à fort potentiel de croissance ; et (iii) les sources tertiaires à fort potentiel de croissance.

### **3.2.2.1. Développement des sources primaires à fort potentiel de croissance pour la province**

En lien avec les ressources naturelles de la province, les populations du Sud-Ubangi pratiquent l'agriculture, l'élevage, la pêche et la chasse. La plupart des paysans tirent leur revenu de la production agricole, en l'occurrence de la culture des produits de première nécessité, mais aussi des cultures de rente. Aussi, l'élevage de gros bétail ainsi que celle de la basse-cour concourent-elles également au niveau de production de la province. La pêche, même si elle n'est pas encore pratiquée à échelle industrielle, concourt substantiellement aussi à l'économie de la province.

Le développement des sources primaires à fort potentiel de croissance, revient d'abord à accroître le niveau de productivité globale des produits primaires, mais surtout à opérer ensuite des choix stratégiques des filières sur lesquelles miser pour une croissance forte et durable.

**Accroissement de la productivité globale des produits primaires.** Pour le Gouvernement Provincial, il importe d'agir sur l'ensemble des facteurs de production pour accroître la productivité globale des produits agricoles. L'approche consiste dans un premier temps à structurer les organisations paysannes afin de pouvoir mieux les accompagner et les édifier par rapport aux défis communs à relever en vue de relancer la production agricole et bâtir l'économie de la province. Il y a lieu ensuite d'œuvrer à l'amélioration des moyens de production à tout égard. Tout en comptant sur l'accompagnement du Pouvoir Central ainsi que des partenaires nationaux et internationaux, le Gouvernement Provincial entend mécaniser l'agriculture auprès des producteurs locaux à tout point de vue : des petits outillages jusqu'aux grands engins de traction pour le labour et pour la moisson. De plus, les producteurs devront acquérir les connaissances avérées pour mieux accroître la productivité de leurs cultures. Il s'agit entre autres, du choix et de l'utilisation des semences améliorées, des techniques culturales y adaptées, etc. En somme, l'approche consiste aussi bien au niveau de l'agriculture, de l'élevage que de la pêche, d'amener le monde rural à se professionnaliser, à acquérir les moyens modernes de production et à savoir les utiliser à bon escient, à maîtriser les nouvelles techniques pour accroître la productivité de leurs cultures. Pour ce qui est de la conservation et de la valorisation de l'agro-biodiversité, les interventions porteront sur : (i) la mise en place de systèmes expérimentaux et la constitution de banques de semences, géniteurs comme supports à la recherche, à la sensibilisation et à la démonstration des bénéfices des systèmes de culture et d'élevage à promouvoir ; (ii) la création de l'instance de contrôle et de promotion des produits locaux équitables ; et (iii) l'organisation en réseaux ou associations coopératives des producteurs locaux et leur affiliation aux réseaux internationaux d'acteurs du commerce équitable. Les instituts techniques et les facultés

seront mis à profit pour les études des cas spécifiques et les enseignements dispensés devraient avoir des connections avec les préoccupations de la population de la province, de la RDC et de l'Afrique, etc.

En outre, des interventions complémentaires sont envisagées dans le domaine de l'élevage. Il s'agit de : (i) installer les pharmacies vétérinaires dans les 4 territoires et les deux mairies ; (ii) installer le laboratoire Vétérinaire dans le Chef – lieu de la Province du Sud - Ubangi ; (iii) installer la pharmacie phytosanitaire dans le Chef – lieu de la Province ; (iv) réhabiliter des fermes agricoles (CAPSA) là où le besoin existe ; et (v) Créer de nouvelles fermes Zootechniques et agricoles.

**Développement des filières à fort potentiel de croissance.** Le développement des sources primaires à fort potentiel de croissance passe surtout par le choix des filières qui doivent servir à mettre en place une chaîne conséquente de valeurs en passant des produits issus du secteur primaire, au secteur secondaire où ils seront transformés pour leur commercialisation via le secteur tertiaire qui servira à leur rentabilisation de part de la qualité des services y afférents. Au niveau des cultures vivrières, le choix est porté sur les filières maïs, manioc, le riz et l'arachide en raison de leur niveau de demande interne et externe, mais aussi du fait de l'opportunité de les soumettre à des chaînes de valeurs. Ainsi le Gouvernement Provincial aura à soutenir fortement le développement de ces filières en mettant en place des semenciers pour les variétés améliorées et en œuvrant aux côtés du monde rural pour le financement du système. Il faudra dynamiser à leur profit les cadres de coopération avec les provinces et autres pays dont les expériences en la matière peuvent aider à enrichir le savoir-faire des agriculteurs de la province du Sud-Ubangi.

Au niveau des cultures pérennes, le choix est porté sur le soutien à grande échelle au développement des filières du palmier à huile, du caféier et du cacaoyer. Dans le domaine de l'élevage, l'assistance sera portée à grande échelle au développement de la filière gros bétail. Dans le domaine de la pêche, l'attention sera davantage focalisée sur le développement de la filière du poisson-chat.

### **3.2.2.2. Développement des sources secondaires à fort potentiel de croissance pour la province**

La diversification et la transformation de l'économie ne sont possibles que s'il existe un secteur secondaire capable d'apporter de la valeur ajoutée par « la transformation » aux produits issus du secteur primaire. C'est dans cette veine que le Gouvernement Provincial prend l'option, à travers le PDP 2021-2025, de développer deux sources du secteur secondaire qui présentent un potentiel élevé de croissance pour la province : l'agro-industrie et les industries extractives.

**Développement de l'agro-industrie.** Le potentiel agricole de la province du Sud-Ubangi lui permet d'alimenter durablement l'agro-industrie. En effet, cette dernière s'inscrit dans le prolongement des filières choisies précédemment pour accroître substantiellement la

contribution du secteur primaire à la croissance, mais également en vue de leur transformation sur place dans le but de construire des chaînes de valeurs. Il revient ainsi à doter les organisations paysannes structurées des technologies adaptées pour le stockage, le traitement, la transformation et la conservation. Ceci va des moyens de transformation (les machines, les usines, etc.) aux connaissances ou savoir-faire utiles à une bonne utilisation des moyens de transformation. De plus, des facilités devraient être offertes pour permettre aux promoteurs de l'agro-industrie d'investir dans ce domaine indispensable pour le décollage économique de la province.

**Développement des industries extractives.** La province du Sud Ubangi dispose des ressources naturelles (gisements cimentiers, carrières) qui peuvent être exploitées pour alimenter durablement l'industrie cimentière et des matériaux de construction. Une cimenterie peut être construite sur le gisement de calcaire situé à BARANGOWE, à trente-cinq kilomètres (35 Km) de la Ville de Zongo. Dans le cadre de la promotion de l'industrie cimentière, le recours au secteur privé est déterminant. C'est pour cela qu'il importe de mettre en place les conditions favorables à l'investissement privé. Elles doivent permettre à tout investisseur de rentabiliser et de sécuriser son investissement. Parmi ces conditions, figurent l'amélioration du climat des affaires et l'urgence de développer et de rendre l'énergie disponible et à un coût compétitif par rapport au standard régional. Tout particulièrement, l'accent sera mis sur la promotion et le développement d'un secteur privé local/national pour servir de partenaires dans d'éventuels contrats de joint-ventures avec le secteur privé étranger.

En ce qui concerne la fabrication des matériaux de construction, le Gouvernement Provincial entend promouvoir l'accès au financement pour les unités de transformation régulièrement constituées. Il s'agit également d'assurer leur encadrement ainsi que leur renforcement de capacités.

Au-delà de l'industrie cimentière et des matériaux de construction, des efforts seront déployés pour réaliser des études spécifiques pour l'exploitation future d'autres ressources extractives. Il sera envisagé entre autres, la prospection du gisement de pétrole à LIDA dans le Secteur de Bolingo (Territoire de Budjala). Aussi, le Gouvernement Provincial s'attèlera-t-il à installer la police minière d'une part et le cadastre minier d'autre part.

### **3.2.2.3. Développement des sources tertiaires à fort potentiel de croissance pour la province**

L'approche de chaînes de valeurs ne peut être complète que si les conditions sont également promues pour un meilleur acheminement et écoulement des produits agricoles et des produits transformés. Ceci suppose la disponibilité des services d'appoint. Dans le contexte du paysage économique du Sud-Ubangi, le renforcement des conditions pour un meilleur déroulement du commerce est déterminant. De plus, d'autres sources tertiaires à fort potentiel de croissance pour la province sont à développer. Il s'agit des services de transport, des services financiers ainsi que le tourisme.

**Développement du commerce et des services de transport.** La position géostratégique de la province lui confère un statut de carrefour des échanges commerciaux avec les pays limitrophes ainsi que les provinces voisines qui n'ont pas de frontière avec ces pays. Pour le Gouvernement Provincial, cet avantage comparatif naturel, doit servir à moyen et long termes à mettre en place une dynamique de services de classe internationale. Dans le cadre du développement du commerce, il y a lieu de renforcer les mécanismes devant faciliter les activités de distribution, d'importation et d'exportation, tout en s'adaptant aux besoins de l'économie. Les efforts du Gouvernement Provincial seront orientés en priorité autour des principaux points ci-après : (i) simplifier les procédures et formalités administratives ; (ii) développer l'assurance qualité ; et (iii) promouvoir l'entrepreneuriat dans le secteur commercial en rendant opérationnel le guichet unique du commerce et en améliorant l'appui à l'entrepreneuriat. La recherche de l'assurance qualité dans le cadre des produits et services destinés au marché local/national et/ou international et dans les prestations envers les acteurs devrait se traduire par : (i) le respect des normes dans les opérations commerciales (création de label, etc.) ; (ii) la mise en synergie des structures impliquées dans le processus de contrôle de qualité des services et des marchandises ; et (iii) le renforcement des capacités des agents et cadres de service du commerce.

Les services de transport doivent être simultanément développés en lien avec le développement du commerce. En dehors du transport ferroviaire, toutes les autres modalités de transport sont exercées dans le Sud-Ubangi. Pour que ce potentiel soit mis à contribution dans le développement des services de transport, le Gouvernement Provincial mettra tout en œuvre pour permettre aux promoteurs, d'accéder au financement et d'éviter les tracasseries diverses dans le domaine du transport.

**Développement des services financiers.** En vue de rapprocher les services financiers de centres ruraux de production, l'attention sera focalisée sur le développement des mécanismes de financement appropriés. En effet, la finance locale ou inclusive se place dans le contexte général de la problématique du financement des PME dont les difficultés d'accès au crédit sont bien connues notamment en matière de défaut de garantie exigée par les banques commerciales. Il s'agit en effet, d'œuvrer à l'émergence des institutions financières adaptées au monde rural, dont les agriculteurs, les exploitants miniers et les agro-industriels en sont les principaux bénéficiaires. Il y a lieu de privilégier les coopératives agricoles, minières, ... socles de la création future des banques locales ou services financiers décentralisés. En outre, le secteur financier doit faciliter l'éclosion d'un financement adapté à toutes les catégories d'entreprises (PME et PMI, entreprises du monde rural, artisanat, entreprises féminines, etc.) dans l'optique de faire du secteur privé, le moteur de la croissance.

**Développement du tourisme.** La promotion du tourisme se fera par étapes en ciblant dans un premier temps le développement des services d'appoint favorables à la mise en place d'un environnement propice au tourisme (Site internet, Guichet d'accueil à l'aéroport, cybercafés,

centres d'arts, etc.). Il importe également de renforcer les capacités des services étatiques et des opérateurs du secteur (Hôtels, restaurants, cafés, Agences de voyage, etc.) en vue de l'amélioration de la qualité des services. Le développement du tourisme passe également par l'aménagement et la réhabilitation du patrimoine touristique et culturel. Ces aménagements concernent entre autres, la construction du site touristique de Kalamukuwa, du site KALALINZA à 65 Km vers BOYADELE et de BOYADELE à KALALINZA 20 Km, du site de KOHAUN à 8Km de BOYAMBI vers Gemena, du site du LAC MAVALEE/ NZOMBA à 3 km vers Centre – ville de Gemena, du site du LAC EBONDA (Secteur de BOLINGO / Territoire de BUDJALA à 75 km de Gemena, du site de MOLE (Chute d'eau à 5 escaliers à 109 vers LIBENGE 35 km de Zongo, du site de KUTUBONGO (Chute d'eau avec une construction impressionnante d'une petite case à 90 km vers LIBENGE), du site de MAMAN YEMO (à GEMENA au Cimetière), du site de MOSOKI (dans le Secteur de DONGO/Territoire de KUNGU à 95 km vers KUNGU et 230 km vers Gemena). En outre, il y a lieu également d'investir dans la construction des bâtiments devant abriter les différents services du secteur du tourisme à Gemena, dans chaque chef-lieu des territoires et dans les communes, etc. Le renforcement des capacités des agents et cadres du service du tourisme constitue également une priorité.

### **3.2.3. Pilier 3 : Protection de l'environnement et gestion durable du cadre de vie**

La province du Sud-Ubangi dispose d'importantes potentialités en ressources naturelles, écologiques, culturelles et anthropologiques. Toutefois, les troubles sociopolitiques exacerbés par la pauvreté des populations, ont mis à mal le secteur par une exploitation anarchique entraînant une dégradation continue des ressources forestières et fauniques. Les ressources naturelles, l'environnement et le cadre de vie occupant une place importante dans la vie de toute population, leur gestion rationnelle s'avère indispensable dans le processus de développement de la province.

Pour améliorer le cadre et les conditions de vie des populations dans la perspective d'un développement durable, le Gouvernement Provincial s'engage à œuvrer de concert avec le Pouvoir Central dans le Sud-Ubangi pour : (i) protéger l'environnement et assurer la conservation de la nature d'une part ; et (ii) promouvoir une gestion durable du cadre de vie, d'autre part.

#### **3.2.3.1. Protection de l'environnement et conservation de la nature**

Conformément aux orientations nationales en matière de protection et conservation de la nature, la préoccupation du Gouvernement Provincial est de tout mettre en œuvre pour préserver de tout gâchis, le patrimoine des ressources naturelles et de l'environnement dans le Sud-Ubangi. Deux options stratégiques ont été envisagées à cet effet : (i) la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la diversité biologique ; et (ii) la gestion environnementale et la lutte contre les changements climatiques.

**Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la diversité biologique.** Elle comprend la gestion des écosystèmes et la préservation de la biodiversité. Dans le cadre de



la gestion des écosystèmes, les mesures consisteront à : (i) créer et gérer durablement les aires protégées et les zones humides ; et (ii) gérer et protéger les forêts, les cours d'eau, les écosystèmes fragiles et lutter contre les feux de brousse.

Il y a lieu d'améliorer le système de gestion des ressources en eau. L'action du Gouvernement Provincial consiste en : (i) la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau ; (ii) la mise en place et l'opérationnalisation d'un cadre institutionnel en adéquation avec les orientations nationales ; (iii) la mise en place d'un cadre juridique conforme à la politique et aux stratégies nationales adoptées en la matière ainsi que l'application effective des textes légaux et réglementaires ; (iv) le développement d'une participation effective de tous les acteurs à la gestion de la ressource ; et (v) l'établissement des plans directeurs de gestion intégrée des ressources en eau par bassins et au niveau provincial et la mise en œuvre des programmes concertés de mise en valeur de la ressource en eau.

Dans le cadre de la gestion durable des ressources forestières, une attention spéciale sera accordée à la protection des forêts et des écosystèmes fragiles. En effet, pour endiguer la perte de la végétation et la faune par l'agriculture sur brûlis, la pratique du feu de brousse, le braconnage, etc., la province veillera à la vulgarisation des textes légaux (Code forestier, Loi sur la Conservation, Loi sur la chasse, etc.), notamment la mise en place effective des conseils consultatifs. Le Gouvernement provincial accordera une attention toute particulière à la pratique des cultures autour des cases et savanes proches ainsi qu'au reboisement familial. Dans ce cadre, le déclenchement du processus de classement de forêt doit être encouragé pour doter chaque territoire d'une aire protégée susceptible de faire accéder aux fonds liés à la gestion durable de l'environnement au profit de la communauté riveraine et de la province. L'ambition du Gouvernement Provincial est de faire en sorte que 11 secteurs sur 17 disposent des forêts communautaires, suivant la répartition ci-après : 4 secteurs (Bombama, Dongo, Lua, Songo) dans le Territoire de Kungu, 2 secteurs (Bowase, Mbari) dans le Territoire de Gemena, 2 secteurs aussi (Libenge-centre et Libenge-sud) dans le Territoire Libenge, et 3 secteurs (Ngombe-Doko, DONGO – KUMA et BOLINGO) dans le Territoire Budjala.

Pour ce faire, il faudrait procéder à l'amélioration des connaissances scientifiques sur la biodiversité par les inventaires biologiques et le biomonitoring, la lutte anti braconnage et le suivi de l'application des lois sur l'environnement, sur la gouvernance et la tenure des terres, sur l'exploitation minière, sur la pêche, sur l'eau, sur le code agricole, le renforcement des capacités des institutions provinciales et des ETD.

S'agissant de la gestion durable de la diversité biologique, les stratégies d'intervention seront focalisées sur : (i) la mise en vigueur de la réglementation promouvant les objectifs de préservation de la diversité biologique et sanctionnant les atteintes mettant en danger cette diversité ; et (ii) le renforcement de l'efficacité des services douaniers et de contrôle pour la surveillance du trafic des espèces menacées (animale, végétale et aquatique).

**Gestion environnementale et lutte contre les changements climatiques.** Elle couvre d'une part, l'éducation mésologique permettant de régénérer l'écosystème dégradé en favorisant

l'implication de tous les acteurs dans la gestion de l'environnement ; et d'autre part, le renforcement de la lutte contre le changement climatique et la lutte contre les catastrophes naturelles.

Pour renforcer le cadre provincial de gestion de l'environnement, il importe de : (i) améliorer le cadre juridique et institutionnel de gestion de l'environnement et des ressources forestières ; (ii) renforcer les capacités juridiques, institutionnelles, techniques et financières de gestion de l'environnement des différents secteurs d'activités et catégories d'acteurs du développement ; (iii) développer la conscience écologique des populations à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication en matière d'environnement ; (iv) renforcer les capacités des agents de la coordination de l'EDD ; (v) sensibiliser la population sur l'exploitation forestière ; (vi) créer des postes de contrôle dans la RN 6/23, dans les entrées de la mairie de Gemena et dans les rivières d'AKULA et Ubangi par Hors – bord ; (v) installer des parcs à bois à BONYANGA dans le Secteur de MWANDA et IMESE dans le Secteur de DONGO/ Territoire de Kungu ; et (vi) la lutte antiérosive.

Dans le cadre du renforcement de la lutte contre les changements climatiques, les interventions porteront sur : (i) le renforcement de la prévention et de l'adaptation aux changements climatiques ; (ii) la réduction des gaz à effet de serre ; (iii) la prévention et la gestion efficace des catastrophes ; (iv) le reboisement et boisement en milieux urbain, péri-urbain et rural, et (v) l'initiation de la population à l'agro - foresterie. La mise en œuvre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, l'adaptation et l'atténuation au niveau des principaux secteurs de développement au changement climatique doivent servir de socle à l'action publique en la matière. Les secteurs identifiés comme les plus vulnérables aux changements climatiques et pour lesquels les mesures d'adaptation/atténuation doivent être prises prioritairement sont : l'agriculture, la foresterie, l'énergie, les ressources en eau, la santé, le cadre de vie, etc.

#### **3.2.3.2. Gestion durable du cadre de vie.**

En dehors du secteur des ressources naturelles, d'importants problèmes environnementaux sont source de pollution atmosphérique ambiante dans les zones d'habitation et affectent la qualité du cadre de vie. Au nombre de ces problèmes, figurent : (i) la prolifération des décharges sauvages et la défécation en plein air ; (ii) le vidange des eaux de toilettes et eaux usées sur les artères publiques ; (iii) la pollution des ressources en eaux de surface et souterraine ; (iv) la pollution de l'air en milieu urbain engendrée par les émissions diverses en particulier celle des véhicules usagés ; (v) le trafic illicite des produits dangereux (essence, produits pharmaceutiques et autres produits chimiques, les métaux lourds, les matières radioactives, etc.).

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement Provincial se fixe deux approches d'intervention complémentaires, à savoir : (i) le renforcement des mesures d'assainissement ; et (ii) l'aménagement du territoire ainsi que le renforcement des mesures d'urbanisation et de gestion rationnelle de l'Habitat.

**Renforcement des mesures d'assainissement.** Dans l'optique d'améliorer l'accès des populations aux services d'assainissement sur toute l'étendue de la province, le Gouvernement Provincial ambitionne d'accroître la proportion de population disposant de latrines améliorées et intégrant l'hygiène dans leur mode de vie quotidienne. Pour asseoir cette stratégie, le Gouvernement Provincial compte : (i) améliorer l'accès des populations à des services d'assainissement adéquats : eau potable, installation des latrines publiques ; services de gestion des déchets ; et (ii) renforcer les capacités des acteurs et structures spécialisées en matière d'assainissement et d'hygiène.

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès des populations à des services d'assainissement adéquats, les actions prioritaires retenues concernent : (i) le renforcement du cadre de gestion de l'assainissement collectif ; (ii) le renforcement du système d'évacuation des eaux usées et pluviales ; (iii) la promotion d'une gestion efficace des déchets selon les trois (3) principes R (Réduire, Récupérer, Recycler) ; (iv) l'observance d'un périmètre d'au moins 5 mètres derrière les cases en milieu rural.

Le renforcement du cadre institutionnel et des instruments de gestion se traduira par la définition des normes dans le secteur et la mise en place et l'opérationnalisation des brigades sanitaires et/ou d'assainissement. Le travail de ces brigades sera facilité par le développement d'infrastructures d'assainissement de base améliorées, durables et protectrices de l'environnement. Pour le renforcement du système d'évacuation des eaux usées et pluviales, l'accent sera mis sur la participation populaire selon les résidences au développement d'infrastructures d'évacuation et stations de traitement des eaux usées ainsi que le développement des infrastructures d'évacuation des eaux usées domestiques protectrices de l'environnement. Aussi, des investissements devront-ils être faits pour assurer : (i) la gestion des services liés aux ouvrages d'évacuation des eaux usées et aux stations de traitement ; et (ii) le renforcement de la réglementation et du contrôle des rejets des eaux usées. De plus, ces efforts seront intensifiés afin d'améliorer le système d'assainissement collectif à travers la construction de systèmes d'évacuation des eaux usées en milieux rural et semi-urbain et des réseaux d'égouts urbains sur l'ensemble du territoire et la réhabilitation du système déjà existant par endroit.

En matière de promotion d'une gestion efficace des déchets solides, les capacités opérationnelles des brigades de salubrité seront renforcées et étendues à l'ensemble du territoire provincial. De plus, des centres de traitement des ordures seront créés, à divers points stratégiques dans les villes de Gemena et de Zongo ainsi que dans les chefs-lieux des territoires. Pour ce qui est du renforcement de capacités en matière d'assainissement et d'hygiène, le Gouvernement Provincial s'engage à renforcer les capacités de la brigade des services publics ; enfin appuyer des populations dynamiques en matière d'assainissement et d'hygiène. Pour doter de façon équitable et durable en ouvrages d'assainissement adéquats les populations de toutes les catégories et de tous les milieux sur l'ensemble des 4 territoires et les deux villes, les interventions porteront sur l'amélioration de l'accès aux services

d'hygiène et d'assainissement au niveau familial. Le système éducatif sera mis à contribution dans l'éducation des élèves et étudiants dans l'adoption d'un bon profil en matière d'hygiène.

**Aménagement du territoire et renforcement des mesures d'urbanisation et de gestion rationnelle de l'Habitat ainsi que des affaires foncières.** L'approche du Gouvernement Provincial est d'asseoir dans un premier temps l'aménagement du territoire afin qu'il serve à encadrer l'urbanisation, la gestion de l'habitat et les affaires foncières au sein de la province afin de léguer à la génération future, une nature où il fait beau vivre, c'est-à-dire leur léguer un cadre de vie valorisant.

En matière d'aménagement du territoire, le Gouvernement Provincial s'inscrit dans la démarche de la politique nationale d'aménagement du territoire. La nature est encore vierge en grande partie dans la province du Sud-Ubangi ; ce qui offre une opportunité pour un bon aménagement du territoire.

Pour éviter plus tard à la province ce qui se passe aujourd'hui dans la capitale (avec l'occupation des populations qui s'est réalisée bien avant la mise en œuvre d'une planification spatiale du développement), le Gouvernement Provincial ambitionne d'œuvrer à la réalisation des schémas d'aménagement du territoire provincial : le schéma provincial (en lien avec ceux des pays limitrophes et provinces riveraines) et un schéma par territoire. Au-delà de la mise en place des instruments et mesures d'aménagement du territoire, il y a lieu également d'envisager le renforcement des capacités des services spécialisés en aménagement du territoire et aux affaires foncières.

Dans le cadre de la mise en place des instruments et mesures d'aménagement du territoire, il s'agira, de connaître, observer, planifier et arbitrer le territoire pour toute intervention et de développer une pratique d'aménagement du territoire par la mise en place des cadres de cohérence spatiale des actions de développement. A ce titre, l'accent sera mis sur le développement des outils de planification spatiale. Ainsi, à partir de l'élaboration du plan directeur de la province, la réalisation des schémas d'aménagement des Territoires sera commanditée ainsi que celle du schéma directeur des deux villes. Ce sera aussi l'occasion d'œuvrer en même temps à la mise en place d'un système d'information géographique propre à la province. Il importe ensuite de prendre des mesures idoines visant à respecter ces outils d'aménagement du territoire réalisés. Pour ce faire, le cadre juridique sera renforcé dans la province à cet effet. L'Assemblée Provinciale étudiera en son temps ses outils afin de les adopter et de produire des Edits visant à requérir leur respect et leur mise en œuvre. Un cadre institutionnel approprié devra être mis en place pour l'application des textes et l'opérationnalisation des organes émanant dudit cadre. Pour éviter que les domaines publics et réserves ne fassent plus tard l'objet d'insécurité juridique, des dispositions relatives à l'expropriation seront prises pour permettre aux propriétaires concernés de rentrer dans leurs droits car, ces derniers exercent en général une pression continue pour la récupération de leurs domaines.

En matière de renforcement des capacités en aménagement du territoire, les actions prioritaires envisagées sont : (i) appui institutionnel aux structures en charge de l'aménagement du territoire ; et (ii) renforcement des capacités des acteurs en charge de l'aménagement du territoire.

En matière d'urbanisme et gestion de l'Habitat, affaires foncières et aménagement du territoire, aucune approche véritable n'est présentement mise en œuvre. Les infrastructures urbanistiques sont quasi-inexistantes et la majorité de la population de la Province continue à s'abriter dans des habitations rudimentaires et indécentes.

En fonction des plans d'aménagement du territoire de la province, le Gouvernement Provincial s'attèlera à urbaniser et à délimiter au fur et à mesure les espaces aménagés, tout en tenant compte de la poussée démographique ainsi que de la dynamique économique de la province. Dans ce contexte, des instruments et mesures d'urbanisation et de la délimitation seront progressivement mis en œuvre. Les moyens seront également recherchés pour viabiliser par la suite ces espaces aménagés. S'agissant de la mise en place des instruments et mesures d'urbanisation, il est envisagé la réalisation des plans d'urbanisation et de cadastre ; le renforcement du cadre juridique et de contrôle des normes urbanistiques, cadastrales, etc.

Quant à la viabilisation des espaces aménagés, les interventions retenues concernent la constitution et la viabilisation des réserves de places publiques et d'espaces verts ; l'urbanisation et la délimitation des espaces aménagés (routes, lignes électriques, habitat, centres de santé, écoles, etc.) et la gestion rationnelle des espaces viabilisés.

En matière d'habitat, il y a lieu de promouvoir une approche pilote de logements sociaux ainsi que de construction rationnelle des bâtiments publics dans un style novateur. Des modèles d'habitat modernes à coût raisonnable seront développées pour servir d'expériences à généraliser au fur et à mesure dans la province, en partant des villes et des chefs-lieux des territoires. Cette approche vise également à améliorer le parc immobilier du Gouvernement Provincial dans la province. A cet effet, il est envisagé d'indemniser les propriétaires des domaines expropriés afin d'éviter l'insécurité qui entoure les domaines publics.

D'autres mesures concrètes seront prises, à savoir : (i) le renforcement des capacités des agents et cadres du service de l'Urbanisme et de l'Habitat ainsi que des affaires foncières ; (ii) le lotissement à Gemena, à Zongo et dans les chefs-lieux des territoires et des secteurs ; (iii) la réalisation de l'inventaire, la réhabilitation et la reconstruction des bâtiments destinés aux logements et bureaux des différents services de l'Etat à Gemena, Zongo et dans les Chefs-lieux des territoires et des secteurs.

Dans le domaine des affaires foncières, le Gouvernement Provincial s'attèle à renforcer la gouvernance foncière à travers : (i) l'installation d'une école de formation de cadastre dans la Province du Sud-Ubangi ; (ii) la construction des bureaux adéquats pour les Divisions des affaires foncières dans les deux circonscriptions avec des matériels adéquats ; (iii) la

numérisation des documents des titres fonciers pour réduire les conflits ; et (iv) la mise à jour des plans cadastraux.

### 3.2.4. Pilier 4 : Reconstruction et modernisation des infrastructures

En matière d'infrastructures de base, notamment dans les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications, la province connaît un déficit énorme. La quasi-absence d'infrastructures de transport routier constitue un problème majeur pour l'économie locale, ainsi que le manque criard d'énergie n'encourage pas du tout la transformation économique.

Pour changer cette donne en vue de permettre à la province de prendre résolument la voie de son décollage économique, le Gouvernement Provincial à travers le présent PDP, s'engage à s'activer par tous les moyens appropriés, pour mobiliser le Pouvoir Central et les Partenaires au développement afin de les amener à investir dans les infrastructures de la province du Sud-Ubangi.

Les objectifs fixés dans le cadre de la reconstruction et de la modernisation des infrastructures sont : (i) mettre en place les infrastructures de transport ; (ii) développer le réseau électrique ; (iii) densifier le réseau d'alimentation en eau potable ; (iv) renforcer le réseau de télécommunications ; et (v) renforcer le parc provincial de bâtiments publics.

#### 3.2.4.1. Mise en place des infrastructures de transport

En matière d'infrastructures de transport, la priorité sera accordée au transport terrestre au cours de ce quinquennat. En effet, les investissements visant la modernisation des infrastructures doivent permettre d'améliorer la compétitivité des produits locaux sur les marchés intérieur et extérieur de la province à travers une réduction des coûts de transport; d'affranchir les zones enclavées devant permettre le développement des potentialités agricoles ; et de garantir la compétitivité du corridor routier reliant les artères principales du pays qui passent par la province avec celles des pays limitrophes et provinces voisines.

Ainsi, dans le cadre de la mise en place des infrastructures de transport, le Gouvernement Provincial entend donc se mobiliser pour : (i) la modernisation du réseau routier ; (ii) le développement du réseau fluvial ; et (iii) l'anticipation des perspectives de développement du transport aérien.

**Modernisation du réseau routier.** Elle comprend le renforcement des capacités des agents et cadres du service des Transports et Voies de Communication, la réhabilitation de certains axes routiers et l'asphaltage des grandes artères routières qui relient la province aux pays limitrophes et provinces voisines.

En ce qui concerne l'asphaltage des principales artères de la province, la Route Nationale n°6 (RN6) et la Route Nationale n°23 (RN23) seront au cœur des artères qui bénéficieront de cet effort de modernisation des voies de transport routier.

S'agissant de la réhabilitation des axes routiers, l'accent sera sur les tronçons indiqués dans le tableau ci-après.

**Tableau n° 30 : Répartition des axes routiers prioritaires de la province du Sud-Ubangi**

TERRITOIRE	AXE ROUTIER	LINÉAIRE (KM)	JONCTION
<b>KUNGU</b>	Kungu-ngele-musa-banga bolo-lipoko-bomboma	90 km	Rn 23
	Lipoko-bomboma	90 km	Rn 26
	Bozene-boyazala-mboto-	85 km	Rn23
	Bozene-isape-mogalo	45 km	Rn 26
	Isape-mboto-bombili-ekuta	130 km	Rn 26
	Kungu-dongo	105 km	Rn 26
	Kungu-bozene	20 km	Rn 26
<b>BUDJALA</b>	Kutshu-mogugu-mbako	25 km	Rn 6
	Banda-noki-bango-sumba-gwati-gbede	75 km	Rn 26
	Bolingo- Budjala –kolongo	85 km	Rn 6
	Mbonza-likimi	45 km	OVDA
	Likimi-mimbo	124 km	Rn 26
	Kuma-mbaya-bango nzembe	30 km	Rn
	Ngbonga-bango-nzembe-likimi	135 km	Rn 26
<b>GEMENA</b>	Gemena-bokume gboda	62 km	Rn 23
	Gemena-mbari-bwamanda-mogalo	103 km	Rn 6
	Gemena-bombakabo-bobito-bozene-kungu-dongo	215 km	Rn 6
	Gemena-bogose nubea-takaya	65 km	Rn 23
	Gemena-bobanga-bokode	115	OVDA
<b>LIBENGE</b>	Bokiliyo-boyakala	12 km	Rn 6
	Mpaka-nzenze	90 km	Rn 6
	Worobe-dagba	12 km	Rn 26
	Taba-gbandi-rive	30 km	Rn 23
	Mawiya-yembongo	50 km	Rn 26
<b>TOTAL</b>			-

Source : Division Provinciale des Transports

**Développement du réseau fluvial.** Hormis la Route Nationale n°6 (RN6) et la Route Nationale n°23 (RN23) qui contribuent pour l'essentiel, à l'intégration économique dans les deux sous-régions (CEAC et CIRGL), la Rivière Ubangi qui constitue à la fois la limite naturelle entre la Province du Sud-Ubangi et les Républiques du Congo et Centrafricaine, offre à la Province l'opportunité de développer les voies de navigation fluviale avec des embarcations devant relier la Ville de Zongo et Kinshasa, la Capitale du pays. Une autre embarcation de transport fluvial devra exploiter la bretelle Businga-Embouchure de la Rivière Mongala pour faciliter l'évacuation aisée des produits agricoles vers Kinshasa. En outre, il convient également de créer des ports maçonnés le long des Rivières Ubangi et Mongala. En effet, ces ports faciliteront l'entreposage en vue de l'écoulement des produits agricoles vers les grands centres de consommation.

**Anticipation des perspectives de développement du réseau aérien.** Pour le prochain PDP, il importe de réaliser certaines études d'envergure grâce auxquelles tout l'éclairage sera apporté en vue des investissements à réaliser pour développer le réseau aérien de la province. Dans l'urgence, les études doivent viser l'élargissement et la sécurisation du domaine de l'aéroport de Gemena (long 1800 m et 500 m de largeur), ainsi que ceux des aérodromes dans les territoires.

#### **3.2.4.2. Développement du réseau électrique**

La Province du Sud-Ubangi possède des potentialités énergétiques non négligeables. Elle dispose d'un réseau hydrographique abondant dont par endroits, les cours d'eau entrecoupés par des chutes, propices à l'érection des barrages hydroélectriques pouvant permettre la production d'électricité.

De manière spécifique, le développement du réseau électrique de la province passe par le renforcement des capacités de production électrique, l'amélioration du réseau de transport et de distribution de l'électricité et le développement des énergies renouvelables.

**Renforcement des capacités de production électrique.** L'enjeu pour le Gouvernement Provincial est de porter la capacité de production de l'énergie électrique de 662 MW disponible en 2020 à plus de 1000 MW en 2025. Pour ce faire, deux options stratégiques ont été retenues : (i) la construction des microcentrales hydroélectriques pour répondre aux besoins des ménages ; et (ii) la mise en place des infrastructures électriques reliant la province du Sud-Ubangi aux provinces voisines de Nord-Ubangi et de la Mongala en vue de répondre aux besoins des entreprises.

Dans le cadre de la construction des centrales d'énergie hydroélectrique, des études seront réalisées dans les meilleurs délais pour analyser les sites potentiels devant faire l'objet de construction des micro-barrages. En effet, les chutes d'eau les plus connues dans la Province du Sud-Ubangi pour servir à la construction de ces microcentrales hydroélectriques, sont : la Chute de MOLE sur la Rivière MOLE, la Chute de MOGILA sur la Rivière MOGILA, la Chute de BOBINDO sur les Rivières MBARI et LUA en amont du port de MOGALO, la Chute de



KUTUBONGO sur la rivière KUTUBONGO, la Chute de BUMBURA sur la rivière LUA VINDO, la Chute de MULUNGU sur la rivière MULUNGU et la Chute de BOGILIMA sur la rivière LUA.

En ce qui concerne la mise en place des infrastructures électriques reliant la province du Sud-Ubangi avec la province voisine du NORD UBANGI, il y a lieu de faire le raccordement à la Centrale Hydroélectrique de MOBAY-MBONGO.

**Amélioration des infrastructures de transport et de distribution de l'énergie électrique.** Il importe de faire des investissements conséquents en vue de mettre en place de nouvelles lignes de transport de l'énergie électrique. Ces nouvelles lignes devraient servir à desservir les chefs-lieux de tous les territoires, et passer progressivement à leur extension pour permettre aux populations rurales qui sont dans le besoin de disposer également de l'énergie électrique. En matière de distribution, les capacités opérationnelles de la SNEL seront renforcées afin de lui permettre de faire les branchements aux nouveaux abonnés, au fur et à mesure que les solutions seront trouvées pour assurer la disponibilité et la fourniture de l'énergie électrique en quantité suffisante.

**Développement des énergies renouvelables.** La préoccupation du Gouvernement Provincial est d'œuvrer au développement d'une source alternative à l'énergie hydroélectrique. Ainsi, en raison du potentiel naturel d'ensoleillement de la province, l'option a été prise de développer des sources de fourniture de l'énergie solaire comme relai à l'électricité classique.

Ainsi, des efforts seront déployés pour acquérir le terrain, les matériels et les matériaux nécessaires. L'aboutissement de ces efforts permettra de disposer d'une puissance espérée de 300 MW.

### **3.2.4.3. Densification du réseau d'alimentation en eau potable**

La Province du Sud-Ubangi regorge d'importantes ressources en eau qui peuvent être captées et traitées afin d'offrir de l'eau potable aux populations. La stratégie envisagée pour le quinquennat 2021-2025, est de réhabiliter les infrastructures de production d'eau potable de la REGIDESO et de renforcer également la capacité de ses installations de transport et de distribution en vue de desservir essentiellement les Villes de Gemena et de Zongo. En ce qui concerne les milieux ruraux et périurbains, il s'agira de relever la fourniture d'eau potable par la construction de nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable.

**Dans le cadre de la réhabilitation et construction des infrastructures de production d'eau potable,** il y a lieu de s'accorder avec les instances dirigeantes de la REGIDESO sur un plan de réhabilitation et de modernisation de ses installations et les modalités d'un cofinancement de la part du Gouvernement Provincial et/ou éventuellement d'autres investisseurs potentiels. L'objectif visé est de libérer tout le potentiel de production de cette société ; alors que sur le terrain, elle ne tourne en moyenne qu'au quart de sa capacité de production.

L'urgence pour le Gouvernement Provincial est d'accompagner la REGIDESO en vue de son approvisionnement régulier en carburant et autres produits utiles pour éviter la rupture des stocks et faciliter ainsi l'accès de la population de deux villes en eau potable. En outre, les

Autorités Provinciales optent pour la construction de nouveaux systèmes d'adduction d'eau potable, dans les milieux ruraux et périurbains.

**S'agissant de l'amélioration des infrastructures de transport et distribution d'eau potable**, il importe de l'inscrire dans l'objectif de l'augmentation de la capacité de production réelle de la REGIDESO pour envisager le renforcement des installations de transport et de distribution existants, mais surtout aborder la construction ou la mise en place de nouveaux ouvrages en vue de desservir un plus grand nombre d'abonnés. Ceci vise à améliorer durablement la desserte en eau potable (branchements sociaux, extension, prix sociaux de branchement et d'accès à l'eau, etc.).

#### **3.2.4.4. Renforcement du réseau de poste et télécommunications**

La province devrait vibrer aussi au diapason des avancées de la technologie en matière de l'information et de la communication, afin de mieux contribuer à son développement socioéconomique. À ce titre, il urge de s'atteler à la couverture de toute la province en infrastructures numériques. De même, il importe également d'améliorer l'accès aux services TIC de qualité et à moindre coût.

**S'agissant de la modernisation des infrastructures numériques**, la préoccupation est surtout au niveau de la poste nationale qui nécessite une grande rénovation. Le Gouvernement Provincial est conscient que cette révolution devrait se faire au travers de réforme structurée au niveau de tout le pays, pour permettre à cette institution de faire face à la concurrence que lui livrent les opérateurs privés en la matière. En attendant cette réforme d'envergure nationale, il urge d'œuvrer à la **construction** des infrastructures postales en vue de faciliter le transport de courriers et colis par service des transports officiels (aérien, fluvial et terrestre).

En ce qui concerne la téléphonie mobile ainsi que les services de fourniture de l'internet, des négociations ainsi que facilités seront offertes aux opérateurs de GSM afin qu'ils augmentent la puissance de leur émission d'onde (ADSL).

**Quant à l'amélioration de l'accès aux services TIC de qualité et à moindre coût**, la priorité sera au niveau de l'extension des réseaux. En effet, au niveau des infrastructures de télécommunication, il est impérieux d'envisager l'extension des installations de télécommunications car la communication devrait être permanente de la ville aux territoires et vice-versa. Tous les services de l'Etat mériteraient d'être dotés de **VSAT** pour la communication verticale. Aussi, l'installation des fibres optiques est-elle indispensable dans la ville de Gemena. Des opérateurs de la téléphonie doivent être présents dans tous les territoires. En conséquence, le Gouvernement Provincial pourra table sur l'augmentation subséquente du nombre d'abonnés dans la province, pour engager également des échanges au sujet de la réduction du coût de la communication téléphonique et de l'internet.

#### **3.2.4.5. Renforcement du parc provincial de Bâtiments Publics**

Le PDP 2021-2025 table sur la mise à disposition de cadres adéquats de travail au profit des élus provinciaux et locaux ainsi que leurs collaborateurs immédiats. À ce titre, les bâtiments

modernes devraient faire partie des attributs à conférer à tous ceux qui exercent des charges élevées au nom de la province.

Le renforcement des édifices publics portera aussi bien tant en milieu urbain que rural. Ceci répond à la nécessité de dotation de cadres adéquats de travail aux élus à tous les niveaux. Pour ce qui est de l'amélioration des édifices publics en milieu urbain, l'accent sera mis sur la réhabilitation des bâtiments administratifs (pénitentiaire, hospitalier, scolaire, etc.), qui sont pour la plupart dans un état délabré. De plus, de nouveaux bâtiments seront également construits là où les besoins se posent avec acuité. Les nouveaux bâtiments seront construits suivant les standards et équipés convenablement. Dans le même ordre d'idée, des résidences seront réhabilitées ou construites pour servir des logements aux Autorités Provinciales ainsi qu'aux hauts fonctionnaires qui seront appelés à des missions spécifiques pour le compte de la province. En ce qui concerne l'amélioration des édifices publics en milieu rural, ce sera pareil. Les bâtiments administratifs, les gîtes d'Etat ainsi que les résidences publiques seront érigés au profit des Responsables des Entités Territoriales Décentralisées ainsi que pour des Représentants d'institutions qui auront à séjourner dans les territoires pour des missions d'utilité publique.

### **3.2.5. Pilier 5 : Développement du capital humain et promotion du bien-être social**

Au cœur de la stratégie de valorisation du capital humain et du développement social du Gouvernement central, se trouve l'inclusion sociale. En effet, conformément aux engagements pris dans le PNDS 2019-2023, une très grande attention est focalisée sur le développement humain à travers l'accès massif aux services sociaux de base (santé, éducation, emploi...). A travers le PDP 2021-2025, le Gouvernement provincial du Sud-Ubangi s'inscrit également dans la même dynamique.

Ainsi, le Gouvernement Provincial entend mettre la formation du capital humain au centre des priorités de son Plan de Développement Provincial ; et ce, en cohérence avec les objectifs de développement durable. Ainsi, des investissements importants dans les services sociaux s'avèrent nécessaires pour donner aux hommes et femmes du Sud-Ubangi, les potentialités humaines requises pour faire d'eux, les vrais bâtisseurs du développement de leur province natale.

Pour y parvenir, les objectifs ci-après ont été fixés : (i) améliorer les services et soins de santé ; (ii) renforcer les services d'éducation et de formation de qualité ; (iii) promouvoir l'emploi ; (iv) renforcer la protection sociale et la prise en compte du genre ; (v) promouvoir la jeunesse, les sports et les loisirs ; et (vi) promouvoir la culture et les arts.

#### **3.2.5.1. Améliorer les services et soins de santé**

En matière de santé publique, il importe de consentir des investissements conséquents en vue d'assurer l'accompagnement et l'encadrement des 16 Zones Sanitaires de la province du Sud-Ubangi afin de lever les barrières qui sont à la base du dysfonctionnement des Systèmes

locaux de Santé pour garantir le droit indéniable à la santé tel que consacré par la constitution de 2006.

Pour y parvenir, il y a lieu pour la Division Provinciale de la Santé d'accompagner les ZS vers un développement optimal avec les ECZS performantes, les HGR rationalisés avec une couverture sanitaire adéquate, les services et les soins de santé de qualité centrés sur l'homme, assurés par un personnel compétent, motivé, équitablement réparti.

La vision du Gouvernement Provincial est d'accompagner efficacement la DPS dans l'accomplissement de sa mission dans le Sud-Ubangi. L'objectif sectoriel est d'accroître la couverture et l'utilisation des soins de santé de qualité par la population avec équité et protection financière. Il s'agit d'offrir aux habitants de la province, des soins de qualité, accessibles pour leur permettre d'être socialement et économiquement productifs.

Trois domaines d'intervention sont couverts dans le cadre du PPDS, à savoir : i) le développement de la zone sanitaire et continuité des soins ; ii) l'appui au développement des zones de santé ; et iii) le renforcement de la gouvernance et le pilotage du secteur de la santé.

**Développement de la zone sanitaire et continuité des soins.** Deux résultats sont assignés à cette première stratégie d'intervention. Ils sont formulés comme suit : (i) la proportion des structures de santé organisées, accessibles géographiquement et disposant des services intégrés, offrant des soins et des services de santé de qualité est augmentée de 30 à 60% ; et (ii) la proportion des structures de participation communautaire impliquées dans l'offre de quelques services de soins (promotionnels, préventifs et curatifs), le contrôle communautaire et le développement des zones de santé est augmentée de 50%.

Plusieurs objectifs ont été fixés en vue de parvenir au premier résultat cité ci-dessus. Il s'agit de : (i) appuyer l'intégration du PMA complet et de qualité dans au moins 15 AS de 5 ZS ; (ii) appuyer l'intégration d'un PCA complet et de qualité dans 5 HGR des 5 ZS à revitaliser ; (iii) renforcer les capacités techniques, managériales et institutionnelles des ECZ dans les 16 ZS ; (iv) appuyer l'intégration du programme villages assainis dans les AS de 6 autres ZS ; (v) appuyer la mise en place et la fonctionnalité des brigades et comités d'hygiène dans les zones de santé ; (vi) appuyer l'intégration de la planification familiale dans les 16 ZS de la DPS du Sud Ubangi ; (vii) appuyer l'intégration des activités de prise en charge médicale des cas de SGVB dans les 16 ZS ; (viii) appuyer la mise en place des comités de gestion des urgences et de catastrophes et autres problèmes de Santé Publique dans les ZS.

L'obtention du deuxième résultat passe par l'atteinte des objectifs ci-après : (i) appuyer le fonctionnement et l'organisation des CA ; et (ii) développer un plan intégré de communication.

**Appui au développement des zones de santé.** Cinq résultats ont été définis dans le cadre de cette deuxième stratégie d'intervention. Ils sont formulés comme suit : (i) au moins 50% des structures de santé à tous les niveaux du Système de Santé disposent d'un personnel de santé compétent, performant, motivé, en quantité suffisante et équitablement réparti pour une

offre de services et de soins de santé de qualité ; (ii) au moins 80% des infrastructures sanitaires ciblées sont construites et/ou réhabilitées et équipées dans le contexte de l'émergence du pays ; (iii) la disponibilité des médicaments et produits de santé de qualité, prioritaires et vitaux, parmi lesquels les 13 médicaments qui sauvent les vies des femmes et des enfants ainsi que les médicaments des Programmes spécialisés du MSP est augmentée dans les FOSA de 20 à 80% ; (iv) l'accessibilité financière des populations aux soins de santé de qualité est augmentée de 30% et la part du paiement direct dans les dépenses de santé des ménages est réduite de 90% à 60% ; et (v) la disponibilité de l'information sanitaire de qualité est assurée à 80% pour une meilleure prise de décision.

Dans le cadre du premier résultat, les objectifs visés sont : (i) renforcer les capacités des cadres du niveau intermédiaire en matière de gestion des RHS ; (ii) appuyer le renforcement des capacités techniques des prestataires des ZS ; (iii) promouvoir le respect des textes légaux et réglementaires en matière de gestion des RH ; (iv) appuyer la formation en cours d'emploi en faveur des cadres de la DPS ; (v) renforcer les capacités institutionnelles et managériales des ITM et IEM de la DPS ; et (vi) doter des ITM et IEM en matériels didactiques et bibliothèques.

Les trois objectifs retenus dans le cadre du résultat relatif à la disponibilité des médicaments et produits de santé de qualité, sont : (i) améliorer la disponibilité des MEG et intrants médicaux dans 260 structures des soins des 16 ZS de la DPS du Sud Ubangi ; (ii) renforcer la capacité financière de la CDR CAMENE ; et (iii) sécuriser l'accès aux produits de santé de qualité par la mise en place du mini laboratoire permettant d'assurer le contrôle qualité.

En ce qui concerne le résultat visant l'accessibilité financière des populations aux soins de santé de qualité, les objectifs retenus sont : (i) augmenter de 10 à 16 les zones de santé appliquant la tarification forfaitaire aux 2 échelons ; (ii) accroître le niveau de financement des PAO du bureau de la DPS et des ZS ; (iii) augmenter de 1 à 5 le nombre de ZS avec mutuelle de santé fonctionnelle dans la DPS du Sud Ubangi ; et (iv) allouer un budget suffisant pour la construction de l'Hôpital Provincial et le renforcement de la capacité logistique et technique de Laboratoire Provincial.

Quant au résultat relatif à la disponibilité de l'information sanitaire de qualité, le seul objectif fixé est de renforcer les capacités des ECP et ECZS en gestion de l'information sanitaire.

**Renforcement de la gouvernance et du pilotage du secteur de la santé.** Dans le cadre de ce domaine d'intervention publique, l'essentiel est d'assurer le pilotage dans le secteur de la santé dans le contexte de la décentralisation pour garantir l'offre et l'utilisation des services de santé de qualité. Trois objectifs ont été retenus à cet effet : (i) renforcer les capacités fonctionnelles de l'organe managérial (ECP) de la DPS ; (ii) renforcer les capacités fonctionnelles de l'organe de concertation et d'orientation (CPP-SS) de la DPS ; et (iii) renforcer la fonctionnalité des 15 ECZS dans la DPS.

Les actions importantes portent sur : (i) la mise en place du CPP-SS ; (ii) la mise en place des différents groupes de travail ; (iii) la tenue régulière des réunions de l'ECP ; (iv) l'élaboration

et partage des instructions opérationnelles à tous les niveaux ; (v) la vulgarisation des textes légaux, réglementaires et normatifs ; (vi) l'organisation des missions d'inspection et contrôle dans la DPS ; (vii) l'organisation des revues annuelles ; (viii) la publication des bulletins périodiques ; et (ix) la mise en place de structure de référence secondaire et le renforcement des capacités de laboratoire de santé Publique de la province.

Au regard de la nécessité de réaliser la couverture santé universelle de la province, il importe de : (i) construire un Hôpital Provincial pour répondre aux besoins de référence secondaire à la population de la province du sud-Ubangi ; (ii) renforcer la capacité logistique et technique du laboratoire provincial ; (iii) réaliser le découpage du secteur de la santé conformément aux directives du MSP et à la Constitution de la république ; (iv) acquérir un terrain pour abriter l'Hôpital Provincial de santé publique et les cadres de l'Hôpital Provincial ; et (v) octroyer des bourses d'études pour la spécialisation des Médecins dans les domaines de Chirurgie, Pédiatrie, Gynéco-obstétrique, Médecine interne (cardiologue, gastro-hépatentérologie) et les différents domaines de nursing et imagerie médicale.

En matière de partage des risques, le Gouvernement Provincial ambitionne de mettre à échelle l'expérience développée dans le cadre de la Mutuelle de Santé de Bwamanda (Territoire de Gemena). Il importe de faire le plaidoyer auprès des partenaires pour mobiliser les ressources nécessaires à la généralisation de cette expérience pilotage qui a déjà porté ses fruits dans la province du Sud-Ubangi.

### **3.2.5.2. Renforcer les services d'éducation et de formation professionnelle de qualité**

Le PDP 2021-2025 mise sur l'éducation comme un instrument privilégié pour assurer durablement le développement de la province. A cet effet, le Gouvernement Provincial s'attèlera à améliorer : i) l'accès et l'équité à l'éducation de qualité ; ii) la qualité de l'enseignement ; et iii) la gouvernance du système éducatif de la province.

**Amélioration de l'accès et l'équité à l'éducation de qualité.** Dans le domaine des enseignements primaire, secondaire et technique, les stratégies opérationnelles prévues sont : i) la généralisation et la consolidation de la gratuité de l'éducation de base dans les établissements scolaires publics (dédoublage des classes et changement des structures, octroi des arrêtés aux écoles concernées) ; ii) la généralisation de la classe pré-primaire et maternelle ; iii) la construction de l'environnement scolaire : (salles de classes, latrines hygiéniques, accès à l'eau potable, accès à l'électricité et clôtures des écoles) en dur et leur équipement en matériel didactique et pédagogique, construction des ateliers pour la pratique des élèves pour favoriser un apprentissage de qualité des enfants ; iv) le partenariat actif avec les Partenaires Techniques et Financiers dans le financement et la gestion du système éducatif ; v) une étude sera consacrée sur la carte scolaire pour définir les stratégies appropriées en vue de rapprocher les établissements scolaires des populations dans les zones à faible densité ; vi) la création des cantines scolaires dans les écoles primaires ; et vii) reconnaître les institutions supérieures et universitaires viables dans la province par le gouvernement central pour offrir les services de qualité.

Dans le domaine de la formation professionnelle, arts et métiers (FPAM), les stratégies opérationnelles prévues sont : (i) réhabiliter, construire, moderniser et équiper les centres et écoles de formation professionnelle à travers la province ; (ii) construire un centre d'excellence à Gemena et 20 centres d'application de la formation professionnelle ; (iii) promouvoir un système d'apprentissage et de formation professionnelle accessible, équitable et attractif à tous les apprenants au service de la croissance et de l'emploi ; (iv) mener des séances de sensibilisation auprès des communautés de la province en faveur de la formation professionnelle ; (v) développer les mécanismes de rétention des apprenants avec attention particulière pour ceux qui sont défavorisés : filles et personnes vivant avec handicap avec kit de sortie, bourses, primes etc. ; (vi) mettre en place des services d'accompagnement psychosocial et d'orientation professionnel au sein des centres et écoles de formation professionnelle.

**Amélioration de la qualité de l'enseignement.** Pour améliorer la qualité des enseignements primaire, secondaire et technique, plusieurs paquets d'intervention ont été envisagés. Il s'agit notamment de : i) la professionnalisation de la formation des enseignants, qui passe par la réforme des humanités pédagogiques et la mise en place des Instituts de Formation des Maîtres (IFM), en adéquation avec les référentiels de formation du niveau secondaire, et le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants (à distance avec utilisation des NTIC) ; ii) la généralisation de l'utilisation des langues nationales comme médium d'enseignement au 1<sup>er</sup> cycle du primaire et au premier niveau d'alphabétisation ; iii) l'instauration des évaluations indépendantes standardisées des acquis scolaires ; iv) la révision du temps des apprentissages scolaires ; v) la politique du livre scolaire par la mise en place des bibliothèques dans les sous divisions et la distribution des manuels scolaires dans toutes les écoles de la province ; vi) la mise en place d'une politique de collecte des informations sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement de la base au sommet ; vii) l'intensification des séances pratiques et stages de formation ; (ix) le renforcement des capacités pour la remise à niveau des enseignants (séminaires des UP, cellules de base et les REP) ; (x) doter les écoles en équipements physiques, sportifs et de laboratoire ; et (xi) doter les écoles en programme scolaire.

Dans le domaine de la formation professionnelle, arts et métiers (FPAM), pour améliorer la qualité de l'enseignement, il importe de : (i) actualiser les programmes (curricula) d'apprentissage et de la formation professionnelle basée sur les compétences ; (ii) recenser les centres et écoles de formations professionnelles publiques et privées ; (iii) doter les filières des matériels didactiques et supports pédagogiques spécifiques des ateliers et bibliothèques de la formation professionnelle ; (iv) recruter et former les formateurs et les gestionnaires selon les besoins de établissements et des filières organisées ; (v) signer un accord de partenariat public-privé entre le ministère sous sectoriel, les organisations patronales et les organisations des travailleurs ; (vi) identifier les besoins en compétence des Techniques d'Information et de communication (TIC) et organiser les filières TIC dans les centres et écoles de formation professionnelle ; (vii) installer dans les centres et écoles de formation

professionnelle des organes pédagogiques (UP,UAP et CP).

**Renforcement de la gouvernance du système éducatif.** Dans le domaine des enseignements primaire, secondaire et technique, la gouvernance sera basée essentiellement sur une approche de développement des contrats de performance. Cinq priorités se dégagent à cet effet : i) la réforme du système de gestion financière de l'éducation : vers plus d'efficacité et de transparence ; ii) la mise en place d'un système objectif de recrutement des enseignants et autres personnels d'établissements d'enseignement, basé sur la concurrence, pour assurer l'efficacité et la transparence ; iii) la formation des gestionnaires et des comités des élèves ; (iv) le renforcement des systèmes de collecte des données ; (v) la consolidation des organes de cogestion ; (vi) prise en charge des Nouvelles Unités ; (vii) doter les inspecteurs itinérants des moyens de déplacement et des primes d'itinérance ; et (ix) doter le bureau gestionnaire de l'EPST et la FPAM en moyens de transport.

En ce qui concerne le domaine de la formation professionnelle, arts et métiers (FPAM), la gouvernance sera basée essentiellement sur des actions suivantes : (i) améliorer et renforcer la politique organisationnelle de la formation professionnelle en province ; (ii) redynamiser et actualiser la commission interministérielle de la formation professionnelle pour le développement harmonieux du sous-secteur ; (iii) obtenir du niveau national, le Cadre National de Qualification et de Certification (CNQC) de la formation professionnelle ; (iv) mettre en place les normes et les mécanismes transparents de gestion des ressources (COGES,COPA...); (v) organiser les réseaux d'écoles et centres de la formation professionnelle en province ; (vi) organiser et renforcer le partenariat entre les établissements de la formation professionnelle avec les entreprises publiques et privées, les Partenaires Techniques et Financiers Nationaux et Internationaux ; (vii) assurer la prise en charge des établissements et bureaux gestionnaires par le trésor public ; (viii) construire et équiper 3 bureaux provinciaux à Gemena et 10 bureaux pour les sous-divisions dans les territoires comportant chacun 1 bureau pour le pool d'Inspection et 1 pour la cellule SEEPEF ; et (ix) doter le bureau gestionnaire de la FPAM en moyens de transport.

En ce qui concerne l'éducation non formelle, il convient d'appuyer le renforcement des capacités des Educateurs, des apprenants en kits de réinsertion et matériel d'apprentissage en impliquant les peuples autochtones.

### **3.2.5.3. Promouvoir l'emploi**

L'approche indirecte aux mains des Gouvernants, est de soutenir le secteur privé par le biais de l'amélioration du climat des affaires et en l'occurrence de la fiscalité, à créer des emplois au profit de la main d'œuvre locale. La réalisation des infrastructures économiques et sociales prévues sur la période de mise en œuvre du PDP 2021-2025 permet de se convaincre de la multiplicité des opportunités d'emploi en faveur de la jeunesse. Dans le cadre de la mise en œuvre du PDP 2021-2025 de la province du Sud-Ubangi, la voie directe d'intervention s'impose également.



Le Gouvernement Provincial ambitionne donc de se battre aux côtés de ceux qui ont reçu des formations techniques et déterminés à se donner un gagne-pain, mais qui malheureusement sont défavorisés par les conditions socioéconomiques ambiantes. En vue donc de contribuer à réduire le chômage, le sous-emploi et, par ricochet, la pauvreté en milieu rural, urbain et péri-urbain, les efforts seront déployés pour créer un fonds de soutien à l'employabilité et à l'auto-emploi.

Deux objectifs seront assignés à ce fonds : (i) assurer la formation et appuyer l'employabilité pour des emplois indépendants dans les domaines de la production agricole, de l'artisanat et de l'agro-industrie ; et (ii) assurer le financement et l'encadrement pour la mise en œuvre des activités génératrices de revenu.

**Formation et appui à l'employabilité pour des emplois indépendants.** Il importe dans un premier temps de former ceux qui seront sélectionnés à l'entrepreneuriat et ensuite de les faire bénéficier par des stages, la pratique auprès de ceux qui ont déjà fait leur preuve dans le cadre de ces métiers. Des partenariats seront noués au sein de la province comme également en dehors, pour soumettre les postulants au meilleur savoir-faire pouvant garantir la réussite de leur parchemin. Ceux qui auront suivi avec succès tout ce processus pourront ensuite bénéficier du deuxième volet d'intervention du fonds.

**Financement et encadrement technique pour la mise en œuvre des activités génératrices de revenu.** Par ce deuxième volet d'intervention du fonds, il convient d'apporter par tranches de financements aux projets bancables d'auto-emploi retenus. Pour promouvoir l'emploi des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, certaines dispositions spécifiques d'appui à leur insertion socio-économique seront mises en place. Aussi, est-t-il déterminant d'encadrer les bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre de leurs projets jusqu'à ce qu'ils arrivent à maturité.

En vue d'aider les travailleurs et les entreprises à s'adapter aux nouvelles technologies, le fonds appuiera en outre, la mise en place de mesures permettant de leur apporter ce type d'appui.

#### **3.2.5.4. Renforcer la protection sociale et promouvoir l'égalité et l'équité du genre**

La préoccupation du Gouvernement Provincial en matière de protection sociale et d'une meilleure prise en compte du genre dans la province, porte sur l'ensemble des mesures pour protéger les populations du Sud-Ubangi contre les risques sociaux de tout ordre en assurant le bien-être social à tous et en promouvant l'égalité et l'équité du genre sur l'étendue de la province.

**Dans le cadre du renforcement de la protection sociale,** cinq options stratégiques sont envisagées : (i) la sécurité sociale, assurance et santé au travail ; (ii) la prévention sociale ; (iii) l'assistance sociale ou prise en charge des groupes vulnérables et la gestion de l'indigence ; (iv) les actions sociales et humanitaires en urgence ou la gestion des catastrophes ou calamités humaines ; et (v) la promotion sociale aux déshérités.

En ce qui concerne la sécurité sociale, l'assurance et la santé au travail, la province ambitionne de : (i) voter des lois budgétaires prenant en compte la retraite saine en faveur des agents et fonctionnaires de l'Etat ; (ii) mettre en place une politique de renforcement et d'extension du système de la sécurité sociale dans les secteurs informels agricoles et indépendants ; et (iii) mettre en place une politique d'octroi d'une prime provinciale de motivation aux agents et fonctionnaires de l'Etat.

En ce qui concerne la prévention sociale, les actions prévues portent sur : (i) la promotion des mécanismes pour garantir l'accès de tous aux services sociaux de base et une sécurité élémentaire de revenu notamment pour les personnes vulnérables ; (ii) l'appui à la vulgarisation, la mise à disposition et à l'application des textes légaux et réglementaires pour la promotion et la protection des droits de l'enfant et de la femme ; (iii) l'organisation régulière des formations de renforcement des capacités des prestataires dans le secteur de la protection de l'enfant ; (iv) l'appui en mobilités et aux projets des Services Sociaux pour atteindre leurs objectifs jusqu'aux fins fonds de la province ; et (v) la mise en œuvre d'un mécanisme de récupération et de réinsertion sociale et socio-économique des peuples autochtones.

En ce qui concerne l'assistance sociale ou la prise en charge des groupes vulnérables et gestion de l'indigence, il importe essentiellement de : (i) doter la province des infrastructures d'encadrement des femmes, des enfants, des personnes vivant avec handicap et des personnes du 3ème âge dans chaque territoire ; (ii) mettre en place un mécanisme de la prise en charge des groupes vulnérables jusqu'à l'insertion économique, sociale et professionnelle ; (iii) prendre en charge des éducateurs sociaux dans les centres de rattrapage scolaire, alphabétisation, apprentissage professionnel et aussi les assistants sociaux pour faciliter l'accompagnement psycho-social des groupes vulnérables ; (iv) construction de home ou des hospices des vieillards pour l'hébergement des personnes de troisième âge.

En ce qui concerne les actions sociales et humanitaires en urgence ou gestion des catastrophes ou calamités humaines, les efforts porteront sur la mise en place d'un dépôt stratégique pouvant répondre aux urgences humanitaires causées par les catastrophes et les calamités naturelles et humaines.

En ce qui concerne la promotion sociale aux déshérités, il y a lieu de : (i) construire et équiper les centres d'alphabétisation, les centres d'encadrement en rattrapage scolaire, de promotion sociale et les foyers sociaux dans tous les territoires ; et (ii) appuyer les projets de renforcement des capacités des animateurs des centres précités.

**Dans le cadre de la promotion de l'égalité et de l'équité du genre**, il s'agira d'orienter et de coordonner les interventions vers : (i) la valorisation de la position sociale et du potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté ; (ii) l'accroissement de la capacité productive des femmes et de leur niveau de revenu ; (iii) le renforcement de l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux de base ; et (iv) la promotion de la participation équitable

des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, au respect du droit et à la suppression des violences sous toutes leurs formes.

En ce qui concerne la valorisation de la position sociale et du potentiel de la femme dans la famille et dans la communauté, il est envisagé : (i) la sensibilisation de groupes ciblés sur les questions de genre ; (ii) le renforcement de l'accès des femmes aux postes de décision ; (iii) le plaidoyer auprès des décideurs et des leaders pour un soutien actif à l'équité et à l'égalité de genre.

En vue de l'accroissement de la capacité productive des femmes et de leur niveau de revenu, les actions à mettre en œuvre sont : (i) le renforcement de l'accès des femmes aux moyens de production, notamment à la terre, à la technologie et au crédit ; et (ii) la facilitation de l'accès des femmes à l'emploi décent et aux ressources productives.

Pour assurer le renforcement de l'accès équitable des femmes et des hommes aux services sociaux de base, l'ambition du Gouvernement Provincial est de permettre aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons de bénéficier des mêmes conditions de vie et d'opportunités pour réaliser leur potentiel et leurs droits humains afin de contribuer au développement économique, politique, et socioculturel de la province.

Dans le cadre de la promotion de la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir, au respect du droit et à la suppression des violences sous toutes leurs formes, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales dans les domaines politiques, économiques, socioculturels, le Gouvernement Provincial envisage, à moyen terme, d'assurer : (i) l'information des femmes et des hommes sur leurs droits ; (ii) le renforcement de la protection de l'intégrité physique des femmes et des hommes, de même que des filles et des garçons, notamment par la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre.

### **3.2.5.5. Promouvoir la jeunesse, des sports et loisirs sains**

Dans la Province du Sud-Ubangi, le service en charge de la jeunesse éprouve d'énormes difficultés liées notamment au manque de financement de ses centres de formation professionnelle et d'équipements, etc.

Le Gouvernement Provincial considère que les jeunes doivent être les acteurs privilégiés des transformations économiques, socioculturelles et politiques en cours dans la province, étant entendu que la jeunesse constitue la relève de demain. Aussi, reconnaît-il que la jeunesse du Sud-Ubangi a trop souffert des effets néfastes des crises successives enregistrées jusqu'ici. Ceci passe à la fois par l'engagement collectif et citoyen de la jeunesse ; mais également par la promotion des sports et loisirs sains.

**Promotion de la jeunesse.** Pour mettre en place le contexte favorable à l'épanouissement des jeunes, il importe entre autres de : (i) rendre l'environnement réglementaire, juridique, institutionnel plus propice au développement de la jeunesse, notamment à travers la mise en place d'un cadre organique pour utiliser rationnellement les ressources humaines dans les

différentes structures de la jeunesse notamment redynamiser le Conseil Provincial de la Jeunesse, le Parlement des jeunes, le forum national de la jeunesse Section du sud-ubangi, les ONG et mouvements associatifs des jeunes ; (ii) assurer toutes les activités liées à la formation professionnelle informelle des jeunes apprentis ayant connu la déperdition scolaire en vue de leur récupération et reclassement dans les coopératives ouvrières leur permettant une auto-prise en charge à travers les activités génératrices de revenu ; (iii) mettre en place une politique d'orientation des jeunes désœuvrés à l'acquisition des capacités susceptibles de les aider à maîtriser les domaines agricoles, artisanal, élevage, pêche, etc. dans les milieux ruraux et les regrouper en coopératives de production selon leur propre initiative ; et iv) redynamiser et rationaliser l'efficacité des structures et mécanismes d'animation socioéducative.

**Promotion des sports et loisirs.** Il y a lieu de favoriser le développement de la pratique sportive et promouvoir l'expansion des activités de loisirs éducatifs sains. A ce titre, il est envisagé les actions ci-après : (i) l'élaboration d'un cadre juridique d'encadrement de la pratique du sport ; ii) la création d'un centre de loisirs au niveau de chaque territoire ; (ii) l'incitation à la pratique sportive en milieu scolaire et étudiantin, à travers l'organisation des compétitions sportives scolaires, interscolaires et universitaires ainsi qu'interuniversitaires. En outre, il est envisagé : (i) l'approvisionnement des équipements sportifs pour toutes les disciplines confondues dans tous les territoires ; (ii) la construction des permanences pour toutes les disciplines et chaque territoire ; (iii) la création des magasins qui abritent les matériels sportifs ; (iv) le renforcement des capacités par l'organisation des séminaires (les arbitres et les entraîneurs) ; et (v) la construction et/ou la réhabilitation des stades omnisports dans tous les chefs-lieux de territoire.

### **3.2.5.6. Promotion de la culture et des arts**

Le secteur de la culture et des arts n'est pas très développé dans le Sud-Ubangi, c'est pourquoi, on devra : (i) former les agents et cadres du service de la culture et des arts ; (ii) recenser, encadrer et regrouper les artistes et artisans pour leur donner la possibilité de transformer leurs métiers en petites et moyennes entreprises ; (iii) protéger les richesses traditionnelles qui sont le folklore et les objets d'arts anciens.

Le PDP 2021-2025 se fixe pour objectif, dans les années à venir, de donner un nouveau souffle à la culture et aux arts dans la province. A cet effet, il entend développer le patrimoine culturel matériel et immatériel suivant les options stratégiques suivantes : i) l'établissement de l'inventaire détaillé des biens du patrimoine ; ii) la structuration des filières artistiques et culturelles ; iii) l'aménagement, la réhabilitation et la protection des sites et monuments culturels ; iv) la promotion des activités culturelles notamment l'organisation des festivals, des arts et des traditions populaires ; (v) la construction d'un complexe culturel ; (vi) l'installation et l'extension d'un institut national des arts au chef de lieu de la province en vue de former les opérateurs culturels ; (vii) l'équipement de ce complexe culturel de deux groupes électrogènes, des kits informatiques et des moyens de transport ; (viii) la prise en charge des agents ; (ix) construction d'une salle de spectacles ou des fêtes pouvant permettre aux

artistes de présenter leur spectacles et aux diverses rencontres initiées par la province ; (x) construction du bâtiment abritant le musée où seront gardés les objets d'art antiques destinés tant à la curiosité des visiteurs qu'à la mémoire de la jeunesse de la province ; et (xi) construction du bâtiment pouvant abriter le bureau des archives provinciales pour la conservation de nos patrimoines archivistiques et l'accès de nos chercheurs.

## CHAPITRE IV : FINANCEMENT, SUIVI-EVALUATION ET CONDITIONS DE SUCCES DU PDP 2021-2025

### 4.1. FINANCEMENT DU PDP 2021-2025

Le financement du PDP est estimé à partir de son Programme d'Actions Prioritaires (PAP) dont l'élaboration a été concomitante au PDP 2021-2025, dans la mesure où il en constitue le premier instrument d'opérationnalisation.

#### 4.1.1. Coût de réalisation du PDP 2021-2025

L'estimation des coûts des différents projets/réformes nécessaires pour la mise en œuvre du PDP 2021-2025 dans les différents secteurs révèle qu'il faut globalement un montant de **7 mille milliards de CDF (3,5 milliards d'USD)**, soit une moyenne annuelle de **1,4 mille milliard CDF (701,8 millions d'USD)**.

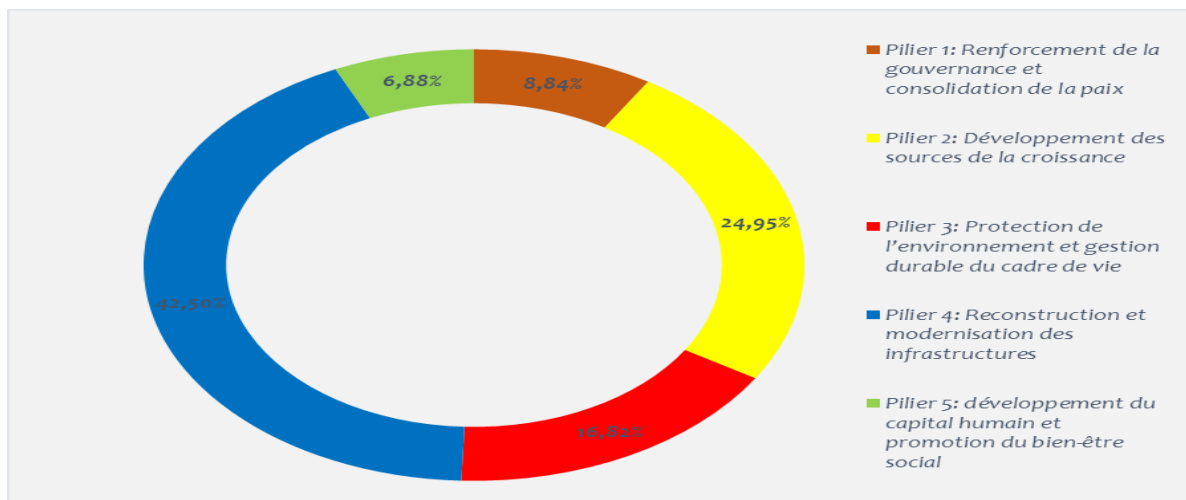
**Tableau n° 31 : Coûts et financements par pilier stratégique du PDP 2021-2025**

PILIER	Programmations annuelles en millions de CDF						Total 2021-2025	% PILIERS
	Financement	2021	2022	2023	2024	2025		
PILIER 1: RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX	Montant	1 432	143 655	149 952	156 097	171 477	622 614	8,84%
	Acquis	1 167	29 255	31 408	33 219	36 477	131 525	1,87%
	Etat	985	26 581	29 239	32 162	35 379	124 345	1,77%
	Province	161	2 651	1 353	1 029	1 067	6 262	0,09%
	Bailleurs	21	23	25	28	31	128	0,00%
	A rechercher	265	114 401	118 545	122 878	135 001	491 088	6,97%
PILIER 2: DEVELOPPEMENT DES SOURCES DE LA CROISSANCE	Montant	204 243	465 827	683 950	402 600	-	1 756 620	24,95%
	Acquis	5 859	133 823	147 225	152 772	-	439 679	6,24%
	Etat	3 123	101 558	111 714	118 729	-	335 124	37,49%
	Province	2 736	32 265	35 511	34 043	-	104 555	1,48%
	Bailleurs	-	-	-	-	-	-	0,00%
	A rechercher	198 384	332 004	536 725	249 828	-	1 316 940	18,70%
PILIER 3: PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DURABLE DU CADRE DE VIE	Montant	-	295 570	325 127	357 640	206 265	1 184 602	16,82%
	Acquis	-	59 618	65 580	72 138	-	197 336	2,80%
	Etat	-	-	-	-	-	-	0,00%
	Province	-	59 618	65 580	72 138	-	197 336	2,80%
	Bailleurs	-	-	-	-	-	-	0,00%
	A rechercher	-	235 952	259 547	285 502	206 265	987 266	14,02%
PILIER 4: RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES	Montant	-	735 638	682 677	750 944	823 377	2 992 636	42,50%
	Acquis	-	108 026	118 829	130 711	143 783	501 349	7,12%
	Etat	-	93 264	102 590	112 849	124 134	432 838	6,15%
	Province	-	14 762	16 238	17 862	19 648	68 510	0,97%
	Bailleurs	-	-	-	-	-	-	0,00%
	A rechercher	-	627 612	563 848	620 233	679 594	2 491 287	35,38%
PILIER 5: DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DU BIEN-ETRE SOCIAL	Montant	-	111 055	120 561	131 891	121 283	484 789	6,88%
	Acquis	-	1 418	893	1 020	1 283	4 615	0,07%
	Etat	-	538	312	337	399	1 586	0,02%
	Province	-	880	581	683	884	3 029	0,04%
	Bailleurs	-	-	-	-	-	-	0,00%
	A rechercher	-	109 637	119 667	130 871	120 000	480 175	6,82%
TOTAL GENERAL	Montant	205 675	1 751 745	1 962 266	1 799 172	1 322 402	7 041 260	100,000%
	Acquis	7 026	332 140	363 144	389 861	181 542	1 273 713	18,089%
	Etat	4 108	221 941	243 855	264 077	159 912	893 893	12,695%
	Province	2 897	110 176	119 264	125 756	21 599	379 691	5,392%
	Bailleurs	21	23	25	28	31	128	0,002%
	A rechercher	198 649	1 419 606	1 598 331	1 409 311	1 140 860	5 766 757	81,900%

Source : PAP 2021-2025

L'analyse de la répartition du coût total du PDP 2021-2025 par pilier montre la prédominance du pilier 4 avec 42,50%, suivi du pilier 2 avec 24,95%, du pilier 3 avec 16,82%, du pilier 1 avec 8,84% et 6,88% pour le pilier 5 comme l'illustre le graphique ci-dessous.

**Graphique n° 12 : Part de chaque pilier dans le Programme d'Actions Prioritaires**

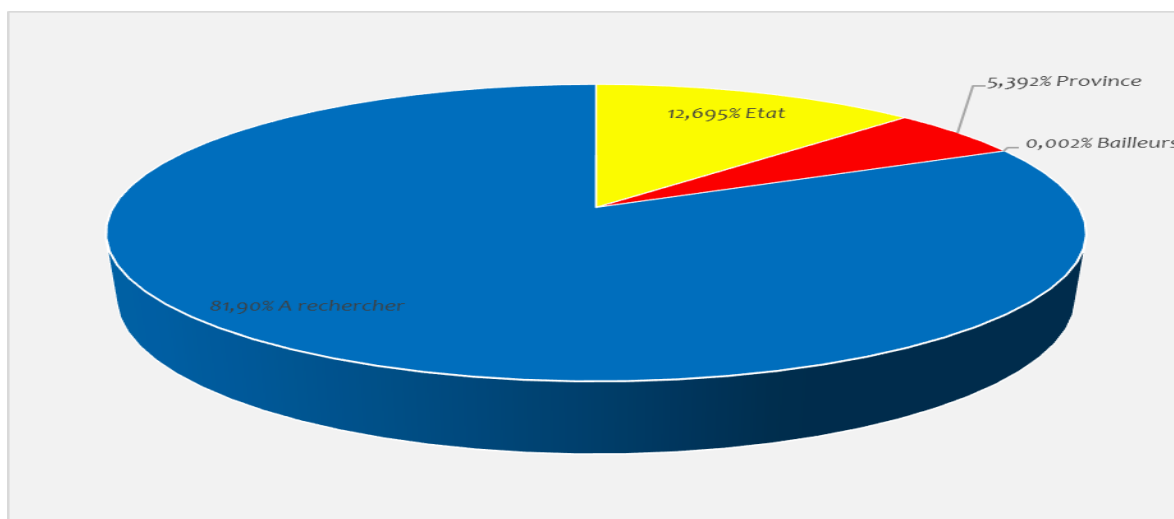


En effet, les besoins en infrastructures prennent considérablement le pas sur l'ensemble des autres besoins de développement ressentis par les populations du Sud-Ubangi. Ceci est conforme aux résultats du diagnostic global participatif du PDP 2021-2025.

#### 4.1.2. Parts de financement envisagées

Les financements prévisibles pour le présent quinquennat sont estimés à **2,37 mille milliards de CDF (1,18 milliard d'USD)** soit 11,48% du coût total, dont l'ensemble représente la contribution de la province. Il en découle un gap de financement de CDF 18,38 mille milliards (USD 9,16 milliards), soit 88,52% du coût total pour le présent quinquennat.

**Graphique n° 13 : Répartition par source de financement des besoins d'investissement**



### **4.1.3. Analyse des risques de financement du PDP 2021-2025**

La mise en œuvre réussie du PDP 2021-2025 peut se heurter à des obstacles qui réduiraient son efficacité. Les principaux risques identifiés sont :

- le risque d'insécurité ;
- le risque lié à un manque de leadership provincial et à une faible adhésion des acteurs ;
- le risque d'une insuffisante mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre du PDP ;
- le risque lié à l'absence de mécanismes de suivi-évaluation pour garantir la redevabilité vis-à-vis des populations et vis-à-vis des partenaires ; et
- le risque d'un faible engagement de la part des partenaires techniques et financiers pourra également porter préjudice à la réussite du PDP.

La survenance de l'un ou l'autre de ces risques peut fragiliser, voire mettre en mal le financement, et donc par ricochet, la mise en œuvre du PDP 2021-2025. C'est pour cela que le Gouvernement Provincial compte tout mettre en œuvre pour d'une part, assurer le suivi-évaluation du PDP en impliquant l'ensemble des acteurs ; et d'autre part, garantir des conditions additionnelles pour le succès de ce PDP, à travers une bonne mobilisation des ressources, un renforcement à grande échelle des capacités des acteurs provinciaux et une bonne communication autour du processus de mise en œuvre du PDP.

## **4.2. MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION DU PDP 2021-2025**

Les mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PDP 2021-2025 sont définis en cohérence avec le dispositif national de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PNSD 2019-2023. En effet pour le niveau provincial, le PNSD préconise un mécanisme pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des PAP provinciaux, constitué du Conseil Provincial de la Planification et des Comités Locaux de Développement.

Le Conseil Provincial de Planification (CPP) a pour mission de coordonner le suivi-évaluation des programmes et des actions du Plan quinquennal au niveau provincial. Il est présidé par le Gouverneur de province, assisté par le Ministre Provincial en charge du Plan dans ses attributions. Son secrétariat est assuré par la Division ou l'Antenne Provinciale du Plan.

S'agissant du Comité Local de Développement (CLD), il est chargé du suivi-évaluation des programmes et de projets au niveau des ETD (villes, communes, chefferies/secteurs). Le CLD est présidé par le Maire, le Bourgmestre, le Chef coutumier/le Chef de secteur, selon le cas.

### **4.2.1. Acteurs de mise en œuvre du PDP 2021-2025**

Les acteurs de mise en œuvre du PDP sont essentiellement les chargés de planification et de suivi-évaluation au niveau des institutions et ministères provinciaux. Il s'agit en général des



divisions provinciales et quelques services spécialisés à qui revient le rôle du suivi de la mise du PDP dans les différents secteurs d'intervention de l'Etat.

Dans la province du Sud-Ubangi, un cadre institutionnel a été mis en place par le Gouvernement Provincial pour faciliter la mise en synergie des apports de différents acteurs de mise en œuvre des politiques, stratégies, plans, programmes et projets de développement sur l'étendue de la province. Par l'Arrêté N°220/100/CAB/PROGOU/S/UB/JCMGB/2020 du 24 Août 2020 portant création, organisation et fonctionnement du Comité Provincial de Développement (CDP) dans la province du Sud-Ubangi, il est institué le Comité Provincial de Développement dont la mission est d'appuyer le processus de planification et de servir de cadre de concertation et de coordination des ressources allouées et des actions de développement entreprises sur l'ensemble de la Province.

Le CDP comprend deux organes : (i) le Comité Provincial de Pilotage de Développement (CPPD) ; et (ii) le Comité Technique Provincial de Développement (CTPD).

Le Comité Provincial de Pilotage de Développement est un organe d'orientation et de suivi des activités de développement dans la Province. Le CPPD est présidé par le Gouverneur de Province. La vice-présidence est assurée par le Ministre Provincial en charge du Plan. Le secrétariat des sessions du CPPD est assuré par le Chef de Division provinciale du Plan. Les autres membres du CPPD sont les Présidents des Commissions, les Ministres Provinciaux, le Président de la Société Civile et le Président de la FEC.

Le CPPD se réunit deux fois par an en session ordinaire sur convocation de son Président. Il peut être convoqué en session extraordinaire selon les urgences.

S'agissant du Comité Technique Provincial de Développement, il est un organe d'exécution des décisions du CPPD. Le CTPD est constitué d'un bureau composé du Chef de Division Provinciale du Plan qui est le Coordonnateur, le Chef de Division Provinciale de la Décentralisation et le Point focal du CRONGD qui sont les Coordonnateurs-Adjoints. Les autres membres du CTPD proviennent des institutions politiques, de l'administration publique, des entreprises et services publics, du monde scientifique, des institutions financières, de la société civile et des partenaires techniques et financiers.

Le CTPD est subdivisé en huit Groupes Thématiques de Travail couvrant les thématiques ci-après : (i) relance des activités agricoles ; (ii) réorganisation du secteur des transports ; (iii) développement du secteur social ; (iv) amélioration du cadre de vie et protection de l'environnement ; (v) développement du secteur productif ; (vi) appui à la dynamique communautaire ; (vii) bonne gouvernance, décentralisation et développement local ; et (viii) genre et participation de la femme au développement.

#### **4.2.2. Outils de suivi-évaluation du PDP 2021-2025**

Les outils de suivi-évaluation servent à alimenter le fonctionnement de différents organes techniques du cadre institutionnel qui doivent au sortir de chaque séance livrer un produit

d'analyse autre que les procès-verbaux (PV) de réunion. Ces produits ou résultats attendus du fonctionnement du dispositif institutionnel sont de trois sortes : i) les documents de planification opérationnelle du PDP ; ii) les rapports de suivi de la mise en œuvre du PDP ; et iii) la revue annuelle provinciale.

**Les documents de planification opérationnelle du PDP.** Le premier de ces documents est le projet de budget. Il doit dériver des besoins d'investissements prioritaires (PAP) et des limites de ressources mobilisables sur l'année budgétaire concernée. Une fois arrêté, ce budget devra être pris en compte pour orienter l'élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA) qui sera ensuite décliné et pris en compte jusqu'au niveau local.

**Les rapports de suivi du PDP.** Ils seront réalisés pour rendre progressivement compte du niveau local jusqu'au niveau provincial, avec les différents niveaux de consolidation, d'intégration et d'analyse pour produire le rapport annuel de mise en œuvre du PDP qui sera validé au niveau technique sous la coordination du CTPD. Les missions de suivi-évaluation seront également diligentées pour aider à la préparation des rapports de suivi du PDP.

**La revue annuelle du PDP.** Elle sera réalisée à l'occasion de la deuxième session semestrielle du CPPD. Le rapport annuel de mise en œuvre du PDP servira à préparer le mémorandum des recommandations qui sera soumis à la revue annuelle pour servir de support de dialogue de politique entre les membres du CPPD.

La production des rapports de suivi dépend de la disponibilité à temps des données statistiques. Un programme de production statistique arrimé à l'agenda de suivi-évaluation du PDP sera conçu et mis en œuvre de concert avec le Ministère Central du Plan et l'Institut National de la Statistique. Il importe enfin de préciser que le PDP fera l'objet en plus des bilans annuels, d'une évaluation finale à l'issue de sa mise en œuvre.

### **4.3. CONDITIONS DE SUCCES DU PDP 2021-2025**

Les conditions minimales de succès portent sur : i) la mobilisation des ressources pour le financement adéquat du PDP ; (ii) le renforcement des capacités des acteurs provinciaux ; et (ii) la communication autour du PDP.

#### **4.3.1. Mobilisation des ressources pour le financement adéquat du PDP 2021-2025**

Le schéma de financement du PDP 2021-2025 prévoit des contributions externes et internes. Or, la capacité de la province à mobiliser des ressources internes reste très insuffisante par rapport aux besoins pressants de développement du pays. Quant au transfert de ressources du niveau national vers la province, sa mise en œuvre a toujours été hypothétique. Pour les ressources des partenaires, jusqu'à présent la province n'a aucune visibilité sur cette aide extérieure.

Ce risque d'une insuffisante mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre du PDP ne pourra être réduit et maîtrisé qu'au prix : (i) d'un effort accru de mobilisation des

ressources internes (fiscales et non fiscales) ; (ii) d'une bonne maîtrise du plan de trésorerie de la province, de manière à permettre l'engagement des dépenses en temps opportun ; (iii) d'un recours déterminé mais prudent aux emprunts extérieurs non concessionnels qui, s'ils ne sauraient être exclus entièrement, doivent être réservés en priorité aux projets à rentabilité financière avérée et intervenir dans les limites compatibles avec la soutenabilité à long terme de la dette provinciale ; (iv) d'une amélioration sensible de l'efficacité des dispositions d'incitation au réinvestissement, au soutien à la jeune entreprise et à l'attraction de l'investissement direct étranger ; et (v) de la mise en place d'un dispositif efficace permettant de mieux mobiliser les ressources de la diaspora et de canaliser leurs transferts vers des investissements productifs et générateurs de croissance.

#### **4.3.2. Renforcement des capacités des acteurs provinciaux**

Dans la province du Sud-Ubangi, le déficit en matière de compétences est frappant. Il faut des investissements louables pour permettre aux ressources humaines de la province de pouvoir être en mesure de porter et d'assurer convenablement la mise en œuvre du PDP 2021-2025.

Ainsi, le Gouvernement Provincial entend, pour accompagner la mise en œuvre du PDP 2021-2025 et réunir les meilleures conditions de succès, établir, avec l'appui des partenaires au développement, un nouveau dispositif de renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre du PDP, à savoir, le Gouvernement Provincial, l'Assemblée Provinciale, l'administration provinciale et locale, les Entités territoriales décentralisées, le secteur privé et la société civile.

Un projet de renforcement des capacités sera élaboré et mis en œuvre afin d'aider le Gouvernement Provincial à concrétiser ses ambitions en matière de renforcement des capacités. Ce projet doit viser le renforcement des capacités des acteurs provinciaux à tous les niveaux. Ce renforcement doit prendre en considération plusieurs aspects : l'organisation sur place des séminaires et ateliers de formation ; des voyages d'études ; des formations à l'extérieur ; etc. Ce projet doit également tenir compte des synergies avec le PRONAREC.

#### **4.3.3. Communication autour du PDP 2021-2025**

Pour le Gouvernement Provincial, la communication est un élément déterminant pour la réussite de la mise en œuvre du PDP 2021-2025. Elle se justifie par la nécessité de changer de comportement. Il y a donc lieu de renforcer très sensiblement les capacités de communication du Gouvernement Provincial afin de susciter un grand élan autour de la mise en œuvre du PDP.

L'enjeu est de « permettre à toutes les couches de la population de s'approprier le Plan de Développement Provincial 2021-2025 ainsi que son Programme d'Actions Prioritaires. Cette communication devra essentiellement impliquer les médias, les ministères provinciaux et les populations en vue d'assurer une circulation de l'information autour de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du PDP ».

**Tableau n° 32 : Plan d'actions pour la communication autour du PDP 2021-2025**

Objectif	Public cible	Moyens d'action
<b>Renforcement des capacités des acteurs : « C'est l'axe d'information et de formation sur le PDP »</b>		
Informer les acteurs sur les objectifs, les résultats et les enjeux du PDP	Ministères Provinciaux	-Site web -courrier -revue des activités
	Elus Provinciaux	-courrier -insertion dans les publications parlementaires -revue des activités
	Pouvoir judiciaire	-site web -insertion dans les publications des instances judiciaires -revue des activités
	OSC	- Site web -utilisation des relais (pair-éducateurs, etc.) -revue des activités
	PTF	-Site web -outils de plaidoyer (plaquette d'information, rapports, etc.) -revue des activités
	ETD	-courrier -outils de communication de proximité (arbre à palabres, regroupements villageois, etc.) -affichage -revue des activités
	Secteur privé	-site web -rapports -revue des activités
	Médias	-relations- presse (dossier de presse, conférence de presse, voyage de presse) -site web -newsletter -revue des activités
	Diaspora	-site web -foires et salons internationaux -revue des activités
Former les acteurs sur le processus	Ministères Provinciaux	-séances de formation sur les enjeux du PDP -séminaires sur chaque axe du PDP
	Elus nationaux	-séminaires sur le processus du PDP -lobbying -rapports
	Pouvoir judiciaire	- Sessions de formation des magistrats aux enjeux du PDP
	OSC	- Séminaires sur la prise en compte des piliers du PDP dans les domaines d'intervention des OSC
	PTF	- séminaires sur le processus du PDP -lobbying -rapports
	Médias	- Formation des hommes de médias au traitement de l'information relatif au PDP
	ETD	- Séances de formation sur le processus PDP à l'endroit des chefs des secteurs, des chefs des groupements, des chefs des communes rurales, les chefs de villages.

<b>Objectif</b>	<b>Public cible</b>	<b>Moyens d'action</b>
	Secteur privé	- séminaires sur le processus PDP et le rôle du secteur privé
	Diaspora	- séances de formation de représentations consulaires
<b><i>Communication de masse : « C'est l'axe de la réalisation des campagnes d'information et de sensibilisation en direction du grand public sur le PDP »</i></b>		
Informer et sensibiliser le grand public sur le PDP	Grand public	Campagne d'affichage
		Campagne sur les medias audiovisuels
<b><i>Communication de proximité : « C'est l'axe de la sensibilisation qui vient en appui à l'information »</i></b>		
Informer et sensibiliser le grand public sur le PDP	Grand public	Organisation de journées portes ouvertes (avec supports d'information)
		Organisation de tournées nationales de sensibilisation sur la mise en œuvre du PDP

## CONCLUSION

Le PDP 2021-2025 est le deuxième plan de développement depuis l'avènement de la Province du Sud-Ubangi consacrée par le découpage territorial de 2015. Il constitue le cadre fédérateur de toutes les stratégies sectorielles et le document de référence des interventions du Gouvernement Provincial pour la période 2021-2025. Il devra servir de base également pour les interventions de l'ensemble des partenaires techniques et financiers dans la province.

La parfaite adhésion de l'administration publique provinciale, du secteur privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers au PDP en tant que cadre de référence en matière de relèvement et de l'édification d'une économie propre à la province, ouvre des perspectives fort prometteuses. Le succès de ce Plan dépendra essentiellement du degré de son appropriation par les différents acteurs concernés.

Aussi, requiert-il : (i) une appropriation effective du contenu de la stratégie par les structures chargées de sa mise en œuvre, au niveau de l'administration publique provinciale, des organisations de la société civile, du secteur privé et des communautés à la base ; (ii) des efforts soutenus du Gouvernement Provincial pour la mobilisation des ressources et leur utilisation, prioritairement, pour la mise en œuvre efficace de la stratégie conformément à la Déclaration de Paris ; (iii) un renforcement des capacités institutionnelles et humaines tant aux niveaux provincial que territorial et local ; et (iv) de la part des PTF, l'alignement et l'harmonisation de leurs actions dans ce cadre de référence que constitue le PDP.

A cet effet, le Gouvernement Provincial entend consolider et pérenniser les concertations périodiques avec tous les acteurs et mettre en place un système de suivi et d'évaluation performant, qui permettra d'apprécier les progrès accomplis et d'envisager les mesures correctives nécessaires.

## Annexe : Chaine de résultats du PDP 2021-2025

### PILIER 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET CONSOLIDATION DE LA PAIX

Code	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
1.	Objectif Général 1 : Renforcer la gouvernance et consolider la paix dans la Province du Sud-Ubangi	Indice de gouvernance								
1.1.	Objectif spécifique 1.1 : Renforcer les institutions provinciales et améliorer la gouvernance sécuritaire et juridique	Taux de satisfaction des usagers de la province								
		Indice de perception de la justice								
1.1.1.	Résultat 1.1.1 : Le fonctionnement des institutions provinciales est renforcé	Pourcentage des édits promulgués (Nombre des édits promulgués / Nombre des édits votés) %								
		Pourcentage des élus ayant bénéficié du renforcement des capacités								
		Pourcentage des membres du Gouvernement Provincial ayant bénéficié du renforcement des capacités								
1.1.2.	Résultat 1.1.2 : La sécurité et la cohésion sont renforcées dans la Province	Nombre d'agents de sécurité par habitant								

Code	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
		Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants								
1.1.3.	Résultat 1.1.3 : La justice est renforcée	Nombre de magistrats pour 100 000 habitants								
		Nombre de cas de violation des droits de l'homme traités et clôturés								
		Nombre d'ETD disposant d'au moins une juridiction								
1.2.	Objectif spécifique 1.2 : Promouvoir la gouvernance administrative et économique	Taux de satisfaction des usagers de l'administration publique								
		Taux de mobilisation des recettes								
1.2.1.	Résultat 1.2.1 : La gouvernance administrative est renforcée	Pourcentage de nouveaux recrutés dont le profil répond aux besoins de la province								
		Edit pris sur la fonction publique provinciale								
		Nombre des ETD dotées de Budgets Participatifs								
1.2.2.	Résultat 1.2.2 : La gouvernance économique est renforcée	Nombre de Budgets alignés sur le PDP et le PAP								
		Nombre d'entreprises créées								



Code	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
		Nombre de Divisions Provinciales dotées d'un bureau d'études et de planification								
		Nombre de revue annuelle du PDP								

## PILIER 2 : DEVELOPPEMENT DES SOURCES DE LA CROISSANCE

CODE	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
2.	Objectif général 2 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable	Taux de croissance économique								8
		Revenu moyen par habitant								
2.1.	Objectif spécifique 2.1 : Améliorer la croissance au niveau secteur primaire	Taux de croissance du PIB agricole (%)								
		Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience								
2.1.1.	Résultat 2.1.1 : La productivité globale des produits primaires est améliorée	Indice d'orientation agricole des dépenses publiques								2.a.1
		Taux de couverture des besoins de la province en produits céréaliers par les productions locales (%)								
2.1.2.	Résultat 2.1.2 : Les filières à fort potentiel de croissance sont développées	Nombre de filières développées								
		Taux d'amélioration du rendement des filières développées								
2.2.	Objectif spécifique 2.2 : Améliorer la croissance au niveau secteur secondaire	Taux de croissance sectorielle secondaire								

<b>2.2.1.</b>	Résultat 2.2.1 : L'agro-industrie est développée	Proportion des petites entreprises dans la valeur ajoutée totale de l'industrie								9.3.1
		Nombre de label développés								
<b>2.2.2.</b>	Résultat 2.2.2 : Des industries extractives sont développées	Production locale de ciment								
		Production de matériaux de construction à base des ressources locales								
		Nombre d'études de prospection réalisées								
<b>2.3.</b>	Objectif spécifique 2.1 : Améliorer la croissance au niveau secteur tertiaire	Taux de croissance sectorielle tertiaire								
		Taux d'accroissement des exportations								
<b>2.3.1.</b>	Résultat 2.3.2 : Le commerce et les services de transport sont développés	Couverture de la balance commerciale								
		Nombre de PME et PMI bénéficiant des financements des institutions bancaires								
<b>2.3.2.</b>	Résultat 2.3.2 : Les services financiers sont renforcés	Nombre de nouvelles institutions de micro-crédits mises en place								
		Nombre de coopératives bénéficiaires des micro-crédits								

2.3.3.	Résultat 2.3.2 : Le tourisme est développé	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance								
		Nombre de touristes enregistrés par an								
		Nombre de sites culturels créés et/ou réhabilités								

## PILIER 3 : GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

CODE	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
3.	Objectif Général 3 : Protéger l'environnement et améliorer le cadre de vie de la Province	Dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes								15.a.1
		Aide publique au développement consacrée à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes								15.a.1
3.1.	Objectif spécifique 3.1 : Protéger l'environnement et assurer la conservation de la nature	Part des superficies des écosystèmes protégés (%)								
3.1.1.	Résultat 3.1.1 : La gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la diversité biologique sont renforcées	Superficie de forêts aménagées, enrichies, plantées ou restaurées (ha)								
		Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages								15.7.1
		Nombre de textes légaux de protection des ressources naturelles et de l'environnement vulgarisés								
3.1.2.	Résultat 3.1.2 : La gestion environnementale et la lutte contre les changements climatiques sont améliorées	Volume de bois issu des plantations légalement exploitées (m <sup>3</sup> )								

		Nombre de projets de Changements Climatiques (CC) mis en œuvre								
<b>3.2.</b>	Objectif spécifique 3.2 : Promouvoir une gestion durable du cadre de vie	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats								11.1.1
<b>3.2.1.</b>	Résultat 3.2.1 : L'assainissement public est renforcé	Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville								11.6.1
<b>3.2.2.</b>	Résultat 3.2.2 : Les instruments de planification spatiale sont développés et mis en œuvre	Nombre d'instruments d'aménagement du territoire élaborés								
		Pourcentage de zones loties dans les milieux urbains								
		Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs								1.4.2

## PILIER 4 : RECONSTRUCTION ET MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES

CODE	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
4.	Objectif Général 4 : Reconstruire et moderniser les infrastructures de base de la Province	Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base								1.4.1
		Montant total de l'aide publique internationale alloué aux infrastructures								9.a.1
4.1.	Objectif Spécifique 4.1 : Mettre en place les infrastructures de transport	Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport								9.1.2
		Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année								9.1.1
4.1.1.	Résultat 4.1.1 : Le réseau routier est modernisé	Linéaire de routes asphaltées								
		Linéaire de routes nationales revêtues								
		Linéaire de pistes rurales construites								
		Linéaire de pistes rurales réhabilitées et entretenues								

CODE	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
		Nombre de ponts et ponceaux réhabilités et modernisés								
		Linéaire de voiries urbaines réhabilitées								
4.1.2.	Résultat 4.1.1 : Le réseau fluvial est développé	Nombre de passagers et volume de fret transportés, par le réseau fluvial								9.1.2
4.1.3.	Résultat 4.1.1 : Les perspectives de développement du réseau aérien sont anticipées	Nombre d'études réalisées dans le cadre du développement du réseau aérien								
		Nombre de propriétaires dédommagés du fait de l'élargissement et de la sécurisation des domaines aéroportuaires								
4.2.	Objectif Spécifique 4.2 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	Proportion de la population ayant accès à l'électricité								7.1.1
		Production énergétique (MW)								



CODE	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
4.2.1.	Résultat 4.2.1 : Les capacités de production électrique sont renforcées	Nombre de micro-barrages construits								
		Linéaire interconnecté entre la centrale Mobay-nbongo et les villes du Sud-Ubangi								
4.2.2.	Résultat 4.2.2 : Les infrastructures de transport et de distribution de l'énergie électrique sont renforcées	Nombre de nouveaux abonnés à l'électricité								
4.3.	Objectif Spécifique 4.3 : Densifier le réseau d'alimentation en eau potable	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité								
4.3.1.	Résultat 4.3.1 : Les infrastructures de production d'eau potable sont renforcées	Taux de desserte en eau potable en milieu semi-urbain en %								
		Taux de desserte en eau potable en milieu urbain en %								
		Taux de desserte en eau potable en milieu rural en %								

CODE	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD	
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025		
4.3.2.	Résultat 4.3.2 : Les infrastructures de transport et distribution d'eau potable sont renforcées	Proportion des ménages utilisant une source d'eau potable (%)									6.1.1
4.4.	Objectif Spécifique 4.4 : Renforcer le réseau de télécommunications	Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie									9.c.1
		Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe									5.b.1
4.4.1.	Résultat 4.4.1 : les infrastructures postales sont réhabilitées et renforcées	Pourcentage de frets de courriers et colis de la Poste nationale par rapport au volume total transporté dans la province									
4.4.2.	Résultat 4.4.2 : Les infrastructures de télécommunications sont développées	Nombre de nouveaux abonnés à la téléphonie fixe et mobile									
		Taux de pénétration de la téléphonie fixe et mobile (%)									
		Nombre de nouveaux abonnés à internet haut débit									

CODE	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
		Taux de pénétration haut débit (%)								
		Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion								17.6.2

## PILIER 5 : DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN ET PROMOTION DU BIEN-ETRE SOCIAL

CODE	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
5.	Objectif Général 5 : Développer le capital humain et promouvoir le bien-être social	Indice de développement humain								
		Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)								1.a.2
5.1.	Objectif spécifique 5.1 : Améliorer les services et soins de santé	Taux de mortalité maternelle								3.1.1
		Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans								3.2.1
5.1.1.	Résultat 5.1.1 : La zone sanitaire est développée	Incidence du paludisme pour 1000 / Prévalence du VIH chez les 15 à 49 ans en %								

CODE	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
		Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié								3.1.2
	Résultat 5.1.2 : L'appui au développement des zones de santé est assuré	Nombre de personnel de santé qualifié recruté								
5.2.	Objectif spécifique 5.2 : Renforcer les services d'éducation et de formation de qualité	Nombre d'apprenants pour 100 000 habitants								
		Taux de scolarisation préscolaire des 4-5 ans (%)								
		Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus (%)								
		Nombre d'apprenants pour 100 000 habitants dans l'enseignement technique et la formation professionnelle								
	Résultat 5.2.1 : "L'accès et l'équité à l'éducation de qualité sont renforcés	Nombre d'apprenants pour 100.000 habitants								
		Nombre d'apprenants pour 100 000 habitants dans l'enseignement technique et la formation professionnelle								

CODE	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
		Nombre de salles de classe construites								
		Nombre de centres et ateliers de formation professionnelle construits								
	Résultat 5.2.2 : La qualité de l'enseignement est améliorée	Nombre d'enseignants pour 1000 apprenants								
		Nombre d'écoles dont les matériels didactiques sont aux normes nationales								
		Nombre d'écoles dont les curricula de formation sont alignés sur les normes nationales								
5.3.	Objectif spécifique 5.3 : Renforcer la protection sociale et la prise en compte du genre	Proportion de la population bénéficiant de systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population								5.1.1
		Proportion des femmes à l'Assemblée Provinciale								
		Proportion des femmes dans le Gouvernement Provincial								
	Résultat 5.3.1 : La protection sociale est renforcée	Proportion des personnes de 3 <sup>ème</sup> pris en charge								1.3.1 <sup>2</sup>

CODE	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
		Proportion des personnes vivant avec un handicap pris en charge								
		Nombre de centres d'encadrement social construits								
	Résultat 5.3.2 : L'égalité et de l'équité du genre sont renforcées	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe								
		Nombre de cas de violation basée sur le genre								
		Nombre de groupements féminins et mixtes ayant acquis des équipements de production								
5.4.	Objectif spécifique 5.4 : Promouvoir la jeunesse	Taux de chômage, par sexe, par âge et par type de handicap								8.52
	Résultat 5.4.1 : Les sports et loisirs sont renforcés	Nombre d'infrastructures sportives de norme internationale-								

CODE	OBJECTIFS GENERAUX/OBJECTIFS SPECIFIQUES/RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE		VALEURS CIBLES					ODD
			Valeur	Année	2021	2022	2023	2024	2025	
		Nombre d'infrastructures de loisirs de norme internationale								
		Taux de participation des ententes sportives provinciales aux compétitions nationales								
	Résultat 5.4.2 : L'accès à l'emploi des jeunes est renforcé	Taux d'employabilité et d'insertion des jeunes								
		Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe								
		Nombre d'emplois créés par an par les projets publics								
		Nombre de projets d'insertion de jeunes entrepreneurs financés								